Conseil d'Etat

Durant sa deuxième année de législature, le Conseil d'Etat a particulièrement concentré son action gouvernementale autour de quatre thématiques majeures : la situation des finances publiques cantonales, la sécurité publique, la construction de logements et l'organisation du réseau de mobilité.

Le Conseil d'Etat s'est également investi dans la réforme de la gouvernance des institutions de droit public et dans la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Durant cette même année, il a encore renforcé ses relations avec la Berne fédérale et les autres cantons, notamment en Suisse alémanique.

Impact de la crise des dettes souveraines sur les finances publiques cantonales

A l'heure où ces lignes sont écrites, il paraît vraisemblable que les comptes de l'exercice 2011 boucleront dans les chiffres noirs, ce qui en ferait le sixième exercice excédentaire d'affilée.

Après avoir traversé avec une remarquable résilience la crise dite des subprimes de 2008 et 2009, l'économie cantonale s'est fortement redressée en 2010 et a poursuivi sur cette lancée durant la première partie de l'exercice 2011. Celui-ci est demeuré dans la ligne fixée par les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat en ce qui concerne la maîtrise des charges. La réserve conjoncturelle constituée durant les années fastes est dès lors préservée. Elle se monte désormais à plus d'un milliard de francs et donne à notre canton une certaine marge pour surmonter les exercices plus difficiles qui s'annoncent. La dette a toutefois progressé de façon significative, ainsi que l'expose ce rapport de gestion sous le programme M02.

Rupture conjoncturelle durant l'été 2011

Au cours de l'année 2011 est intervenue une rupture conjoncturelle brutale, consécutive à l'aggravation de la crise de la dette souveraine et au ralentissement conjoncturel international. Pour l'économie genevoise, cette rupture s'est accentuée en raison de la forte surévaluation du franc et de l'affaiblissement de l'euro et du dollar.

Ce risque conjoncturel avait été anticipé par le Conseil d'Etat. Lors de la présentation du compte de fonctionnement 2010 de l'Etat de Genève, le 7 avril 2011, le gouvernement relevait que face au double défi imposé par la perspective de nouvelles charges contraignantes et par les besoins liés aux objectifs de son programme de législature, notre canton «ne peut compter que sur la vigueur de son économie.» Or, observait-il, «la situation chez nos voisins les plus proches devrait nous rappeler que sans cette santé économique, nous serions rapidement amenés, comme eux, à opérer des coupes claires dans les dépenses et à solliciter du souverain des hausses d'impôts.»

Le 17 août 2011, en présentant sa projection intermédiaire des comptes 2011 du canton, le Conseil d'Etat notait : «Avec l'amplification de la crise de la dette publique depuis le début de l'été et l'évolution marquée du cours du franc suisse, le spectre d'une nouvelle récession ressurgit, après celle de 2008-2009. Cette conjoncture est de nature à diminuer les estimations de recettes fiscales, en particulier celles relatives aux bénéfices des entreprises.»

A partir du mois d'août, notre économie cantonale fortement globalisée a été sensiblement affectée. Tandis que s'accélérait la chute de l'indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT, la confection du projet de budget 2012 a constitué un exercice d'autant plus ardu que celui-ci devait intégrer d'importantes charges nouvelles liées à des obligations fédérales et cantonales, notamment dans le domaine social et sanitaire, tout en préservant les efforts supplémentaires nécessaires dans les politiques publiques prioritaires, en particulier la sécurité, la formation et les projets stratégiques de développement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a dû se résoudre à admettre qu'il ne serait pas possible de respecter en 2012 le plafond de 2% de croissance des charges de fonctionnement fixé dans son programme de législature, ce malgré de nombreux arbitrages visant à contenir l'augmentation des dépenses.

D'autre part, s'agissant des investissements, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité relâcher l'effort considérable engagé depuis la précédente législature en vue de rattraper les retards pris depuis vingt ans en matière de transports et de doter le canton des infrastructures publiques nécessaires à la poursuite de son développement. Ce postulat se traduit par une augmentation prévisible du niveau de la dette cantonale à moyen terme, augmentation jugée supportable au vu de la structure de cette dette composée principalement d'emprunts à long terme à des taux fixes avantageux.

Mesures de retour à l'équilibre

Le Conseil d'Etat a réagi avec célérité à la dégradation des perspectives conjoncturelles intervenue durant l'été. Le 22 septembre 2011, en présentant son projet de budget déficitaire, il a ainsi souligné sa détermination à rétablir l'équilibre au plus tard à l'échéance du budget 2014, dans le respect de la Constitution et de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Il s'est engagé à cette fin à proposer dans de brefs délais un catalogue de mesures touchant aussi bien les revenus que les charges.

Ce catalogue a été rendu public le 23 novembre 2011 dans le cadre du plan financier quadriennal 2012-2015. Celui-ci a confirmé la détérioration des finances publiques dès 2012 sur la base d'hypothèses prudentes, tout en mettant en exergue l'extrême degré d'incertitude lié à l'évolution du contexte international. A une première série de mesures non conditionnelles et immédiates s'ajoutent dès lors des mesures supplémentaires dont la mise en œuvre dépendra de l'évolution de la situation.

Le budget 2012, adopté par le Grand Conseil le 16 décembre 2011, inclut d'ores et déjà certaines mesures urgentes et non conditionnelles. Plusieurs amendements ont permis de réduire la progression des charges de 3% à 2,3%. Au final, le déficit de fonctionnement a été ramené de plus de 500 millions de francs (compte tenu des estimations fiscales actualisées) à un peu moins de 350 millions de francs.

S'agissant des mécanismes salariaux, le Conseil d'Etat avait préconisé de verser provisoirement au personnel une demi-annuité, représentant une économie de quelque 15 millions en 2012. Le Grand Conseil a opté pour une suspension intégrale de cette annuité. Concernant les charges sur lesquelles le Conseil d'Etat peut exercer ses arbitrages, le gouvernement proposait une diminution moyenne de 0,67% en 2012 et de 1,33% en 2013. Le Grand Conseil a choisi de porter la diminution moyenne à 1% en 2012, représentant un montant d'une cinquantaine de millions. Les réallocations de moyens qui interviendront

dans ce cadre permettront de mettre en œuvre dans de bonnes conditions des projets indispensables tels que la poursuite de la réforme du cycle d'orientation et le renforcement des effectifs de la police.

Parallèlement au processus budgétaire, le Conseil d'Etat a pris tout au long du mois de décembre plusieurs décisions destinées à permettre la mise en œuvre rapide des autres mesures non conditionnelles. Des règlements ont été modifiés et des projets de lois adoptés à l'attention du Grand Conseil, relatifs aux diverses mesures concernant les revenus (suppression de plusieurs «niches» fiscales, suspension du «bouclier fiscal», recettes supplémentaires non fiscales).

Fusion des caisses de pension

Dans le cadre de la gestion des risques financiers, outre la suppression programmée de la garantie étatique des dépôts d'épargne auprès de la BCGE (voir ci-après, sous programme M02), le Conseil d'Etat s'est employé durant l'année 2011 à circonscrire le principal risque actuel, celui relatif aux engagements de retraite de l'Etat.

La nécessité d'agir sans délai s'est accentuée durant l'exercice. Aux contraintes imposées par le droit fédéral en matière de taux de couverture, ainsi que par les projections démographiques, s'est ajoutée la pression exercée sur la situation financière des caisses de pension cantonales par la dégradation des marchés financiers et l'évolution des taux d'intérêt servis sur les obligations.

Dans ce contexte, le processus de fusion des caisses CIA et CEH a avancé conformément au programme de législature. Le protocole d'accord signé début juin 2011 à l'issue de longues négociations avec les organisations représentatives du personnel et des pensionnés a ouvert la voie à l'adoption par le Grand Conseil, à la fin du même mois, de mesures urgentes d'assainissement de la CIA, puis au dépôt devant le Grand Conseil du projet de loi relatif à la fusion des caisses cantonales, le 27 juillet 2011.

Ce processus est développé dans le présent rapport de gestion sous le programme P02.

Garantir la sécurité

Le renforcement de la sécurité publique est l'un des objectifs prioritaires de la législature. Le Conseil d'Etat est déterminé à créer les conditions cadre pour permettre à la police d'accomplir ses missions. Il s'est engagé notamment sur deux axes essentiels : l'octroi d'effectifs supplémentaires et la réorganisation de la police cantonale pour l'adapter aux nouveaux défis sécuritaires. Il s'agit en effet aujourd'hui de faire face à l'évolution de la criminalité et de répondre aux attentes et aux besoins de la population en matière de sécurité.

La mise à disposition de moyens supplémentaires en termes de postes (73 postes, dont 25 postes de policiers et 8 inspecteurs de police judiciaire en 2011) s'accompagne d'une réforme en profondeur de l'organisation de la police. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a accompagné avec attention l'avancement du projet de réorganisation PHENIX initié en 2010 et dont les conclusions du rapport d'expert lui ont été présentées durant l'été 2011.

Les premières étapes de la mise en œuvre de cette réorganisation ont débuté en automne 2011, avec la constitution d'un centre des opérations et de planification unique au niveau de la direction de la police. En créant une structure «Opérations», la police genevoise fait ainsi œuvre de pionnier en Suisse et renforce sa capacité à planifier et à coordonner les opérations, permettant d'agir plus efficacement sur la sécurité publique.

Dans le cadre de cette réorganisation, le Conseil d'Etat a approuvé la séparation clarifiée des prestations opérationnelles, la mise sur pied d'une réserve opérationnelle à disposition de la cheffe de la police, un recrutement commun et une école de police unique, une transversalité renforcée tout au long de la carrière et la constitution d'un corps de police unifié.

Le rétablissement de la sécurité ne pouvant s'accomplir qu'en prenant en compte toute la chaîne sécuritaire, le Conseil d'Etat a sollicité la Confédération concernant les points suivants :

- la révision du code pénal et le bilan du code de procédure pénale afin d'améliorer l'efficacité de l'arsenal répressif;
- le renforcement des effectifs des gardesfrontière et, partant, des patrouilles mobiles et conjointes avec les gardes-frontière;
- le renvoi des criminels étrangers multirécidivistes grâce à la conclusion d'accords de réadmission.

Cette année 2011 a également été l'occasion pour le Conseil d'Etat d'approfondir une planifi-

cation des besoins en matière de politique pénitentiaire, qu'il s'agisse de personnel ou d'infrastructure, à l'image de la mise à disposition de cent places supplémentaires à la prison de Champ-Dollon.

Logement

Le développement harmonieux de Genève se conçoit chaque jour davantage à l'échelle de l'agglomération. La problématique du logement en est un chapitre important.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans son programme de législature à réaliser 50'000 logements d'ici 2030, soit 2'500 logements par an en moyenne, pour lutter contre la crise du logement. L'attractivité de l'agglomération franco-valdo-genevoise s'est en effet encore accrue au cours des dernières années. En outre, les prévisions démographiques confirment les besoins futurs en logement, de même qu'un nécessaire rééquilibrage du développement des programmes à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ceci afin de pouvoir répondre aux attentes de la population cantonale.

Cette problématique a fait l'objet d'une attention particulière du Conseil d'Etat, qui a validé ou adopté divers projets d'aménagements. Parmi ceux-ci, il convient de noter en premier lieu la mise à l'enquête publique d'un nouveau plan directeur cantonal pour planifier — en cohérence avec le projet d'agglomération — les espaces nécessaires et les moyens à mettre en œuvre pour la construction de 50'000 logements supplémentaires d'ici à 2030. Ce plan directeur sera soumis au Grand Conseil courant 2012.

A souligner également la poursuite des démarches visant à concrétiser systématiquement la réalisation des plans localisés de quartier (PLQ) dans le cadre du plan action logement. Huit PLQ pour un total de 2'500 logements environ ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2011, à l'instar des PLQ des Vergers à Meyrin et des Communaux d'Ambilly à Thônex.

En outre, l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil de la loi de modification de zone pour le périmètre Praille Acacias Vernets — le plus vaste projet de déclassement jamais soumis à Genève — et le rejet en votation populaire du référendum dirigé contre le déclassement des Cherpines confortent le Conseil d'Etat dans son objectif de développement cohérent et équilibré de Genève et de son aire urbaine.

Le Conseil d'Etat a également porté son attention sur la problématique de l'accélération des procédures favorable à l'accroissement de la production de logements. En 2011, il a ainsi décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un ambitieux train de mesures incluant 16 nouveaux programmes stratégiques de développement (PSD) visant à démultiplier les capacités de production des grands projets. Il a par ailleurs initié une réflexion partenariale avec l'Association des communes genevoises (ACG) dans le but d'améliorer la répartition des compétences entre l'Etat et les communes et le financement des équipements, afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets.

Le Conseil d'Etat a également eu l'occasion de constater, lors d'un séminaire de travail à Berlin sur le thème de l'urbanisation, l'importance de la mise sur pied de politiques d'aménagement du territoire ambitieuses et volontaristes. Qu'il s'agisse de reconstruction urbaine de friches industrielles ou de politique culturelle, la capitale allemande offre des exemples éloquents de transformations urbanistiques dynamiques et soucieuses de la mise en valeur du patrimoine.

Les actions menées par le gouvernement témoignent de l'importance pour Genève d'assurer un développement harmonieux et maîtrisé de son agglomération, caractérisé par un maintien de son attractivité économique favorable à la croissance et à la préservation de la qualité et de la spécificité de son environnement naturel.

Mobilité

Face à la croissance soutenue autant démographique qu'économique, le Conseil d'Etat veille à maintenir les conditions cadre nécessaires à l'attractivité du canton, notamment par une gestion et une planification adaptées de la mobilité.

Au cœur d'une agglomération de bientôt un million d'habitants, la mobilité change de dimension et ne se gère plus à l'échelle du canton, comme le confirme la dernière enquête sur la mobilité transfrontalière parue en 2011, qui ne comptabilise pas moins de 550'000 passages quotidiens aux frontières cantonales.

2011 aura été une année clef pour la mobilité avec notamment le démarrage du chantier du CEVA (novembre) et l'inauguration des 6,8 km de nouvelles voies du tram Bernex-Meyrin, couplée avec une refonte en profondeur du réseau des transports collectifs (décembre). L'offre de transports publics a ainsi augmenté

de 25% par rapport à 2010. Ce déploiement des infrastructures de transports collectifs en 2011, entamé dans les années 2000, incarne un changement d'échelle historique, comparable à la chute des murailles de la ville en 1848 : celui de l'essor métropolitain de Genève.

D'autres avancées importantes sont à relever dans le domaine de la mobilité à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le Conseil d'Etat a ainsi approuvé la création d'une voie de bus sur le pont du Mont-Blanc; il a donné son accord de principe pour la construction du parking des Clés de Rive afin de concilier à court terme l'accès aux commerces en véhicule et l'extension de la piétonisation au centre-ville; il a adopté le plan directeur du réseau routier et intégré la mobilité douce dans les planifications de transports suite à la validation du plan directeur de la mobilité douce par le Grand Conseil et dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative populaire cantonale «pour la mobilité douce» (IN 144), approuvée en votation le 15 mai 2011.

Témoignant une fois encore de l'importance de l'agglomération au cœur de l'action publique, c'est également dans ce contexte, mais à l'échelle intercantonale, que le Conseil d'Etat genevois a signé avec le Conseil d'Etat vaudois, le 9 mars 2011, un accord portant sur le développement et la promotion, notamment à Berne, de la Métropole lémanique, qui engage les deux cantons à associer leurs efforts pour renforcer le poids et le rayonnement de la région à l'échelle nationale et développer des politiques au plan métropolitain. Les objectifs portent sur quatre axes prioritaires, dont la mobilité (transports ferroviaires, autoroutiers et trafic d'agglomération).

Réforme de la gouvernance des institutions de droit public

La loi sur l'organisation des institutions de droit public présentée par le Conseil d'Etat a été adoptée le 18 novembre 2011 par le Grand Conseil. Elle rendra les établissements publics autonomes genevois plus performants et plus transparents, en apportant à l'ensemble de ces entités les améliorations suivantes :

- un contrôle démocratique renforcé:
- une mesure fiable de la qualité de la gestion et de l'atteinte des objectifs fixés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat;
- des administrateurs nommés sur la base de leurs compétences plutôt que de leur appartenance partisane;

- la transparence sur la rémunération des dirigeants;
- des conseils d'administration aux effectifs réduits permettant une meilleure réactivité et impliquant une professionnalisation accrue;
- l'incompatibilité entre la fonction d'administrateur et celles de conseiller d'Etat, de chancelier ou de vice-chancelier, de député au Grand Conseil;
- l'interdiction du cumul des mandats d'administrateur au sein des établissements publics genevois.

Résultat d'un long processus

Cette profonde réforme des règles de gouvernance des établissements publics concrétise un objectif important du programme de législature du Conseil d'Etat. Le vote parlementaire est intervenu à l'issue d'un long processus. Le projet de loi du Conseil d'Etat a été déposé presque un an et demi plus tôt, le 14 juin 2010, après avoir fait l'objet d'une large consultation. Il répond à des objectifs fixés déjà au début de la législature 2005-2009 et tient compte du scrutin populaire du 1er juin 2008. A cette date, le peuple avait refusé une réforme partielle – initiée par des députés et non par le Conseil d'Etat – et limitée à la gouvernance des TPG, des SIG et des HUG.

Le Conseil d'Etat a pris acte de ce refus populaire, lié notamment au fait que ces projets ne donnaient pas assez de garanties en matière de contrôle démocratique et de transparence. Ces aspects essentiels ont été corrigés dans la loi votée en décembre dernier.

Corriger les faiblesses du système actuel

La nouvelle loi mettra un terme aux faiblesses avérées des modes de gestion actuels, qui ont été dénoncés à juste titre par de nombreuses interventions parlementaires et par la presse. L'objectif du Conseil d'Etat a consisté à créer un cadre général cohérent pour l'organisation et la gestion des institutions de droit public. Ce cadre doit permettre un renforcement du contrôle et de la surveillance, une meilleure efficacité des organes dirigeants, une plus grande transparence dans la gestion et l'atteinte des objectifs stratégiques, ainsi que dans la rémunération des dirigeants.

Cette loi a été contestée par voie référendaire. La démarche ayant abouti dans les délais légaux, le peuple sera appelé à se prononcer au mois de juin 2012 sur cette réforme globale, souhaitée par le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil.

Politique de cohésion sociale en milieu urbain

L'élaboration d'une véritable politique de cohésion sociale en milieu urbain figure dans le discours de Saint-Pierre et le programme de législature 2010-2013, dont elle constitue l'un des objectifs. Pour le concrétiser, une délégation à la politique de cohésion sociale en milieu urbain a été créée par le Conseil d'Etat.

La politique de cohésion sociale en milieu urbain recouvre l'ensemble des actions spécifiques mises en œuvre par l'Etat, avec le concours des communes et de partenaires tels que les fondations ou les associations, pour réduire les inégalités territoriales et agir en faveur des quartiers populaires. Elle complète, par une approche territoriale et un partenariat fort, les politiques publiques ordinaires. Elle est conduite prioritairement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la formation, de l'accès à l'emploi, de l'intégration, de la sécurité, du logement, de la mobilité et de l'environnement urbain.

Adoption d'un projet de loi

En avril 2011, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi relatif à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PL 10823), qui est actuellement en discussion au Grand Conseil. Ce projet de loi a pour but de garantir à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. Il permet de préciser la gouvernance de la politique cantonale sur les plans stratégique, technique et opérationnel, dans le cadre du partenariat avec les autorités locales et les organismes parapublics.

Par ailleurs, les modalités du cadre contractuel du partenariat Etat-communes ont été précisées en 2011, en faisant évoluer les déclarations conjointes existantes. L'Etat et les communes encouragent la participation de la population, des milieux associatifs et des acteurs concernés à la définition des besoins ainsi qu'à l'élaboration et à la réalisation des projets. Des conventions préciseront les quartiers concernés sur la base des indicateurs définis par le centre d'analyse territoriale des inégalités CATI-GE (créé en 2009 et rattaché à l'Université de Genève), la durée du partenariat, les actions envisagées, le calendrier de réalisation, le plan financier ainsi que le processus d'évaluation.

Genève à Berne, Berne à Genève

Les quelques paragraphes qui précèdent l'illustrent, l'action gouvernementale s'inscrit dans un environnement qui dépasse largement les frontières cantonales. Qu'il s'agisse de contexte économique global en pleine mutation, de sécurité publique, de construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise, Genève ne maîtrisera les défis qui se présentent que s'il est capable d'inscrire son action dans un cadre général déterminé par des décisions qui sont également prises ailleurs, notamment à l'échelle fédérale.

En ce sens, l'année 2011 aura été pour le gouvernement genevois une année «bernoise» à plus d'un titre. Le Conseil d'Etat a renforcé ses relations avec la Berne fédérale et avec les autres cantons, notamment ceux de Suisse alémanique. Depuis 2010, le Conseil d'Etat a siégé à deux reprises à Berne, une fois au Palais fédéral, l'autre à la Maison des cantons.

Le 2 mars 2011, le Conseil d'Etat a organisé dans la Galerie des Alpes du Palais fédéral un évènement intitulé «Genève Autrement». Destinée à rompre avec les images stéréotypées de Genève, cette manifestation festive visait à montrer la diversité économique de notre canton (horlogerie, parfumerie et arômes, finances, organisations internationales, PME, multinationales, commerce de matières premières, culture, artisanat, agriculture, viticulture, etc.). Les 246 parlementaires fédéraux, ainsi que les conseillères et conseillers fédéraux et des hauts cadres de l'administration fédérale étaient invités. Près de 300 personnes ont participé à cette rencontre, parmi lesquelles la présidente de la Confédération, Mme Micheline Calmy-Rey.

Ces déplacements à Berne représentent à chaque fois une occasion pour le Conseil d'Etat de renforcer les liens avec les partenaires fédéraux. A ce titre, il est désormais courant qu'un conseiller ou qu'une conseillère d'Etat se rende au Palais fédéral, invité par une commission fédérale pour être auditionné et défendre un dossier important pour Genève.

Réciproquement, Genève accueille désormais régulièrement des commissions parlementaires qui viennent dans notre canton pour y tenir leurs séances. En 2011, sept d'entre elles ont siégé à Genève et ont été reçues par le Conseil d'Etat. Ces séances ont été autant d'occasions d'aborder des dossiers importants pour le canton.

De même, plusieurs conseillers fédéraux ont été invités à Genève par le gouvernement cantonal. Ce fut le cas de Mme Simonetta Sommaruga et de M. Johann Schneider-Ammann.

C'est grâce à ces nombreuses actions de sensibilisation et de partenariat avec la Confédération et les autres cantons que le Conseil d'Etat parvient à mieux défendre les intérêts genevois. La collaboration avec la députation genevoise aux Chambres fédérales élue le 23 octobre dernier participe également de cette stratégie.



A Formation

A01 Enseignement obligatoire

Les principaux indicateurs des trois niveaux d'enseignement

	2009-2010	2010-2011	2011-	2012 (15.11.	2011)
	31.12.2009	31.12.2010	total	filles	garçons
Enseignement primaire	34'769	33'219	32'701	16'256	16'445
Office médico-pédagogique		1'771	1'784	602	1'182
Regroupements spécialisés (1)		471	487	161	326
Institutions publiques (1)		844	848	263	585
Institutions subventionnées		456	449	178	271
Cycle d'orientation	13'142	13'058	13'133	6'500	6'633
Enseignement postobligatoire	21'992	22'350	23'189	11'475	11'714
- Elèves et apprentis en école		15'791	16'282	8'619	7'663
Collège de Genève (2)	7'661	7'677	7'841	4'313	3'528
Ecole de culture générale (3)	2'819	3'061	3'438	2'231	1'207
CFP commerce (3)	2'591	2'459	2'356	944	1'412
CFP construction	358	383	382	53	329
CFP technique	695	705	715	53	662
CFP arts appliqués	464	485	492	297	195
CFP nature et environnement	252	265	253	107	146
CFP santé-social	717	656	663	559	104
CFP service et hôtellerie / restauration		34	47	46	1
E.S.I.G.	79	66 66	95	16	79
- Maturité professionnelle	406	509	549	225	324
post-cfc ou post-diplôme	400	509	549	223	324
Maturité commerciale	220	272	309	133	176
Passerelle ECD maturité	220	212	303	100	170
commerciale	98	148	147	57	90
Autres maturités					
professionnelles	88	89	93	35	58
- Apprentis à temps partiel	4'629	4'669	4'882	1'861	3'021
scolarisés à Genève					
(système dual)					
CFP commerce	1'840	1'886	2'003	1'102	901
CFP arts appliqués	119	104	87	48	39
CFP construction	1'007	945	991	26	965
CFP service et hôtellerie /					
restauration	398	471	503	243	260
CFP technique	654	637	613	31	582
CFP nature et environnement	106	102	113	13	100
CFP santé-social	505	524	572	398	174
- S.C.A.I.(service)	620	603	632	251	381
- Ecoles pour adultes	701	778	844	519	325
Collège pour adultes	310	402	417	239	178
E.C.G pour adultes	391	376	427	280	147
Ensemble des élèves de					
l'enseignement public scolarisés à Genève					
hors HES et UNI	69'903	70'398	70'807	34'833	35'974
HOIS HES EL ONI	03 303	10 390	10001	J4 0JJ	33314

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 31 décembre 2009 et 2010, et au 15 novembre 2011 – source : Service de la recherche en éducation

L'année 2011 a consacré l'entrée en force du processus d'harmonisation scolaire, qui bouleverse l'organisation scolaire de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation, tant au niveau du contenu que de la structure. Dans cette perspective, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de coordonner le suivi du parcours scolaire des élèves et de renforcer la

cohérence de chacun des niveaux d'enseignement, tout en préservant leurs spécificités. Les premières étapes de cette réorganisation se sont notamment concrétisées par la mise en place du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire réunissant, en 2011, 164 écoles primaires en 84 établissements; par l'instauration de directions et de conseils d'établissement; par la formulation de projets d'établissements pluriannuels faisant l'objet d'une évaluation externe ou encore par le rapprochement au sein d'un même Institut de formation universitaire – l'IUFE – de la formation professionnelle du personnel enseignant du primaire et du secondaire.

Deux lois modifiant la loi sur l'instruction publique ont été adoptées par le Grand Conseil. La première (L10743) a intégré les dispositions principales des accords HarmoS et de la Convention scolaire romande. La seconde (L10744) vise à rétablir pour le cycle moyen de l'enseignement primaire un horaire scolaire sur 4,5 jours avec le mercredi matin d'école pour permettre aux élèves genevois de bénéficier d'un cadre et de conditions d'apprentissage plus favorables, analogues à ceux des autres systèmes éducatifs cantonaux et nationaux. Il s'agit de faire face aux exigences de formation décrites dans le plan d'études romand (PER), en particulier pour l'apprentissage du français, de l'allemand et de l'anglais. Cette loi fait l'objet d'un référendum qui a abouti et sera donc soumise au vote populaire en mars 2012. Il convient de rappeler que la méthode choisie a consisté à dissocier ces deux projets de loi lors de leur dépôt au Grand Conseil afin de laisser un espace supplémentaire au débat démocratique.

Parmi les grands changements en 2011, il faut relever ce qui ressort :

- de l'harmonisation scolaire (HarmoS): obligation scolaire dès quatre ans révolus (31 juillet); onze degrés d'école obligatoire;
- de la Convention scolaire romande (CSR): mise en application du plan d'études romand (PER) aux années scolaires 1P, 2P, 5P et 9CO; moyens d'enseignement;
- des éléments d'application propres à Genève (selon la marge d'autonomie laissée aux cantons): orientation des élèves et mesures

⁽¹⁾ DGEP jusqu'en 2009-2010.

⁽²⁾ Y compris les classes d'accueil.

⁽³⁾ Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

de soutien scolaire; adaptation de l'horaire scolaire et des grilles-horaire; enseignement des grands textes; éducation au développement durable; outils pédagogiques pour l'égalité entre hommes et femmes, etc.

Pour répondre aux exigences posées par le plan d'études romand (PER), la grille-horaire a été revue et de nouvelles normes d'admission ont été introduites, faisant ainsi suite à la votation du 17 mai 2009 pour une nouvelle organisation du cycle d'orientation. L'orientation promotionnelle est favorisée grâce au dispositif des passerelles, qui permet aux élèves de changer de regroupement en fonction de leurs résultats scolaires. En parallèle, l'aide à l'orientation a été développée. Dès la 9CO, les élèves bénéficient désormais d'un cours de préparation au choix scolaire et professionnel. En outre, la présence des conseillers en orientation a été renforcée, passant de 30 à 40% par établissement. Dans le même sens, des modalités des transitions du primaire au CO, mais aussi du CO dans les filières du postobligatoire ont été mises en place.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, s'est étendu à quatre collèges du cycle d'orientation.

Suite à la votation du 28 novembre 2010 où les Genevois-es ont plébiscité l'organisation d'un accueil à la journée continue des élèves en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, un projet de loi d'application est en cours d'élaboration en coordination avec les acteurs concernés.

A02 Enseignement postobligatoire et formation continue

La Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a fixé, en 2006, un objectif majeur : 95% des jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre au minimum une certification de l'enseignement postobligatoire de culture générale ou professionnel. Les indicateurs genevois sont en cours d'élaboration en collaboration avec le service de la recherche en éducation (SRED).

Les effectifs de la rentrée 2011 ont augmenté de 2,6% (23'202, soit plus de 580 élèves et apprenti-e-s supplémentaires). A noter que

38,40 postes d'enseignants supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du vote du budget.

La filière commerciale plein-temps est devenue une école de métiers délivrant un certificat fédéral de capacité à l'issue des trois ans de formation. Cette mutation concerne, pour cette rentrée, la deuxième année. La professionnalisation de cette filière de formation implique notamment un accroissement de l'enseignement de la pratique professionnelle qui est organisé pour la première fois dans l'espace entreprise centralisé, dont l'équipement a fait l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil le 10 juin 2011 (PL 10795).

Les classes de préparation à l'apprentissage mises en place dans les centres de formation professionnelle ont été reconduites et des formations professionnelles initiales en deux ans à plein-temps ont été mises sur pied. Près de 200 élèves ont débuté leur formation en août 2011 dans ce dispositif.

Pour répondre à la pénurie de professionnels de la santé, la capacité de formation a été augmentée et le processus d'orientation amélioré. Dans ce sens, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire. Ainsi, depuis la rentrée 2011, 100 élèves supplémentaires de l'école de culture générale (ECG) ont pu être accueillis. Des modules complémentaires permettent également à plus d'une centaine d'étudiants en provenance d'autres formations de se préparer à la HEDS. En parallèle, des groupes de travail ont été formés pour étudier ce phénomène de pénurie globale et trouver des solutions tant au niveau cantonal que transfrontalier.

Tous les élèves ayant obtenu un certificat de l'ECG orientation santé peuvent préparer une maturité spécialisée. Le plan d'études de cette filière a été adapté sur le modèle généraliste romand (suppression des filières en maturité au profit d'une spécialisation au sein de la HES Santé).

La filière gymnasiale voit sa grille-horaire augmentée d'une heure en italien pour les élèves. Les enseignant-e-s des disciplines dont les effectifs sont importants bénéficient désormais d'heures de dégrèvement supplémentaires pour tenir compte du volume des corrections. Le service des classes d'accueil et d'insertion

(SCAI) a été réorganisé en deux structures distinctes : l'accueil du postobligatoire (ACPO) pour les élèves non francophones et le centre de la transition professionnelle (CTP) pour les élèves qui n'ont pas obtenu une place d'apprentissage. Plus de 800 élèves y sont accueillis. De nouvelles classes préparatoires professionnelles (CFP santé, social) ont été ouvertes.

Conformément aux exigences de la loi fédérale sur la formation professionnelle, le CFP Nature et environnement a reçu sa certification QSC (Quality School Certificate) en mars et le CFP Arts appliqués en mai.

Soutien aux jeunes en rupture de formation

La commission externe d'évaluation des politiques publiques a rendu son rapport sur les politiques d'information et d'orientation professionnelle en faveur des ieunes en rupture de formation. Celui-ci montre que le dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) doit se centrer sur la coordination interinstitutionnelle. La qualification professionnelle de ces publics reste une priorité absolue et le dispositif futur comprendra à la fois une plateforme d'échange interinstitutionnelle impliquant l'ensemble des institutions et partenaires concernés, la gestion du suivi individualisé (GSI) ainsi que des modalités de recensement qui seront établies par le SRED. Ce sont aujourd'hui environ un millier de jeunes entre 15 et 25 ans qui sont concernés par cette problématique.

En 2010-2011, dans le cadre du dispositif GSI, 532 jeunes ont été suivis individuellement durant tout le processus de reprise d'une formation ou de maintien dans celle-ci par une action ciblée sur les domaines professionnel, scolaire, social et personnel, en partenariat avec les institutions cantonales et communales. Parmi eux, 101 (19%) étaient encore en formation et 431 (81%) n'étaient plus scolarisés.

Augmentation des contrats d'apprentissage

Plus de 2'170 contrats d'apprentissage ont été signés en 2011 (pour 2'122 en 2010), ce qui met en évidence l'augmentation constante du nombre de contrats signés depuis cinq ans dans quasiment tous les pôles de formation concernés. Parmi les 125 jeunes ayant suivi une formation professionnelle en deux ans avec attestation fédérale en juin 2011, plus de 40% ont signé un contrat d'apprentissage. En ce

sens, deux projets novateurs ont été mis en œuvre :

- le dispositif «Rapide contrat» a facilité les démarches administratives de plus de 400 entreprises;
- la mise en place de l'épreuve informatisée pour l'entrée en apprentissage (EVA) a fourni des informations aux entreprises formatrices et associations professionnelles sur les capacités scolaires des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage et constitué ainsi une alternative publique et gratuite aux tests privés et payants. Plus de 450 jeunes l'ont passée.

Formation continue

Le canton a fêté en 2011 le dixième anniversaire de la loi sur la formation continue des adultes. Les dispositifs ne cessent de se développer : élargissement du chèque annuel de formation; succès croissant du dispositif de perte de gain; renforcement des possibilités de qualification pour les adultes par le biais de la validation des acquis; modularisation de l'offre de formation pour faciliter l'accès à la certification.

En 2011, plus de 24'000 personnes ont visité la Cité des métiers et de la formation avec un taux de satisfaction de 95% selon l'analyse de la Cour des comptes. En matière d'horaires d'ouverture, 88% des sondés sont très satisfaits. En outre, une ouverture nocturne a été instaurée une fois par semaine afin d'améliorer l'accès pour les personnes travaillant la journée.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2010, de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), un règlement d'application a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2011. Il s'agit ainsi de renforcer l'enseignement spécialisé et de développer dans la mesure du possible pour les élèves concernés un projet de scolarisation intégratif dans les établissements ordinaires de formation plutôt qu'en établissement spécialisé.

Un dispositif de monitorage a été mis en place en partenariat avec le SRED, la direction générale de l'office médico-pédagogique (OMP) et d'autres acteurs pour rendre visibles les parcours des élèves entrant, poursuivant leur scolarité ou sortant de l'enseignement spécialisé. Il s'agit ainsi de mettre en évidence

les tendances générales ou spécifiques relatives à certaines populations d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Dans ce sens, une étude spécifique menée par l'Université de Genève et le SRED a permis d'étudier les parcours d'un groupe d'élèves ayant passé par l'enseignement spécialisé. Elle doit faire l'objet d'une publication au début 2012.

En automne 2011, la mise en place d'aménagements scolaires pour les élèves souffrant de dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie a permis à près de 1'200 enfants de l'école ordinaire de bénéficier d'une reconnaissance de leurs difficultés spécifiques et d'une différenciation pédagogique. Un site Internet a été créé pour répondre aux questionnements du personnel enseignant.

Afin de répondre aux besoins d'accueil à la journée scolaire d'enfants handicapés mentaux, deux classes intégrées de huit places chacune ont été ouvertes à l'établissement primaire du Bosson à Onex. Il s'agit ainsi de favoriser les relations sociales de ces enfants avec ceux de l'école ordinaire dans une dynamique intégrative.

Effectifs des enfants et adolescents dans les consultations

Consultations médico-psychologiques	2009	2010	2011	Variation 2010/2011
Nbre d'enfants et ados traités	7'427	7'148	7'164	+0,2%
Nbre de nouveaux cas	2'510	2'322	2'718	+17,1%
Nbre total de séances	73'097	69'305	69'298	0%
Nbre de traitements intensifs dont - Traitements individuels - Traitements groupes	4'272 3'746 526	4'018 3'509 509	4'128 3'666 462	+2,7% +4,5% -9,2%

En 2011, 7'164 enfants et adolescents ainsi que leurs familles ont reçu des soins psychologiques auprès de l'OMP. Leur nombre ainsi que le nombre de séances de traitement prodiguées restent sensiblement stables depuis plusieurs années. Les nouveaux cas ont cependant considérablement augmenté en 2011 (+17,1%). Cela correspond en grande partie à des enfants et adolescents qui s'adressent à l'OMP après avoir bénéficié d'un premier épisode de soins, une ou plusieurs années auparavant.

En outre, les psychologues de l'OMP qui travaillent dans les cycles d'orientation ont rencontré toutes les classes de 8P et celles de l'enseignement spécialisé à l'occasion des tests de pré-orientation. L'office de la jeunesse s'est doté d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs/trices concerné-e-s. C'est dans ce cadre-là qu'une adaptation de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05) sera proposée en 2012.

La réforme de l'éducation spécialisée se base sur les axes majeurs suivants : l'évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO); la diversification de l'offre de placement; l'adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs; la prise en charge des jeunes enfants de zéro à quatre ans ainsi que la création de places d'urgence. Un concept de coordination et de pilotage du dispositif a été mis en place.

Le secrétariat à la pédagogie spécialisée, rattaché à l'office de la jeunesse, a été créé par l'entrée en vigueur du règlement C 1 12. 01. Il a remplacé le secrétariat à la formation scolaire spéciale. En termes chiffrés, l'évolution des dépenses est la suivante :

Charges comptabilisées	2009	2010	2011
Ecolages	4'645'235	3'564'139	1'875'553
Education précoce	1'206'480	1'053'195	915'674
Logopédie	10'810'490	10'582'690	12'055'624
Psychomotricité	894'700	949'862	1'243'318
Transports	1'781'814	1'859'547	2'772'429
Total	19'338'719	18'009'433	18'862'598

Pour la santé de la jeunesse, plusieurs projets ont été menés, notamment pour lutter contre le surpoids, contre l'homophobie dans les écoles, mais aussi pour prévenir la violence de genre et la maltraitance. En outre, les carnets de santé des élèves seront dorénavant informatisés.

Plus de 2'000 mineurs ont participé en 2011 à des camps, des activités à la journée ou des cours. Le passeport-vacances a proposé 119 types d'activités auxquelles plus de 600 personnes ont participé. Plus de 3'000 jeunes de cinq à seize ans ont bénéficié d'activités extrascolaires. En termes de soutien logistique aux ordres d'enseignements et à la clinique dentaire de la jeunesse, la cellule transport a transporté 87'000 enfants.

2011 aura vu la poursuite de la régionalisation, dans le contexte du nouveau contrat de prestations pour l'animation socio-culturelle. Parallèlement, le financement de l'institution a été révisé par l'Etat et les communes. La conclusion de cette négociation est prévue en 2012.

En 2011 (chiffres arrêtés au 21 novembre), 6'789 mineurs ont bénéficié d'une intervention de protection des mineurs à la demande des parents ou en accord avec ceux-ci et 3'871 d'entre eux sur mandat judiciaire civil ou pénal. En fin d'année, 4'477 mineurs sont encore suivis. En outre, durant l'année, 157 familles ont pu bénéficier d'une action éducative en milieu ouvert.

Enfin, le service de protection des mineurs a traité 1'500 signalements de maltraitance. Parmi eux, cinquante cas de périls ont fait l'objet d'un placement ou d'une suspension du droit de visite.

Pour répondre à la pénurie de places dans les structures de la petite enfance et en vue de la réponse à la motion 1952 « pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel», des travaux ont été entrepris avec l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont porté sur les axes suivants :

- le recensement du personnel de la petite enfance et l'enquête annuelle sur l'offre des places en structures de la petite enfance;
- l'introduction de dispositions supplémentaires dans le nouveau règlement pour exercer l'activité d'accueillantes familiales, soit comme indépendant soit comme salarié d'une structure de coordination;
- la mise en place de l'observatoire cantonal de la petite enfance, dont le premier rapport est disponible sur Internet.

Le recrutement de familles d'accueil avec hébergement reste d'actualité pour permettre aux enfants devant être séparés de leur famille de recourir à ce dispositif de protection et de prise en charge. La première volée de formation destinée à ces familles s'est terminée avec succès. Il y a aujourd'hui 100 familles d'accueil avec hébergement à Genève.

A04 Hautes écoles

L'Université

La rentrée académique 2011 a été marquée par une progression de 7,4% des effectifs estudiantins avec 15'283 étudiants inscrits.

Le statut de l'Université a été approuvé le 27 juillet 2011 par le Conseil d'Etat, tout comme les modifications du règlement sur le personnel de l'Université.

La convention d'objectifs 2008-2011 a fait l'objet d'une évaluation externe. Celle-ci a notamment souligné positivement les aspirations de l'Université en matière d'interdisciplinarité, tout en attirant l'attention sur les défis d'ordre structurel et culturel qui y sont associés. L'Université a réactualisé son plan stratégique qui présente ses objectifs à l'horizon 2020. Elle a intensifié ses partenariats avec les organisations internationales et non gouvernementales, encourageant et facilitant ainsi l'accès de son expertise scientifique à la Genève internationale. Elle a poursuivi avec succès son ouverture sur la cité.

Le dernier classement international de Shanghaï place l'Université de Genève au 73° rang mondial, la faisant ainsi entrer dans le top 100 et parmi les quatre universités francophones les mieux placées au monde. Au titre des récentes réalisations de l'Université on citera les créations suivantes: la nouvelle division de la formation et des étudiants; la première école d'avocature de Suisse, et le premier Institut Confucius de Suisse construit sur un partenariat avec l'Université Renmin de Pékin ainsi que le Hanban.

La HES-SO Genève

Adoptée le 26 mai 2011 par les comités stratégiques de la HES-SO/HES-S2, la nouvelle convention intercantonale HES-SO prévoit une véritable autonomie institutionnelle (création d'un rectorat, gestion par objectifs et mandats de prestation, liberté d'action des HES romandes accrue). Pour pouvoir y adhérer, le Conseil d'Etat a déposé le PL 10882 qui a été renvoyé à la commission des affaires communales, régionales et internationales.

La révision de la loi cantonale sur les HES (C 1 26) doit rendre la HES genevoise plus autonome, améliorer son pilotage par l'autorité politique et clarifier la gouvernance et les responsabilités. Le projet de loi devrait être adopté par le Conseil d'Etat en 2012.

Le nombre d'étudiant-e-s des écoles de la HES-SO Genève a augmenté de 7,7%, pour atteindre un volume global de 4'647.

Ecoles	15 oct. 2009	15 oct. 2010	15 oct. 2011
Haute école du paysage,			
d'ingénierie et d'architecture	791	809	880
Haute école de gestion	807	878	960
Haute école d'art et design	631	678	699
Haute école de santé	738*	734*	571
MCS/MSS			343
Haute école de travail social	549	560	580
Haute école de musique	651	631	614
Total sans MCS/MSS			4'304
Total avec MCS/MSS	4'167	4'290	4'647

Chiffres HES-SO Genève, étudiant-e-s présent-e-s ou en échange

* Les étudiant-e-s en ex-année préparatoire de la HEdS sont inclus-es dans le total des effectifs de l'école pour les années 2009 et 2010

Dans son domaine Construction et environnement, la Haute école du paysage, d'ingénierie, et d'architecture (hepia) a obtenu l'autorisation d'ouvrir une nouvelle filière en technique des bâtiments, le processus d'accréditation étant en cours.

A l'heure où les institutions sanitaires ont un besoin urgent et avéré de personnel qualifié, ainsi que pour répondre à l'augmentation du nombre de candidat-e-s à la maturité spécialisée désirant ensuite accéder à la Haute école de santé, cette dernière a admis 135 étudiant-e-s supplémentaires par rapport à la rentrée 2010 dans l'année qui prépare l'accès au bachelor. Le nombre d'étudiant-e-s en maturité spécialisée santé et en modules complémentaires pour les porteur/teuse-s d'une maturité gymnasiale est ainsi passé de 200 à 343.

L'offre de formations continues, toutes écoles confondues, s'est étoffée avec douze nouveaux Certificates of Advanced Studies (CAS) et deux nouveaux Diploma of Advanced Studies (DAS), totalisant près de 80 programmes offerts. A noter aussi que l'audit de certification EDUQUA a été passé en décembre 2011; les résultats sont attendus en 2012. Enfin, pas moins de six filières d'études master ont été accréditées par la Confédération durant cette dernière année (HEM 4, HEAD 1 et HEG 1).

Le Geneva Creativity Center (GCC) a été lancé le 28 juin 2011 par l'Université de Genève et la HES-SO Genève, soutenues par l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) et l'Union industrielle genevoise (UIG). Le centre est amené à créer un espace novateur et inédit de collaborations et d'émulation entre divers acteurs et partenaires en vue de projets innovants, nés de la confrontation des multiples outils et compétences à disposition.

La délégation du Conseil d'Etat à la pointe de la Jonction a présenté le 10 novembre 2011 l'avant-projet de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève, «La nouvelle Jonction – arts, neurosciences, cité». Les hautes écoles ont ainsi rempli le mandat qui leur a été confié. Ce projet est original et novateur : scientifiques et artistes seront installés sur un même lieu et travailleront ensemble à la définition d'objets de recherche scientifique, de nouvelles pratiques artistiques et de formations conjointes, en ouverture sur la cité.

L'IHEID

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a poursuivi en 2011 son essor sur les lignes déterminées par son conseil de fondation et avec le soutien de la Confédération et du canton de Genève, notamment pour le projet de la Maison de la paix. Sur le plan académique, il a connu une nouvelle progression des candidatures d'étudiants (10,3% par rapport à 2010): 284 nouveaux étudiants ont été inscrits à l'automne 2011, représentant 62 nationalités.

L'IHEID a développé la recherche institutionnelle en créant deux programmes transversaux : l'un sur l'étude de la gouvernance internationale, l'autre sur le genre et la globalisation. Les fonds de recherche en provenance du Fonds national suisse et des programmes européens ont connu une augmentation substantielle. L'IHEID a étendu son réseau académique international avec les pays émergents, en signant des accords d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec El Colegio de Mexico (Mexique), Tsinghua University, Beijing (Chine), Universitas Gadjah Mada, Yogyakarta (Indonésie) et University of Malaya, Kuala Lumpur (Malaisie).

B Emploi, marché du travail

B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Conformément aux prévisions de l'exposé des motifs du budget 2011, le chômage a connu en 2011 une forte décrue durant les trois premiers trimestres et, depuis le mois d'octobre, un nouveau durcissement en raison de la crise de la dette dans la zone euro. Le nombre de chômeurs a ainsi atteint en septembre son plancher depuis neuf ans, avant de remonter entre octobre et décembre. L'effectif des chômeurs était ainsi de 12'658 personnes au 31 décembre 2011, en baisse de 17,4% par rapport à l'année précédente.

L'année 2011 a aussi vu l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurancechômage (LACI), qui a notamment réduit la durée d'indemnisation de plusieurs catégories de chômeurs. L'impact de cette réforme reste modéré sur les effectifs des chômeurs euxmêmes, le statut de chômeur ne dépendant pas de leur indemnisation. La baisse du chômage était donc réelle, ce qu'atteste le chiffre des demandeurs d'emploi (qui intègre toutes les catégories de chômeurs, y compris ceux qui bénéficient du RMCAS), également en forte baisse sur l'ensemble de l'année (-17,1%). Sur l'ensemble de l'année, 18'705 personnes se sont inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP), contre 22'185 désinscriptions. En revanche, la 4° révision de la LACI a contribué à la hausse du nombre de dossiers au bénéfice du RMCAS, qui a bondi de 1'916 à 2'511 en une année.

Avec son rapport divers 873 sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage (LMC - J 2 20) le 2 mai 2011, le Conseil d'Etat a déposé le projet de loi (PL) 10821 visant à améliorer le dispositif. Approuvé fin 2011 par la commission de l'économie du Grand Conseil, le PL 10821 veut accélérer la mise en œuvre de mesures de requalification et les oriente plus fortement vers les besoins du marché de l'emploi. De même, il veut supprimer le délai de forclusion limitant à six mois après la fin de la durée d'indemnisation l'accès aux prestations cantonales. Durant l'été. l'effectif du service des mesures cantonales a été totalement intégré au sein des ORP, afin de permettre un suivi non interrompu de chaque chômeur. Enfin, conformément au programme de législature, l'office cantonal de l'emploi a décidé de la future organisation des ORP, qui sera mise en place dès avril 2012. Ces réformes

internes, de même que le PL 10821, attestent la volonté du Conseil d'Etat d'accélérer la mise en œuvre de prestations d'insertion et de les offrir à chaque demandeur d'emploi dès qu'il en a besoin.

Dans ce contexte, l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, renforcera dès son entrée en vigueur au 1^{er} février 2012 les chances de réinsertion des chômeurs de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale.

Placement, reclassement et cours pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2009	2010	2011 (est.)
PEF			
- AIT	354	440	624
- Stages	845	1'463	1'101
- EE	160	161	148
- ETFI	678	756	540
- PETF	1'048	1'175	1'270
- AFO	48	49	45
- Semo	722	794	791
Total	3'855	4'838	4'519
Reclassement	1'402	2'489	2'566
Cours	14'695	13'961	10'909
Total	19'952	21'288	17'994

Abréviations :

AIT : allocation d'initiation au travail; EE : entreprises d'entraînement; ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels; PTEF : programmes d'emplois temporaires fédéraux; AFO : allocation de formation; Semo : semestre de motivation.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2009	2010	2011
Placement en PCEF	1'081	790	626
Placements en ARE	389	449	498
Placements en EdS	240	245	296

Abréviations :

PCEF : programme cantonal d'emploi formation (stages de requalification); ARE : Allocation de retour à l'emploi; EdS : Emploi de solidarité.

Le placement en ARE reste tributaire de la situation conjoncturelle, ce qui explique les variations d'une année à l'autre. La baisse observée dans les PCEF s'explique par le fait que ces prestations, comme le relève le RD 873, étaient dans le passé proposées trop tard dans le parcours du chômeur. Elles sont désormais, conformément à la volonté du législateur, proposées dès le neuvième mois de chômage et donc, dans la plupart des cas, couvertes par l'assurance fédérale dans le cadre des PEF.

Le dispositif des EdS, en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le placement de 296 personnes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, date à laquelle 607 personnes étaient sous contrat EdS.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2009	2010	2011
Licenciements collectifs annoncés	142	50	72
Entreprises concernées	102	33	48
Nombre de personnes licenciées	2'499	685	1'125

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2009	2010	2011
Dossiers traités	373	357	159
Dossiers admis (en tout ou partie)	276	290	127
Dossiers rejetés	97	67	50
Employés effectivement indemnisés	2'035	1'040	260

B02 Surveillance du marché du travail

Le programme B02 vise le sain fonctionnement du marché du travail et le renforcement des instruments de prévention de la santé et sécurité au travail.

Lutte contre le travail au noir

Les premiers résultats 2011 sont les suivants :

	Nb cas/ période	Sanctions, prest. récupérées, en CHF et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	301 enquêtes	47 entreprises en infraction/ 36'120 francs d'amendes prononcées
Hospice général	485 examens particuliers	220 décisions dont 74 arrêts de prestations
Office cantonal de l'emploi	1'658 cas contrôlés	97 fraudeurs, 909'522 francs réclamés
Office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI)	11 cas	11 fraudeurs. Le total estimé des prestations économisées est de 2'674'000 francs
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	1'126 cas contrôlés	276 fraudeurs. Cotisations sociales facturées : 2'490'805 francs

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a fait exclure des marchés publics en Suisse 13 entreprises pour une durée moyenne de 20 mois en raison d'infractions graves en matière de travail au noir.

Cent enquêtes terminées par l'OCIRT restent en attente d'une ordonnance du Ministère public (condamnation ou classement).

Plus des 4/5° des infractions constatées à Genève par les services de l'Etat en matière de travail au noir concernent les assurances sociales.

La lutte contre le travail au noir par les services de l'Etat a permis de facturer quelque 2,5 millions d'arriérés de cotisations et d'économiser potentiellement la même somme sous forme de rentes non versées.

Système Chèque service

La gestion du système permettant la déclaration simplifiée dans l'économie domestique est assurée par la fondation PRO.

	2009	2010	2011
Nombre d'adhérent-e-s	3'844	4'065	~ 4'420 1)
Masse salariale en CHF	21'853'917	27'138'178	~ 31'000'000 1)
Montants versés aux assurances sociales en CHF	3'857'144	4'880'054	~ 5'576'900 1)

1) Ces chiffres ne sont pas définitifs. Le bouclement de l'exercice 2011 se fait à la fin du premier trimestre 2012.

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié quatre procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) : métallurgie du bâtiment, entretien des textiles, nettoyage, parcs et jardins. Une procédure d'extension facilitée de la CCT cadre du commerce de détail est en cours (demande adressée à la Confédération en janvier 2012).

3'206 entreprises (dont 1'480 hors canton) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'166 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce chiffre inclut 30 contrôles d'indépendants, mais pas les 77 contrôles administratifs de l'OCIRT en matière de respect de l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés et les 3'500 (environ) analyses de formulaires de demande de main-d'œuvre étrangère du conseil de surveillance du marché de l'emploi.

Les contrôles effectués en matière de respect des conditions de travail, essentiellement sur la base de dénonciations par les commissions paritaires ou de soupçons, ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. Les chiffres ci-dessous ne concernent pas les contrôles des commissions paritaires, mais seulement ceux effectués par l'OCIRT.

 Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont porté sur 47 entreprises pour 372 collaborateurs. Fin janvier 2012, la procédure était bouclée pour 22 de ces contrôles (25 sont en cours de traitement), dont 18 ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. Trois entreprises, pour six employés détachés, ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale, dont un a pu aboutir à une mise à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation. Une autre entreprise, employant un travailleur détaché, a été sanctionnée pour d'autres infractions.

- Dans les secteurs dotés de CCT étendues, 55 entreprises ont été contrôlées. La procédure a abouti pour 51 d'entre elles (soit 200 employés détachés), dont 22 ont abouti à un constat de sous-enchère salariale. Tous ces cas ont été réglés soit par voie de conciliation, sanctions conventionnelles. par auxquelles se sont ajoutées 11 interdictions de travailler en Suisse pour les entreprises ou les indépendants concernées. Ces contrôles sont en grande majorité effectués sur la base de dénonciations ou de soupçons. Les contrôles pour quatre entreprises, totalisant sept collaborateurs, sont encore en cours de traitement en janvier 2012.
- Enfin, sur les entreprises basées en Suisse (à Genève ou dans d'autres cantons) et employant du personnel régulier à Genève, 1'034 contrôles ont été réalisés, concernant 10'421 travailleurs. Ces contrôles ont été jugés pour 576 entreprises (5'957 collaborateurs). 360 entreprises (2'846 collaborateurs) ont respecté toutes les dispositions des CCT ou des usages. Une sous-enchère en matière de salaires usuels a été observée dans 38 entreprises (159 collaborateurs), ce qui représente 6,6% des cas jugés. D'autres infractions ont été observées dans 184 entreprises (3'096 collaborateurs). Ces infractions sont en général de moindre importance (absence de registre horaire, notamment).
- En janvier 2012, 145 de ces 222 entreprises en infraction à l'une ou l'autre disposition conventionnelle ou usuelle ont d'ores et déjà corrigé leur situation. Au chapitre des sanctions prononcées par l'Etat, 16 entreprises se sont vu refuser l'attestation exigée pour l'exécution de marchés publics. Les contrôles pour 458 entreprises totalisant 4'464 collaborateurs sont encore en cours de traitement.

Main-d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 6'000 dossiers en 2011. La situation économique difficile n'est pas étrangère à la baisse des demandes d'autorisation

de travail. D'autre part, depuis le 1er mai 2011, la période transitoire pour huit pays européens est arrivée à son terme (Pologne, République tchèque, Slovaquie, pays Baltes, Hongrie, Slovénie). Ces pays bénéficient aujourd'hui pleinement de la libre circulation des personnes et l'admission sur le marché du travail suisse n'est plus examinée par la MOE.

Il n'en demeure pas moins que des entreprises continuent de faire appel à de la main-d'œuvre hautement qualifiée ou à des apporteurs d'affaires qu'elles n'arrivent pas à recruter en Suisse ou dans les pays de l'UE/AELE.

	2009	2010	2011
Autorisations de travail B (Etats tiers)	730	748	657
Autorisations de travail L (Etats tiers)	600	634	441

La baisse importante des autorisations de courte durée (permis L) est notamment due au fait que, depuis le 1^{er} janvier 2011, les prestataires de service européens actifs en Suisse pour une durée supérieure à quatre mois sont imputés sur un contingent séparé.

Le service a également traité environ 70 recours déposés à l'encontre de ses décisions.

Les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments d'un montant d'environ 750'000 francs (1'014'800 francs en 2010).

Santé et sécurité au travail

1'304 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA), dont 11 enquêtes systématiques dans le cadre du programme prioritaire imposé par le Seco aux inspections du travail (34 en 2010).

On a dénombré 53 plaintes : 59% d'entre elles concernent les conditions générales de travail, 13% la santé psychique, 25% la durée du travail et du repos.

1'332 permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail ont été accordés en 2011 (1'044 en 2009 et 1'147 en 2010).

C Action sociale

C01 Accès à l'assurance-maladie

Le programme C01 vise à assurer l'affiliation à l'assurance maladie de toute personne domiciliée à Genève et à garantir l'accès à l'assurance-maladie aux personnes disposant de revenus modestes au moyen de subsides (article 65 LAMal). S'agissant de l'accès aux soins pour les personnes insolvables, le Conseil d'Etat a obtenu l'adaptation du droit cantonal au nouvel article 64a LAMal interdisant aux assureurs de suspendre le droit au remboursement des prestations. Dès le 1^{er} janvier 2012, la loi prévoit la prise en charge forfaitaire, par les cantons, de 85% des actes de défaut de biens résultant du contentieux de l'assurance obligatoire. Ce dispositif met un terme à plusieurs années de négociations difficiles entre l'Etat et les assureurs.

Garantie de l'affiliation à l'assurancemaladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 22'439 lettres (23'419 en 2009 et 25'033 en 2010) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2011, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 6'552 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. le SAM a envoyé 12'591 (9'431 en 2009 et 12'238 en 2010) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 10'369 frontaliers (8'930 en 2009 et 9'123 en 2010) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 1'014 (402 en 2009 et 96 en 2010) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides aux assurés

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité (plafonné à la prime moyenne cantonale) ou une partie de leurs primes d'assurance maladie est de :

	2009	2010	2011
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	14'439	15'474	16'699
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	25'576	25'787	26'129
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur RDU (subside partiel)	62'358	61'079	60'647
Total	102'373	102'340	103'475

* Le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 203 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 53 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie (en francs), à :

En francs	2009	2010	2011
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	44'317'886	53'813'344	56'145'894
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	116'444'043	121'803'232	124'668'973
Personnes ayant droit à un subside partiel en fonction de leur RDU (subside partiel)	52'423'278	59'247'819	59'361'639
Total	213'185'207	234'864'395	240'176'506

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Afin de trouver une solution au problème des suspensions de prestations, un accord sur le contentieux de l'assurance obligatoire des soins a été conclu avec les assureurs membres du groupe Helsana et ceux du groupe Sanitas. Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Le pourcentage de la population genevoise couverte par une convention interdisant les suspensions et garantissant un droit ininterrompu au remboursement des frais de santé, même en cas d'insolvabilité, est passé à un peu plus de 70%.

Le parlement fédéral a adopté, le 19 mars 2010, un nouvel article 64a LAMal, qui prévoit l'interdiction pour les assureurs de procéder à la suspension du droit au remboursement des prestations de l'assurance-maladie, en contrepartie d'un paiement forfaitaire par les cantons, à un taux de 85%, du contentieux de l'assurance obligatoire des soins sanctionné par un acte de défaut de biens ou un titre équivalent.

Cette nouvelle disposition du droit fédéral, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2012, a nécessité une adaptation du droit cantonal (modification de la LaLAMal et du RaLAMal).

Chiffres-clés

- 36'815 (45'491 en 2009, 45'611 en 2010) dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2011;
- le montant total payé par le SAM en 2011 au titre du contentieux s'élève à 36'420'403

francs (34'984'132 francs en 2009, 39'518'264 francs en 2010).

C02 Soutien à la famille

Le programme C02 recouvre notamment les avances et le recouvrement de pensions alimentaires et les allocations familiales. Le 11 février 2011, le Grand Conseil a en outre approuvé à une très large majorité le projet de loi 10600 introduisant des prestations complémentaires familiales, destiné à sortir de la précarité économique les familles de travailleurs pauvres. Le projet de loi 10716 portant sur un crédit d'investissement pour la réalisation d'une application de gestion de la prestation a également été adopté dans l'année. Le service des prestations complémentaires a ainsi pu débuter les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette nouvelle législation, conformément au budget 2012 de l'Etat de Genève, dès le 1^{er} septembre 2012.

Avances et recouvrement de pensions alimentaires

	2009	2010	2011
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'184	3'222	3'250
avec avances	608	676	720
sans avances	2'576	2'546	2'530
Pensions facturées (CHF)	23'108'961,95	22'308'933,85	22'431'282,35
Avances payées (CHF)	5'951'548,80	5'852'014,45	6'737'316,25
Encaissements s/pensions (CHF)	9'319'289,79	9'179'636,73	9'239'224,33
Taux rec. s/pensions	40,33%	41,15%	41,19%

Allocations familiales

Le Grand Conseil ayant adopté l'initiative 145, les allocations familiales pour les familles actives et non actives augmenteront dès le 1er janvier 2012. Le Conseil d'Etat a décidé d'une hausse échelonnée des prélèvements salariaux pour financer cette augmentation, afin de limiter son impact sur l'emploi dans une période difficile liée à la cherté du franc et à un affaiblissement conjoncturel. En 2012, les prestations seront couvertes par la hausse partielle du niveau de prélèvement et par les réserves surobligatoires des caisses d'allocations.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

En 2011, le canton de Genève a subi fortement l'impact de l'entrée en vigueur de la 4ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La réduction au 1er avril 2011 de la durée d'indemnisation pour plusieurs milliers de demandeurs d'emploi a contribué pour plusieurs centaines de dossiers à la hausse du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale. Le

nombre de dossiers financiers augmente (+16% à fin d'année et +13% pour la moyenne annuelle). Du côté des sorties de l'aide sociale, le renversement conjoncturel au quatrième trimestre de l'année a renforcé les tensions.

L'Hospice général, chargé de mettre en œuvre la politique cantonale d'aide sociale, s'est par ailleurs activement préparé afin d'assurer sa capacité à mettre en œuvre rapidement la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, votée en février 2011 par le Grand Conseil et le 27 novembre 2011 par le peuple.

Action sociale (situation au 31.12)	2009	2010	2011
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	5'965	6'410	7'107
Dossiers RMCAS	1'772	1'905	2'511
Total dossiers avec aide financière	7'737	8'315	9'618
Evolution N-1	+13%	+7%	+16%
Dossiers d'accompagnement social	2'418	2'193	2'030
Nombre de dossiers totaux	10'155	10'508	11'648
Nombre de personnes totales suivies	17'472	17'961	20'025
Evolution N-1	+8%	+3%	+11%

Programme cantonal contre le surendettement (PCLS)

La direction générale de l'action sociale a lancé, le 1er septembre 2011, le PCLS pour une phase pilote de trois ans (2011-2014). Ce programme prévoit d'abord un dispositif de détection précoce des personnes potentiellement surendettées, en collaboration avec l'administration fiscale cantonale, l'office des poursuites et les Services industriels de Genève. Dans un second temps, ces personnes se voient offrir la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individuel gratuit auprès d'institutions publiques et privées spécialisées dans la lutte contre le surendettement. Plus de 20 organismes sont impliqués dans la thématique.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Le service des tutelles d'adultes a poursuivi sa réorganisation globale afin de répondre aux problématiques liées à l'augmentation constante du nombre de dossiers traités et à préparer l'entrée en vigueur du nouveau droit tutélaire fédéral, le 1er janvier 2013.

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Dossiers actifs & en cours de clôture	2'069	2'059	2'202
Nouveaux mandats	328	330	297
Opérations financières (nombre)	272'952	242'072	240'613 1)

¹⁾ De nouvelles interfaces ont été mises en place au cours de l'année 2011 dans le cadre du SI TAMI. Elles ont permis l'automatisation de certaines opérations financières. Ainsi, le chiffre global des opérations financières diminue, bien que les opérations manuelles continuent à augmenter.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

L'accueil et l'hébergement des requérants d'asile et des réfugiés statutaires est assuré par l'Hospice général. Comme tous les cantons suisses, Genève subit une forte pression en matière de logements pour les requérants d'asile depuis que la Confédération a revu à la baisse ses prestations en la matière. La Confédération tablait sur un flux annuel estimé à 10'000 requérants, alors qu'il n'a jamais été inférieur à 15'000 au cours de la dernière décennie et qu'il avoisine les 20'000 en 2011. Cela contraint les responsables de l'accueil à mettre en place des solutions provisoires, insatisfaisantes sur le plan du confort, de la sécurité et des coûts, notamment dans des abris de la protection civile.

Asile

Chiffres-clés (situation au 31.12)	2009	2010	2011
Nombre de personnes prises en charge	4'306	4'191	4'687
Evolution N-1	-0.5%	-3%	+12%
- dont assistées et logées	1'995	1'695	3'114
- dont logement seul	1'600	1'744	1'573
- dont aide d'urgence	470	541	554
- dont étrangers sans papiers	241	211	217
- dont réfugiés statutaires			514
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'074	1'101	1'678
Nombre de sorties	-1'095	-1'216	-1'182

Depuis juillet 2011, les réfugiés statutaires sont pris en charge intégralement par l'Hospice général (ancien mandat Caritas), ce qui explique en partie la forte hausse du nombre d'arrivées sur l'exercice 2011.

D Personnes âgées

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Durant cette année 2011, le canton a bénéficié de la mise à disposition de 359 nouveaux lits d'EMS, du fait de l'ouverture de cinq EMS :

 EMS Pierre de la Fée 	76 lits
• EMS Drize	60 lits
• EMS Marronniers « 2 »	63 lits
 EMS Saint-Loup (Vandelle) 	80 lits
EMS Lausanne	80 lits

Parallèlement, 211 lits d'EMS ont fermé durant la même année, du fait de la cessation d'activités de certains établissements et de la fermeture progressive de lits dans des chambres doubles :

 EMS Rhodanienne 	20 lits
 EMS Genévriers 	21 lits
 EMS Marronniers « 1 » 	29 lits
 EMS Résidence d'Hanna 	70 lits
 Suppression chambres doubles 	71 lits

La fermeture de lits dans des chambres doubles de certains EMS vise à améliorer le confort des résidents. Le taux de chambres à deux lits est passé de 13% en 2008 à 9% en 2011.

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont	51	52	53
Nouveaux Fermetures		2 1	5 4
Total des subventions (en CHF)	225'871'632	247'442'781	276'834'674
- via le prix de pension	124'226'714	138'982'176	151'099'799
- via la subvention directe	101'644'918	108'460'605	125'734'875
Nombre de places (au 31 décembre) : Lits long séjour Lits UAT Total	3'462 16 3'478	3'592 2 3'594	3'742 - 3'742

S'agissant du prix de pension, il se situait en 2008 dans une fourchette allant de 176 à 292 francs par jour. En 2011, l'écart a considérablement diminué puisque le prix de pension se situe entre 189 et 269 francs par jour.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS				
	2009	2010	2011	
Prestations versées (CHF)	196'836'317	209'665'933	224'408'751	
Dossiers au 31.12	10'055	10'083	10'439	
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS				
	2009	2010	2011	
Prestations versées (CHF)	59'110'859	58'820'664	61'103'729	
Dossiers au 31.12	9'476	8'998	8'737	
Aides complémentaires pour les pers	onnes âgées	(assistance)		
	2009	2010	2011	
Prestations versées (CHF)	2'844'870	3'822'011	3'722'068	
Dossiers au 31.12	172	192	197	

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) – part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants

	2009	2010	2011
Cotisations AVS-AI-APG (CHF) (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	774'304'389	856'801'290	828'299'677
Prestations servies (CHF): - Rentes ordinaires AVS - Rentes extraordinaires AVS - Allocations pour impotents dans l'AVS	787'057'810 187'416 9'705'143	809'406'974 178'068 9'649'743	845'975'409 179'885 12'080'773

E Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Afin de répondre à la demande croissante de personnes en situation de handicap psychique ou mental pour lesquelles une admission en foyer ne serait pas nécessaire, la direction générale de l'action sociale (DGAS) a développé, en partenariat avec les institutions du réseau genevois, une nouvelle prestation de suivi en appartement.

Dès lors, ce sont 28 places d'accueil hôtelier avec encadrement (AHE) qui sont proposées au sein des Etablissements publics pour l'intégration et de la Fondation SGIPA.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le projet de loi 10828 ouvrant une subvention de 8'680'000 francs pour l'équipement et des travaux de transformation et d'entretien des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour la période 2011-2013.

Prestations Al de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

Demandes reçues	2009	2010	2011
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	3'883	3'869	4'002
Allocations pour impotence AVS	881	690	1'539
Moyens auxiliaires AVS	2'770	2'555	3'459
Demandes subséquentes Al	9'848	8'389	8'080
Total	17'382	15'503	17'080

Mesures professionnelles : 1'224 mesures d'intervention précoce et 1'954 mesures de réadaptation conventionnelle ont été achevées.

Premières décisions de rentes : en 2011, l'office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) a pris 2'234 premières décisions de rentes dont 1'048 (47%) se sont soldées par un refus. Parmi les 1'186 décisions d'octroi de rentes, 910 (77%) portaient sur des rentes entières et 160 (13%) sur des demi-rentes.

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze institutions sont actives dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont toutes titulaires d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi.

Pour ces quinze institutions, en 2011, le canton a versé 153'052'156 francs de subventions, pour un total de 2'442 places d'accueil au 31 décembre 2011.

La commission cantonale d'indication permet d'orienter toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2011, la commission d'indication a traité 305 demandes, 215 demandes ont été orientées et 90 sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, 144 nouvelles places ont été créées en 2011 dans les établissements suivants: Etablissements publics pour l'intégration, Centre Espoir, Fondation PRO Entreprise sociale privée, Fondation Aigues-Vertes, Fondation Clair Bois, Fondation Ensemble, Fondation Foyer-Handicap, Association La Corolle, Fondation Trajets, Fondation SGIPA, Association Thaïs (Maison des Champs), Association Arcade 84.

Elles se répartissent comme suit :

- homes avec occupation (HO) = 40 places;
- homes (H) = 20 places;
- ateliers (A) = 78 places;
- centres de jour (CdJ) = 6 places.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La Convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1er janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux. Elle se monte à 209'453 francs (441'180 francs en 2010 et 405'750 francs en 2009) sur les séjours hors canton de résidents genevois ainsi qu'une compensation financière de 1'935'679 francs (1'858'883 francs en 2010 et 1'551'086 francs en 2009) pour les placements dans ses propres institutions de personnes en provenance d'autres cantons.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Délivrance de prestations complémentaires fédérales – PCF AI						
	2009 2010 2011					
Prestations versées (CHF)	115'619'135	117'231'286	121'700'913			
Dossiers au 31.12	6'168	6'199	6'285			
Délivrance de prestations complémentaires cantonales – PCC – Al						
	2009 2010 2011					
Prestations versées (CHF)	67'827'230	65'230'450	67'939'443			
Dossiers au 31.12	6'504	6'421	6'463			
Aides complémentaires pour les rentiers A	Al (assistance)					
	2009	2010	2011			
Prestations versées (CHF)	1'995'849	2'137'219	2'157'900			
Dossiers au 31.12	203	222	227			

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) – part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-invalidité

	2009	2010	2011
Prestations servies (CHF) :			
- Rentes ordinaires Al	162'247'342	156'713'110	159'068'133
- Rentes extraordinaires Al	37'842'105	38'463'868	42'025'362
- Allocations pour impotents Al	11'238'669	11'849'352	12'677'769
- Indemnités journalières aux invalides	9'235'980	9'257'582	9'765'565

F Environnement et énergie

F01 Protection de l'environnement

Assainissement de l'air

Le service de protection de l'air (SPAir) a poursuivi ses efforts pour assurer le contrôle des installations de chauffage de grande puissance et ordonner leur assainissement rapide. Il a également été présent sur les nombreux chantiers de construction dans l'agglomération afin de s'assurer que les machines en activité sont équipées de filtres à particules. Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'énergie, le SPAir et le service de l'énergie (ScanE) ont mis en œuvre la procédure d'autorisation pour les chauffages à bois. Enfin, le programme de renouvellement des poids lourds de l'Etat s'est poursuivi avec succès.

Lutte contre les nuisances sonores

Le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) a déployé des efforts particuliers en coordination avec la police cantonale afin d'assurer le respect de l'ordonnance son et laser (OSLa) dans les manifestations publiques, ainsi que dans les établissements publics. L'année 2011 s'illustre aussi par un nombre important de validations de projets d'assainissement du bruit routier, qui devront être mis en œuvre sur les axes dépassant les valeurs limites d'ici à l'échéance légale de 2018. Enfin, la campagne de sensibilisation au bruit de voisinage et des établissements publics s'est poursuivie à travers des affichages et des spots radios.

Protection contre les rayonnements non ionisants

La priorité a été donnée à la mise en œuvre des bonnes pratiques entre les opérateurs et l'autorité de surveillance compétente pour l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

Substances dangereuses dans l'environnement bâti

Un accent particulier a été apporté à la mise en œuvre des dispositions légales concernant la gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) lors de travaux. Des contrôles ont été effectués sur des chantiers. Cette présence sur le terrain a également permis un important travail de communication et de sensibilisation auprès des entreprises,

architectes et régies. D'autres substances dangereuses sont moins bien connues. Les études nécessaire ont été réalisées pour définir les critères à respecter pour la réalisation de diagnostics plomb et PCB représentatifs et fiables. Des méthodes d'analyse nécessaires au repérage de substances dangereuses nouvellement introduites dans la législation suisse ont aussi été développées. Il s'agit notamment de la famille des agents polyfluorés, reconnus comme polluants majeurs au niveau international en raison de leur effet perturbateur sur le système hormonal.

Sites pollués

Les travaux d'assainissement de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière à Plainpalais (ex-site Artamis) sont pratiquement achevés. La tente de confinement ainsi que le système de lavage des terres souillées ont été démantelés. Les travaux d'assainissement de l'ancien atelier de chromage à la rue de la Tannerie à Carouge se sont terminés en juin 2011. La période de surveillance et de contrôle des résultats durera environ 10 ans.

Les systèmes in situ d'assainissement se poursuivent sur les sites contaminés de l'ancienne décharge du nant des Grandes-Communes ainsi que sur le site de Parker-Lucifer SA. Les investigations de détail ou projets d'assainissement sont toujours en cours sur 12 sites contaminés. Demeurent encore 16 investigations historiques et techniques à finaliser, afin de déterminer si ces sites nécessitent une surveillance ou un assainissement.

Gestion des déchets

En matière de déchets urbains, l'effort a été mis sur les travaux de planification du renouvellement des installations de l'usine des Cheneviers. L'inventaire des déchets a donné un taux de recyclage de 44,6% en 2010.

Pour ce qui est des déchets de chantier, 9% des déblais étaient recyclés en 2010, soit quatre points de plus que l'objectif fixé par le Conseil d'Etat. Des modifications de la loi sur la gestion des déchets (LGD) et de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA) ont été réalisées afin, d'une part, de faciliter la réutilisation et la valorisation des matériaux et, d'autre part, de ménager des volumes supplémentaires de décharge. Parallèlement, la promotion de l'utilisation des matériaux de construction

recyclés a été poursuivie dans le cadre du projet EcomatGE.

Management environnemental

En avril 2011, le Conseil d'Etat a adopté le bilan carbone des activités de l'administration cantonale ainsi que le plan d'actions environnementales (PAE). Le PAE prévoit la mise en œuvre de 24 mesures immédiates permettant de réduire de 12% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Il prévoit également des études de faisabilité en vue d'atteindre 30% de diminution des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Le Conseil d'Etat a adopté la directive pour la valorisation des déchets de bureaux de l'administration cantonale. Sa mise en œuvre a démarré par une campagne de clips vidéo diffusée auprès de 15'500 collaboratrices et collaborateurs et a été accompagnée par le déploiement de 300 poubelles de tri supplémentaires.

F02 Energie

Nouvelle loi sur l'énergie

Le service de l'énergie (ScanE) a développé des outils pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie. Il s'est attaqué en priorité au domaine des grands consommateurs pour lesquels la commission du standard énergétique a précisé les modalités d'application des dispositions de la loi. Une séance de présentation a été organisée au mois de novembre 2011.

Assainissement des bâtiments

Le ScanE a engagé des travaux avec les associations professionnelles de la construction et les représentants des propriétaires immobiliers pour simplifier les procédures en matière d'autorisation de construire pour les rénovations. Il a aussi développé un outil informatique pour permettre le dépôt en ligne de requêtes en subvention. Cet outil sera opérationnel au printemps 2012. Pour inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments, le canton a poursuivi en 2011 le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie.

Assainissement des bâtiments de l'Etat

Le DCTI utilise les instruments et outils mis en place dans le cadre de la loi sur l'énergie pour concrétiser ses actions prévues par les objectifs 01.02 et 03.02 du programme de législature, soit respectivement «réaliser la rénovation de cycles d'orientation» et «l'assainissement des

bâtiments publics et réduction des émissions de CO₂». L'office des bâtiments a mis en place, dès 2010, une méthodologie d'audit global des bâtiments, permettant de déterminer les lignes directrices et les coûts y relatifs pour assainir les bâtiments. A ce jour, treize bâtiments ont fait l'objet d'un audit global, dont sept spécifiquement pour le DIP (cycles d'orientation, collèges et centre de formation professionnel). Courant 2011. les études d'assainissement du CO de Budé se sont concrétisées par la mise en place, dès juillet, de bâtiments provisoires permettant d'accueillir les élèves afin de procéder à la première étape d'assainissement du bâtiment dès le début 2012. Par ailleurs, la loi (10209) ouvrant un crédit d'investissement de 8 millions de francs pour financer le programme d'efficacité énergétique des installations des bâtiments de l'Etat a permis d'économiser plus de 5'500 tonnes de CO₂ en 2011, atteignant ainsi une économie totale de 22'554 tonnes de CO2 depuis 2005.

Développement de la géothermie

Le ScanE et les SIG ont finalisé l'étude du potentiel géothermique genevois (PGG), qui quantifie les potentiels énergétiques à faible, moyenne et grande profondeur. Un programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois a également été élaboré, permettant d'identifier les données complémentaires à acquérir par le biais de campagnes de surface et/ou de forages exploratoires. Dans l'intervalle, le projet des SIG de forer un puits à moyenne profondeur à Thônex est suspendu afin de statuer à nouveau sur ce projet une fois ce programme terminé.

Réseaux d'énergie

L'interconnexion du réseau CADIOM et du réseau CAD-Lignon est achevée à 75% fin 2011.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie a permis la prise en compte formelle des enjeux énergétiques à tous les niveaux de planification du territoire, notamment le plan directeur cantonal, les projets stratégiques de développement et les PLQ, ce qui est particulièrement efficace pour le développement des réseaux thermiques.

Services industriels de Genève

En 2011, la pression de la concurrence sur le marché de l'électricité s'est encore accrue, les clients éligibles (>100'000 kWh annuels) devenant plus actifs dans la recherche de solutions alternatives. Toutefois, par leurs offres attractives, les SIG ont pu limiter les pertes de

clients (seuls 11 clients éligibles ont choisi un autre fournisseur).

Les projets de production électrique renouvelable ont bien évolué, notamment avec la prise de participation dans la société EDH en décembre 2011, avec le développement des projets éoliens ainsi qu'avec l'extension de la capacité de production solaire grâce à l'installation photovoltaïque sur le toit de Palexpo.

Le programme Eco21 s'est développé en 2011, notamment par le lancement de l'offre Négawatt et la poursuite de l'offre Double-éco, ce qui a permis de toucher l'ensemble de la population du canton (particuliers et professionnels) et d'atteindre un tiers de l'objectif global de 150 GWh d'économie d'électricité.

Après la réussite du projet Genève-Lac-Nations (GLN), d'autres projets de production d'énergie thermique renouvelable sont aujourd'hui à l'étude, notamment les projets GLU (Genève-Lac-Urbain) et GLA (Genève-Lac-Aéroport). L'extension du réseau de chauffage à distance (CAD) et les travaux de liaison des réseaux Cadiom et Lignon étant quasi terminés, les cités périurbaines construites dans les années 50-60 seront bientôt reliées par un seul réseau, permettant ainsi un gain d'efficience considérable.

Le projet de fibre optique (FTTH) se poursuit en partenariat avec Swisscom. A fin 2011, près d'un quart de la population genevoise peut désormais profiter des services basés sur la fibre optique.

F03 Gestion des eaux

Gestion, surveillance et assainissement des eaux

Construire le nouveau barrage de Conflan en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier

Afin d'améliorer l'autosuffisance énergétique du canton de Genève, il a été prévu d'exploiter la chute du Rhône sur le site de Conflan à l'aval de Chancy-Pougny et d'examiner l'opportunité de construire un barrage hydroélectrique. Ce projet transfrontalier figure parmi les objectifs de législature du Conseil d'Etat.

Durant 2011, en parallèle à l'élaboration de l'étude de faisabilité, plusieurs présentations ont été faites, notamment aux associations environnementales, donnant lieu à des débats sur la meilleure intégration possible de ce projet. Les

conclusions de l'étude de faisabilité seront présentées au Conseil d'Etat en 2012.

Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Suite à l'acceptation à l'unanimité de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 48'000'000 francs pour la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives et de 12'800'000 francs pour le nouveau port de l'Etat, adopté en décembre 2009, le dossier de construction a été autorisé en novembre 2010. Les travaux auraient dû débuter en 2011 pour s'achever en été 2013.

Toutefois, deux recours déposés à fin décembre 2010 n'étaient pas tranchés en fin d'année. De plus, un nouveau recours a été déposé en novembre 2011 par le WWF contre l'autorisation d'élargir le quai à la hauteur de la SNG et du parking de Genève-Plage, afin d'élargir les promenades et de créer une piste cyclable bidirectionnelle. Ces recours occasionneront des retards dans la réalisation.

Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues

En vue d'organiser la gestion intégrée des eaux et de cartographier les dangers liés aux crues, l'administration a entrepris, avec la collaboration des communes des milieux de protection de l'environnement et des usagers, l'élaboration de schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) relatifs à six bassins versants.

Après celui concernant le bassin versant de l'Aire et de la Drize adopté par le Conseil d'Etat en 2010, le deuxième SPAGE, Lac rive gauche, a été adopté par le Conseil d'Etat le 12 septembre 2011. En vigueur pour une durée de six ans, les SPAGE traitent de la qualité des eaux de surface et souterraines, du régime hydrologique, de l'espace minimal, de l'entretien et de l'écomorphologie des cours d'eau ainsi que de leurs fonctions de couloir à faune et de loisirs.

Le bassin versant Lac rive droite est le troisième bassin versant traité. Le SPAGE correspondant a été établi durant l'année 2011 et son adoption par le Conseil d'Etat est prévue en 2012, après sa mise en consultation dans les communes concernées et au Conseil du développement durable.

Concernant plus spécifiquement la cartographie des dangers liés aux crues, la Confédération avait fixé un délai aux cantons à fin 2011 pour

achever ces travaux. Genève y a répondu en publiant au printemps 2011 la carte indicative des dangers liés aux crues pour l'ensemble de son territoire. Les cartes des dangers spécifiques aux zones à enjeux ont également toutes été produites. Ces documents seront régulièrement remis à jour en fonction de l'avancement des travaux de protection des riverains et de la renaturation des cours d'eau.

Révision du financement de l'assainissement

Les coûts liés à l'investissement et au fonctionnement du réseau primaire d'assainissement (STEP et collecteurs) sont assurés par les Services industriels de Genève (SIG) au travers de la taxe d'épuration perçue en fonction du volume d'eau potable consommé. Les coûts liés aux réseaux secondaires d'assainissement sont, eux, assurés par les communes qui bénéficient d'une subvention cantonale et du produit des taxes d'écoulement perçues pour toute nouvelle construction lors de l'autorisation de construire. Ces revenus ne sont toutefois pas suffisants et une proportion conséquente des coûts du réseau secondaire est financée par l'impôt.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, une révision du financement de l'assainissement est en cours. Cette révision prévoit notamment l'instauration d'une taxe «eau pluviale» incitative avec des abattements possibles en cas de réalisation d'une gestion des eaux à la parcelle et/ou une non-imperméabilisation du sol.

Elaborée en 2011, cette révision doit faire l'objet d'un projet de modification de la loi sur les eaux.

Avenir des STEP de Villette (Genève) et Ocybèle (Annemasse)

La station d'épuration de Villette, construite en 1962 puis agrandie en 1979, traite les eaux de plus de 50'000 équivalents habitants genevois. Celle-ci arrive en fin de vie et doit, de plus, voir sa capacité augmenter du fait de l'urbanisation croissante de son bassin versant. Située à proximité, la station d'épuration d'Ocybèle traite les eaux de plus de 80'000 Annemassiens. Mise en service en 1999, elle doit également être agrandie à l'horizon 2020.

Début 2011, les opérateurs (SIG et Annemasse-Agglo) ont lancé une étude de faisabilité pour un éventuel projet transfrontalier commun d'extension et d'adaptation de ces ouvrages. Parallèlement, des discussions ont été entamées avec les autorités françaises afin d'harmoniser les normes de rejets.

L'étude de faisabilité a été communiquée aux autorités en décembre 2011, en vue d'une décision attendue en 2012.

Vidange de Verbois : aboutissement de la procédure

Afin d'assurer la sécurité des citoyens genevois et des habitants de la Plaine (GE) en cas de crue, il importe de dégager périodiquement le Rhône des sédiments charriés par l'Arve, en procédant à une vidange de la retenue d'eau du barrage de Verbois.

Une vidange du barrage de Verbois était planifiée par les SIG pour le mois de juin 2010. Le contexte juridique français et européen ayant évolué, en particulier sur les modalités de consultation de la population, des collectivités et des associations environnementales, ainsi que sur l'évaluation des impacts, la vidange a dû être reportée au printemps 2012.

Sous l'égide d'un groupe de travail, présidé côté français par le préfet de l'Ain et côté suisse par la conseillère d'Etat en charge de l'eau, les procédures ont pu être menées à bien de sorte que les autorisations puissent être délivrées des deux côtés de la frontière dans les délais.

Le cadre est donc maintenant posé pour la réalisation, au printemps 2012, de cette importante opération qui permettra également de préparer techniquement le barrage de Verbois à des modes de gestion alternatifs permettant de restreindre, voire de supprimer les vidanges périodiques.

Renaturation des cours d'eau et des rives

Renaturation de la Haute-Seymaz 3^{ème} étape – troncon Champ-Dollon

Ce chantier de renaturation, installé en novembre 2011, vient compléter les travaux déjà réalisés plus en amont sur les communes de Choulex et de Meinier. Il est entièrement financé grâce au soutien de la Fondation Hans Wilsdorf.

Renaturation de l'Aire 3^{ème} étape – tronçon aval Lully – pont des Marais

Cette troisième et dernière étape de renaturation de l'Aire, avec son important volet de protection contre les crues, permettra notamment de sécuriser le quartier Praille Acacias Vernets contre les inondations. Le crédit de réalisation de près de 26 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil à l'automne 2011. L'ouverture du chantier est prévue pour l'été 2012, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire (procédure en cours depuis mars 2011) et de maitriser le foncier. Les enjeux de cette réalisation ont fait l'objet de communications destinées aux riverains et autorités locales ainsi qu'au public.

Renaturation de l'embouchure de l'Hermance

Les travaux transfrontaliers permettant de sécuriser définitivement le bas du village d'Hermance contre les inondations ont été achevés en juin 2011. Des berges plus naturelles et un lit mineur concentré améliorent le paysage et les conditions de vie aquatique. De plus, l'embouchure de ce cours d'eau dans le lac Léman a été revitalisée, conformément aux recommandations émises par la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

Dépenses de travaux de renaturation	2009	2010	2011
Investissements MF	13,3	2,5	0,2
Travaux rivières MF	12,0 *	5,7	3,9

* chiffre tenant compte des requalifications IPSAS. Travaux = rubriques 314 2011 : estimations

Bains du Rhône

Trois plateformes en bois ont été installées sur le Rhône à l'aval du pont de Sous-Terre et à la pointe de la Jonction, afin de favoriser l'accès à l'eau et le rendre plus sûr. Inaugurés en juin 2011, ces aménagements ont rencontré rapidement un grand succès. Ils devraient être prolongés en 2012 et 2013, et complétés par des aménagements terrestres à charge de la Ville de Genève (toilettes, buvette, réfection des pelouses, etc.), afin d'offrir à la population des espaces publics urbains de qualité.

Négociations RPT Revitalisation avec la Confédération

La modification de la loi fédérale sur les eaux intervenue au début de l'année encourage les cantons notamment à revitaliser leurs cours d'eau. Une enveloppe annuelle de 40 millions de francs vient compléter les subventions des projets déjà soutenus dans le cadre des conventions-programmes RPT dévolues aux ouvrages de la protection contre les crues.

Le canton de Genève négocie actuellement le contrat le liant avec la Confédération pour les quatre prochaines années, laissant espérer un soutien financier plus important pour ses projets de renaturation de cours d'eau. Pour 2011, la Confédération a accordé une aide exceptionnelle de 650'000 francs pour les travaux de revitalisation réalisés cette même année.

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Espèces, écosystèmes et paysages

Projet de loi sur la biodiversité

Le projet de loi cantonale sur la biodiversité, adopté par le Conseil d'Etat en avril 2011, est à l'examen de la commission agriculture et environnement du Grand Conseil. Essentiellement incitative, cette loi-cadre doit permettre le développement ou la coordination, avec les acteurs concernés (communes, privés, associations, etc.), des actions annoncées au programme de législature. Les débats suscités par ce projet, notamment lors de son examen par la commission consultative de la diversité biologique, permettent de dégager progressivement les grandes lignes d'une stratégie tenant compte de celle qui se prépare au niveau fédéral. La gestion durable des ressources (espèces et habitats sensibles en particulier), ainsi que la reconnaissance des prestations délivrées par les écosystèmes pour la population en sont deux importants enjeux au bénéfice de la qualité de vie.

Intégration dans le tissu urbain

L'intégration des questions de biodiversité et de paysage dans le tissu urbain s'est poursuivie en 2011 dans le cadre de l'instruction nouvelle ou de la révision des divers plans directeurs (cantonal ou de quartier), et dans le suivi rigoureux des mesures et conditions fixées dans les plans localisés de quartier et les autorisations de construire. Sur la base d'un concept cantonal en voie d'établissement, un effort de suivi particulier est consacré aux grands projets d'extension et de renouvellement urbain, tels que les Communaux d'Ambilly, les Cherpines, Praille Acacias Vernets et Bernex Nord. Des mesures concrètes de financement et de mise en place technique de divers biotopes dans l'environnement construit ont été expérimentées.

La nature dans le Projet d'agglomération

A une échelle plus large et dans le cadre du Projet d'agglomération, le plan paysage a donné lieu à plusieurs développements importants, dont un projet agricole d'agglomération et des contrats territoire concernant les corridors biologiques. 2011 a été l'année de l'aboutissement de plusieurs diagnostics

approfondis – dont la publication d'un état des lieux du paysage transfrontalier par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia) – et du montage financier et du démarrage de plusieurs actions (notamment les mesures d'aménagements paysagers MAP Bernex et MAP Foron). Le plan paysage a été révisé en vue du dépôt du Projet d'agglomération PA 2012 et sa mise en œuvre mieux établie. Les mesures que contiendront les contrats sur les corridors biologiques ont été passées au filtre de la volonté politique des territoires concernés et deux contrats sont en passe d'être signés : un entre Arve et lac et un entre la Champagne et le Genevois.

Sensibilisation

Dans le domaine de la sensibilisation (éducation) à la nature, un état des lieux global de l'offre et de la demande est en cours de réalisation entre plusieurs acteurs des milieux associatifs et des collectivités publiques. De nombreuses actions ont continué d'être menées avec divers partenaires (DIP, communes, associations, entreprises, etc.), en particulier dans le cadre de l'Année internationale de la forêt.

Organisation

Afin de mieux mener à bien l'exécution de ses missions tout en gérant l'interface avec les autres politiques publiques, la direction générale de la nature et du paysage a été réorganisée en créant trois directions en lieu et place de cinq services. La direction de la biodiversité est chargée des milieux naturels, de la flore, de la faune, de la pêche, de l'éducation nature et du lien avec l'agriculture. La direction des espaces naturels gère les forêts, le lac, les cours d'eau, les activités de plein air, les ports. La direction du paysage s'occupe des arbres, de la nature en ville, des corridors biologiques, et du lien avec tous les projets de territoire et l'urbanisme.

Loisirs de plein air et activités portuaires

Afin de promouvoir une gestion globale et durable de ses ports, l'Etat de Genève a choisi l'Organisation mondiale des Yacht-clubs et Ports écologiques (OMYP), à travers son programme Y&ES, pour l'accompagner dans une démarche d'évaluation, de certification et d'amélioration de ses infrastructures portuaires et de l'usage qui en est fait. Cet objet a été présenté en conférence de presse afin de

sensibiliser le public aux objectifs d'une labellisation «durable» des ports du canton.

F05 Politique agricole

Administration et contrôle de la politique agricole fédérale

Politique agricole 2014-2017

En juin 2011, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation fédérale sur le projet de développement de la politique agricole 2014-2017, dont l'élément central porte sur l'adaptation du système des paiements directs. Le nouveau dispositif comprend notamment cinq instruments permanents de paiements directs (contributions au paysage cultivé, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité, à la qualité du paysage et au système de production), complétés par deux autres types de contributions, à l'adaptation et à l'efficience des ressources. La clarification des objectifs poursuivi, ainsi que l'adaptation des instruments d'application répond à la nécessité d'une meilleure lisibilité de la politique poursuivie et d'un renforcement de sa légitimité. Le Conseil d'Etat a cependant plaidé contre toute mesure conduisant à un alourdissement de la charge administrative de la politique agricole, tant pour les agriculteurs que pour les instances chargées de sa mise en œuvre, notamment les cantons.

Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural.

Durant l'année 2011, 275 exploitations ont bénéficié de contributions pour un montant global de plus de 21 millions de francs, dont environ 10% consacrés à la compensation écologique – c'est-à-dire à la mise en place et à l'entretien de surfaces proches de l'état naturel – et au bien-être des animaux.

Durant cette même période, des contrôles coordonnés ont été opérés par les instances officielles pour s'assurer du respect des prescriptions légales applicables en la matière.

Paiements directs	2009	2010	2011
Montants versés en CHF	21'136'818	20'600'765	21'209'855

Gestion des crédits d'investissement fédéraux

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, l'innovation et la diversification en agriculture. Ils visent également à favoriser la transformation et la modernisation des bâtiments ruraux, de sorte à ce qu'ils répondent aux standards modernes de production. Ils facilitent enfin le renouvellement des véhicules et du matériel agricole.

En 2011, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole, instance cantonale compétente pour l'octroi des crédits, a accordé et versé, par l'intermédiaire de la direction générale de l'agriculture, des prêts pour un montant total de plus de 1,3 million de francs en faveur de différents projets. Notons que ces prêts fédéraux ont été complétés par des prêts cantonaux pour un montant à peu près équivalent.

Crédits d'investissement	2009	2010	2011
Montants versés en CHF	800'000	829'800	1'328'219

Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement

Promotion d'une agriculture locale

Conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture et au programme de législature, une première étape a été réalisée en ce qui concerne deux volets, à savoir la sensibilisation de la population à l'agriculture locale et le placement de produits «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA) auprès des collectivités publiques.

En ce qui concerne le premier objet, un partenariat étroit avec les Villes de Genève et de Vernier a permis de sensibiliser environ 1'800 enfants de l'enseignement primaire notamment aux questions de proximité et de saisonnalité des produits. Ce sont des animatrices de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) qui se chargent de ce travail pendant la pause de midi.

S'agissant du deuxième volet, un recensement a permis d'identifier 358 lieux de restauration collectifs représentant au total plus de 13 millions de repas par année. Il a pu être calculé que cette consommation potentielle correspondait à environ 13% de la production agricole cantonale.

Parallèlement, en 2011, plus de 230 entreprises adhèrent au label Genève Région – Terre Avenir

qui connaît un véritable succès. Le nombre de produits transformés labellisés est en constante augmentation, améliorant ainsi la diversité de l'offre. En 2012, une attention toute particulière sera portée sur la traçabilité des produits servis dans les restaurants collectifs. Une labellisation de ces établissements est également étudiée.

Infrastructures agricoles durables

Parmi les nouveaux instruments financiers mis en place par la Confédération pour soutenir l'agriculture et le développement régional figure, depuis 2004, le «soutien en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant» (art. 93c LAgr).

Le «projet de développement régional» (PDR) est la traduction opérationnelle de cet article. Il s'agit d'une mesure collective ou d'un ensemble de mesures individuelles (ou d'une combinaison des deux) s'articulant autour d'un objectif commun de création de valeur ajoutée et de renforcement du tissu économique régional.

Un PDR genevois est en préparation. Il est porté par cinq organisations qui regroupent la majeure partie du monde agricole genevois, à savoir l'Union maraîchère de Genève (UMG), le Cercle des agriculteurs de Genève et environs (CAG), les Laiteries réunies Genève (LRG), la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) et Agrigenève. Ses objectifs sont les suivants :

- la modernisation de la filière maraichère, à travers la construction d'une nouvelle centrale de commercialisation et le renouvellement de serres de production;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production sous abris et l'intégration de celleci dans une conception intégrée de gestion du paysage et des ressources naturelles (notamment énergie, eau et biodiversité) dans le cadre des zones agricoles spéciales;
- le développement de systèmes collectifs de commercialisation de proximité capables de répondre efficacement à la demande croissante des collectivités et de la restauration collective pour des produits agricoles locaux;
- la consolidation de la filière bio à travers le renforcement de filières spécifiques et de proximité;
- le développement de la filière lait labellisée GRTA à travers la construction d'une ligne de conditionnement dédiée.

La mise en œuvre de ce PDR doit débuter mi-2012. Il sera financé pour 1/3 par la Confédération et le canton de la Genève, et pour 2/3 par les porteurs de projets.

Le financement de la part cantonale sera assurée par le produit de la taxe sur la plus-value foncière, taxe introduite en 2011 et dont le règlement d'application doit encore être approuvé prochainement par le Conseil d'Etat.

Pour asseoir légalement ce financement, un projet de loi (PL 10850) a été présenté au Grand Conseil en juillet 2011. Ce PL inclut non seulement le PDR, mais aussi l'ensemble des autres aides cantonales à l'investissement dans l'agriculture, à savoir les subventions pour les mesures d'améliorations foncières ainsi que celles destinées à réduire les pollutions diffuses d'origine agricole.

Nouvelles mesures en faveur de l'agriculture

Outre le financement du PDR, l'introduction de la taxe sur la plus-value foncière doit permettre la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien à l'agriculture locale au travers de l'adaptation de la législation cantonale sur la promotion de l'agriculture. Il s'agit tout d'abord de faciliter l'installation de nouveaux exploitants par l'élargissement et l'assouplissement des aides accordées jusqu'à présent aux jeunes agriculteurs lors de la reprise en propriété ou en fermage des domaines agricoles.

Par ailleurs, des compensations financières directes pourraient être versées aux fermiers afin d'atténuer les conséquences économiques de la perte d'une partie de leur outil de production en cas de diminution de la surface agricole utile consécutive à un changement de zone.

G Aménagement et logement

G01 Accès au logement

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements enregistrés à l'office du logement et au secrétariat des fondations immobilières de droit public (FIDP) constatée depuis 2003 s'est poursuivie en 2011. Il s'agit d'une évolution que l'on peut qualifier d'importante.

On observe un accroissement significatif (+18,75%) – qui s'explique notamment par la mise en location de nouveaux HM – des montants alloués au titre de la subvention HM. La diminution des montants perçus à titre de surtaxe constatée entre 2004 et 2007 s'est atténuée en 2011.

Le nombre de procédures judiciaires est resté stable, passant de 15 à 12. S'agissant des arrêts notifiés par la chambre administrative de la Cour de justice, il convient de relever que les décisions prises par l'office du logement ont été confirmées 11 fois sur les 12 arrêts reçus. Si le contentieux devant la juridiction est quantitativement de peu d'importance, c'est en raison notamment de l'important travail effectué sur le traitement interne des contentieux via la procédure de réclamation prévue par la loi. C'est ainsi que 373 décisions sur réclamation ont été notifiées aux locataires, ainsi que 73 décisions relatives à des demandes de remise. De nombreux locataires ont encore été recus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues par l'office.

Mesures d'aide à la personne	2009	2010	2011
Demandes de logements	5'041	5'183	5'756
Foyers bénéficiant d'allocations de logement Montants versés (en CHF)	6'058 20'300'000	6'044 20'250'000	6'198 20'259'549
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en CHF)	7'300'000	7'802'000	9'265'021
Foyers surtaxés Montants perçus	1'815 9'300'000	1'830 8'890'481	1'866 8'765'562
Nombre de procédures judiciaires	15	18	12

Gestion et développement de l'offre de logement

En 2011, le nombre de logements ayant reçu un accord de principe dans le cadre de la procédure de délivrance d'autorisation de construire est reparti à la hausse après une baisse en 2010. 69% des dossiers traités ont porté sur des logements subventionnés de type LGL (320 logements HBM, 438 logements

HLM dont 248 logements existants convertis en logements sociaux, 582 logements HM) et 31% sur des logements non subventionnés (243 logements locatifs et 355 logements PPE). Sur les 1'938 logements pour lesquels un accord de principe a été délivré en 2011, près de la moitié (46%) ont été des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007 (897 logements).

	2009	2010	2011
Logements ayant reçu un accord de principe	1'957	862	1'938
Evolution	+80%	-56%	+125%

Effectué en 2010, le recensement des logements existants en mains des communes qui répondent d'ores et déjà aux critères de la loi LUP a permis de comptabiliser officiellement, au 1er janvier 2011, 6'148 logements dans le parc LUP.

En 2011, le parc de logements d'utilité publique a augmenté de 405 unités, dont 201 nouveaux logements construits. Comme en 2010, le nombre de nouveaux LUP construits correspond à environ 20% de la production annuelle totale de logements sur le canton.

Le parc de logements d'utilité publique contrôlés par l'Etat compte au 31 décembre 2011 14'461 logements (+2,88%). Il correspond à environ à 9% du parc locatif (pour rappel, l'objectif de la loi est de 20%).

Constitution du parc de logements d'utilité publique (objectif: 20% du parc locatif cantonal)	2009*	2010*	2011
Stock LUP au 01.01 Construits Acquis Intégrés Comptabilisés (recensement des	6'642 123 814 0	7'579 249 0 80	14'056 204 201 0
logements communaux)	0	6148	0
TOTAL au 31.12.2011	7'579	14'056	14'461

^{*}Chiffres consolidés 2011

G02 Aménagement du territoire

Planification directrice cantonale et régionale

Les projections démographiques soutenues impliquent de dégager de nouvelles zones à bâtir, inscrites dans un concept d'ensemble articulant urbanisation, mobilité, espaces ouverts et minimisant les charges sur l'environnement. La capacité d'accueil supplémentaire à réaliser sur le canton de Genève entre 2010 et 2030 est évaluée à 50'000 logements et 30'000 emplois, dans un souci de rééquilibrage au niveau régional.

Révision du plan directeur cantonal

Le projet de plan directeur cantonal a été mis à l'enquête publique puis en consultation auprès des communes et des territoires voisins. Son adoption par le Grand Conseil est prévue pour fin 2012.

Projet d'agglomération

Les études menées à l'échelle des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) ont donné lieu à des recommandations pour la planification de l'agglomération. Ce travail a été validé en 2011. Le projet d'agglomération II, en préparation pour être déposé auprès de la Confédération en juin 2012, poursuit ces études.

Grands projets

Pour renforcer massivement la production de logements, une nouvelle politique a été définie et amorcée en 2011. Une dizaine de projets stratégiques de développement (PSD) a été identifiée. Ils s'ajoutent aux grands projets en cours et sont porteurs d'enjeux majeurs en termes d'urbanisation (logements, équipements, etc.), de mobilité et d'environnement. Pour leur mise en œuvre, une démarche type a été mise au point, visant à apporter les meilleures garanties de qualité, d'efficacité et de cohérence.

Plusieurs projets d'espaces publics ont également été identifiés et complètent cette programmation.

	Objectif logements	Objectif emplois	Démarche	
SECTEUR LAC - DRIZE				
Projets stratégiques de développement	(PSD) – train 1	: démarrage 2	011 et 2012	
La Pallanterie	3'200	3'000	MEP	
Puplinge - Gare d'Annemasse	1'700	500	MEP	
Gare de Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries	4'500	1'600	MOEU	
Grands projets (GP)				
La Chapelle - Les Sciers	1'700	100	Mise en œuvre	
Les Grands Esserts	1'200	350	Mise en œuvre	
Les Communaux d'Ambilly	2'300	850	Mise en œuvre	
Espaces publics et infrastructure TC				
Axe de Frontenex	-	-		
Place de Moillesulaz	_	_		

	Objectif logements	Objectif emplois	Démarche	
SECTEUR DRIZE - RHÔNE				
Projets stratégiques de développer démarrage 2011 et 2012	nent (PSD) – 1	train 1 :		
Bernex	5'700	5'700	MOEU	
Perly - Certoux - Bardonnex	3'760	3'910	MEP	
Grands projets (GP)				
Pointe de la Jonction	250	2'000	MEP	
Les Cherpines	3'000	2'500		
Espaces publics et infrastructure T	С			
Espace rue - route de Chancy	-	-		
MAP Bernex	-	-		
Tram Plan-les-Ouates - Saint-Julien	-	-		
SECTEUR RHÔNE - LAC				
Projets stratégiques de développer démarrage 2011 et 2012	nent (PSD) -	train 1 :		
Grand-Saconnex - Ferney	800	1'590	MOEU	
Tête GVA - Casaï - Aéroport	3'590	5'520	MEP	
Châtelaine	4'140	2'640	MOEU	
Versoix	2'510	1'350	MEP	
Grands projets (GP)				
Les Vergers	1'100	450	Mise en œuvre	
Espaces publics et infrastructure TC				
Espace rue - route de Meyrin	-	-		
		1	1	

MEP : mandat d'études parallèles - MOEU : maîtrise d'œuvre urbaine

Projet Praille Acacias Vernets (PAV)

La modification de zones PAV, adoptée le 23 juin à l'unanimité par le Grand Conseil, permettra d'adopter d'ici deux ans un plan directeur de quartier. Le projet est ainsi entré dans une phase de mise en œuvre. Parallèlement au projet de loi, un groupe de suivi PAV a été institué. Il s'est réuni pour la première fois le 11 février 2011.

Dès septembre, une méthodologie de projet a été mise en place. Elle se traduit par des groupes de travail sectoriels et thématiques conduits par les offices des bâtiments, du logement, de l'environnement ainsi que les directions générales de la mobilité et de la nature et du paysage, et dans lesquels les communes sont représentées. D'autres acteurs, tels que la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), le département des finances ou la promotion économique, sont invités à participer sur des sujets ciblés. La transversalité est ainsi assurée.

Un premier concours d'architecture, lancé le 26 septembre à la Marbrerie, à Carouge, prévoit 90% de logements. Le résultat est attendu en mars 2012.

Plusieurs études thématiques ont démarré ou se sont poursuivies. On peut notamment citer

les études foncières et économiques, l'étude sur les espaces publics et la mobilité et diverses études environnementales.

Au niveau des études sectorielles, les rendus finaux du mandat d'études parallèles (MEP) des Acacias, présentés le 1^{er} avril, servent de base aux réflexions sur le plan directeur de quartier.

Planification directrice communale

Les plans directeurs communaux (PDCom) de six communes et le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de deux communes ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2011. Trente-trois communes sont maintenant dotées d'un PDCom et 18 d'un PDCP.

Interfaces espaces publics CEVA

En 2011, les concours de projets d'espaces publics ont été engagés sur les gares de Lancy – Pont-Rouge, Carouge-Bachet et Chêne-Bourg avec l'appui des communes concernées.

Une direction de projet Interfaces espaces publics CEVA associant l'ensemble des acteurs et partenaires a été créée.

Etablissement des plans d'affectation

Logements planifiés

En 2011, huit plans localisés de quartier (PLQ) destinés au logement ont été adoptés par le Conseil d'Etat, permettant de construire environ 2'500 logements. Cinquante-six PLQ supplémentaires, totalisant 10'000 logements, sont en procédure ou en préparation. Ils représentent le programme du plan d'action logement.

En 2011, le Grand Conseil a adopté cinq modifications de zones (MZ) destinées au logement, dont le PAV, offrant un potentiel de 11'000 logements. Trente-cinq MZ sont en procédure ou en préparation avec une capacité d'environ 9'000 logements.

Développement des activités

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2011 sa politique de mise à disposition de nouvelles surfaces pour les activités.

Dans les PLQ adoptés en 2011, 77'500 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) sont destinés aux activités. Les PLQ et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) en procédure ou en préparation prévoient 900'000 m² supplémentaires.

Les MZ adoptées en 2011 ouvrent un potentiel de 600'000 m², dont 570'000 m² dans le PAV. Quarante-neuf MZ sont en procédure ou en préparation, totalisant 675'000 m² supplémentaires.

Potentiels créés	2009	2010	2011
Nombre de logements planifiés dans les PLQ adoptés	1'250	1'400	2'500
Surface brute de plancher destinée aux activités planifiée dans les PLQ			
et PDZI en m²	7'200	295'000	77'500

G03 Conformité des constructions et des chantiers

L'année 2011 a été marquée par la réunion de la direction générale de l'aménagement du territoire et de l'office des autorisations de construire pour créer l'office de l'urbanisme. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre dans le courant du premier semestre 2011 et permet de renforcer les synergies indispensables entre les différentes étapes de planification et l'octroi des permis de construire. Cette vision globale des prestations de l'Etat liées à l'acte de construire permettra également de rationaliser les processus et de mieux s'orienter vers l'opérationnalisation des grands projets de développement de notre canton.

La réorganisation par régions de la direction des autorisations de construire, intervenue en 2010, a été mise en œuvre et consolidée tout au long de l'année 2011. Cette organisation par équipes multi-métiers permet un meilleur suivi de la production des dossiers d'autorisation ainsi qu'une augmentation de la qualité du service rendu au public.

L'année 2011 a également été marquée par la poursuite et la finalisation d'une partie des travaux concernant la prestation «autorisations de construire et demande de renseignements» de l'Administration en ligne (AeL). En particulier, l'application portant sur le premier périmètre d'impulsion prévu par la loi d'investissement du programme AeL a été livré dans le courant du deuxième semestre 2011. Cette application, dont le périmètre s'étend du dépôt des requêtes à l'enregistrement des dossiers, après une instruction préalable dématérialisée, a fait l'objet de nombreux tests par les utilisateurs internes et externes. Ces tests sont concluants, de sorte qu'une mise en service restreinte à des membres de la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI) pourra intervenir dans le courant du premier semestre 2012.

Ces résultats ont également permis d'élargir la réflexion sur l'ensemble du processus de délivrance d'autorisations de construire et d'orienter les travaux vers une dématérialisation complète dudit processus. Cette démarche, qui s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif du Conseil d'Etat de simplification et d'accélération des procédures, continuera d'être conduite en partenariat étroit avec la FAI. A noter que ce partenariat a encore été renforcé dans le deuxième semestre 2011, afin d'améliorer la qualité des prestations offertes par la direction des autorisations de construire.

Enfin, le nombre de requêtes portant sur des projets de surélévation d'immeubles a continué à augmenter en 2011. Ce constat reflète l'action positive du Conseil d'Etat à travers l'adoption de la loi sur les surélévations.

Autorisations de construire	2009 *	2010 *	2011
Demandes d'autorisations de construire déposées	3'475	3'359	3'449
Réponses positives	3'042	3'057	2'857
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	373	352	304
Dossiers relatifs aux décisions de constatation à coordonner aux décisions de la commission foncière agricole en application du droit foncier rural	24	18	25
Procédures de recours en cours contre des décisions LCI et LDTR	310	355	324
Infractions aux législations et réglementations	205	268	326
Rendez-vous pour l'organisation de chantiers	4'484	3'776	3'041
Visites de chantiers	14'535	13'903	9'641
Ouvriers formés	485	466	360

^{*} chiffres consolidés 2011.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Mensuration officielle

La mission est déclinée dans les cinq points suivants :

- Le service de la mensuration officielle assure le cadre de référence spatial des systèmes d'information du territoire du canton de Genève.
- Il dirige, surveille, vérifie et coordonne les travaux de la mensuration officielle fédérale et cantonale.
- Il est responsable de l'existence et de la qualité des données de la mensuration officielle, qui comprend les données spatiales de référence et les données thématiques ainsi que la fourniture des produits et des prestations qui leur sont liés.
- Il est garant d'une veille technologique prospective et créative. Il s'implique dans le déve-

loppement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique, collaborateurs des services publics et privés.

 Il contribue à la communication et à la promotion des méthodes, des données, des produits et des prestations.

Principaux chiffres liés à cette mission :

Activités	2009	2010	2011
Nombre de mutations traitées	1'351	1'330	1'112
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	77 %	76 %	72 %
Nombre d'adresses projet attribuées	492	525	635
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D / 3D)	1'351	1'330	1'414
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	147	135	170

Afin d'informer et sensibiliser les collaborateurs de l'Etat et les médias sur l'usage adapté et respectueux des supports cartographiques (détenteur des droits, diffusion autorisée, indications, sources,...) un dépliant «le bon usage des cartes» a été édité en collaboration avec le service de la mensuration officielle et diffusé sur Internet.

Cadastre 3D

Accessible sur Internet par le système d'information du territoire genevois (www.sitg.ch), le cadastre 3D est un outil performant au service des politiques publiques. Avec les maquettes 3D, il est plus facile de se représenter les projets. Il est ainsi plus aisé de partager les observations et les propositions, et finalement de prendre les bonnes décisions. Ce cadastre a été complété en 2011 par la saisie de plus de 40 ouvrages d'art et la mise à jour des bâtiments en 3D. Sur la base de ce socle tridimensionnel ont été produits la maquette du futur barrage de Conflan et des simulations pour la mobilité.

2011 a également vu la production d'un film 3D pour promouvoir le projet d'extension de la ligne du TCOB jusqu'à Bernex-Vailly et en faciliter la compréhension auprès du grand public. Ce support d'information est diffusé en marge de la mise à l'enquête publique du projet (Bernex, Confignon).

Un an après la signature de la Charte d'éthique de la 3D par ses initiateurs et un premier groupe d'adhérents, un nouvel événement protocolaire a été organisé dans le cadre du salon «ITU Telecom World 2011» à Genève. Cet événement a réuni la plupart des communes genevoises ainsi que les associations des communes genevoises. Quarante nouvelles adhésions ont été enregistrées à

cette occasion, ce qui porte à 210 le nombre d'adhérents dans 21 pays. Le stand de la charte et un cube de projection immersive ont été mis en place dans le cadre de cette manifestation. Un séminaire était également proposé sur le thème des applications de la 3D éthique dans la gestion de projets d'aménagement et la réduction des risques naturels.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Genève fait partie des huit cantons-pilotes pour la première étape de mise en place de ce cadastre fixé par la Confédération au 1^{er} janvier 2014.

Garantie des droits réels

En 2011, le registre foncier a terminé ses travaux de réorganisation qui ont porté notamment sur l'organigramme, l'équipe de direction, les rôles et responsabilités, les cahiers des charges, les processus, procédures et directives. Ceux-ci ont été accompagnés, dans le domaine des relations humaines, de nombreuses démarches sur le plan de la formation, de la gestion des absences et de la tenue des entretiens d'évaluation. Le nouveau règlement sur le tarif des émoluments, adopté par le Conseil d'Etat le 22 juin 2011, est entré en vigueur le 1er juillet 2011. Les procédures d'inscription au registre foncier fédéral ont été reprises début 2011. La totalité des immeubles de la commune de Veyrier, à l'exception d'un cas, a été mise au feuillet fédéral et ces procédures se poursuivent sur la commune de Collonge-Bellerive. Les feuillets mobiles ont été numérisés.

Registre foncier	2009	2010	2011
Réquisitions enregistrées	13'923	14'285	13'948
Réquisitions traitées	13'403	12'457	13'327
Extraits délivrés	15'871	14'800	14'171
Plans délivrés	6'862	6'550	5'102

H Sécurité et population

H01 Population, droit de cité et migration

En 2011, un accent particulier a été mis sur les actions à entreprendre, conjointement avec la Confédération, pour faciliter la signature du protocole d'application relatif à l'accord de réadmission entre la Suisse et l'Algérie. Dans ce contexte, le projet Maghreb a notamment été développé. Il consiste à encourager au retour volontaire et à la réinsertion des ressortissants nord-africains démunis d'autorisation de séjour en Suisse, vivant en situation précaire et s'illustrant à Genève par des actes de petite délinquance urbaine.

Par ailleurs, une attention spécifique a été portée à la question de la régularisation des sans-papiers, avec une réactivation du dossier en vue d'entamer dès 2012 des négociations avec la Confédération.

Domaine de l'asile et renvoi

L'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile à Genève s'est élevé à 3'224 en 2011 contre 2'892 en 2010, soit un accroissement de 11,4%.

	2009	2010	2011
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Genève	2'963	2'892	3'224

1'175 personnes, représentant 64 nationalités différentes, ont été attribuées à notre canton (contre 759 en 2010), ce qui représente une hausse de 54,8%. 15'200 personnes ont été reçues aux guichets du service asile et aide au départ. 596 décisions de renvoi ont été rendues à l'égard d'étrangers en situation irrégulière et/ou ayant commis des délits. En outre, 996 interdictions d'entrée en Suisse ont été prononcées à l'encontre de ressortissants étrangers en provenance de l'Union européenne et de pays tiers par l'Office fédéral des migrations, sur proposition du service asile et aide au départ. Par ailleurs, 337 détentions administratives en vue de l'exécution d'une décision de renvoi ou pour insoumission ont été ordonnées.

Autorisations de séjour ou d'établissement

Le service étrangers a dû faire face à une augmentation spectaculaire du nombre de demandes d'autorisation de séjour ou d'établissement. Parallèlement, la saisie des données biométriques pour les titres de séjour des ressortissants extra-européens, émis dès le mois de mars 2011, a également occupé le service.

Plus de 60'000 personnes ont ainsi été reçues aux guichets du secteur accueil en 2011. Quelque 2'100 demandes en lien avec une autorisation de séjour ou d'établissement ont été adressées au secteur séjour chaque mois, alors que près de 2'000 demandes relatives à une autorisation de travail étaient envoyées mensuellement au secteur emploi.

Avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2011, de l'article 98, alinéa 4 du Code civil interdisant le mariage en Suisse d'étrangers dont le séjour n'était pas régulier, les procédures de traitement des demandes ont du être adaptées. Pour veiller au maintien d'une égalité de traitement, une directive cantonale, assez souple, a été émise, rappelant la définition du séjour légal et prévoyant deux exceptions à l'absence momentanée de titre de séjour, à savoir les cas de rigueur et les fiancés avec enfant(s), né(s) ou à naître. Posant le principe selon lequel la disposition considérée devait avoir pour unique objectif d'éviter les mariages de complaisance, un arrêt du Tribunal fédéral du 23 novembre 2011 a permis à l'office cantonal de la population (OCP) de revenir à sa pratique antérieure.

Etat civil

Les travaux visant à diminuer le nombre d'arrondissements d'état civil dans le canton pour répondre aux objectifs de professionnalisation et d'efficience voulus par le législateur fédéral se sont poursuivis.

Passeports et nationalité

Depuis le début de l'année, les ressortissants suisses installés en zone frontalière ont la possibilité de faire enregistrer leurs données biométriques à l'OCP. Potentiellement, cette offre concerne 90'000 personnes. Par ailleurs, la comparaison des chiffres 2010 et 2011 met en évidence une augmentation des commandes de passeports ainsi qu'une tendance toujours plus marquée à solliciter l'offre combinée du passeport et de la carte d'identité.

Si les demandes de naturalisation facilitée ont diminué, les demandes ordinaires ont, quant à elles, augmenté de 11% (1'866 en 2010; 2'072 en 2011). Le Conseil d'Etat a modifié le

règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise (RNat A 05.01, art. 11 et 13) le 7 décembre 2011. Il a ainsi instauré de nouveaux prérequis à la naturalisation et posé le principe d'une intégration active préalable à l'entrée en procédure de naturalisation. Dans cette perspective, l'exigence de disposer de connaissances suffisantes du français, voire d'une autre langue nationale, a été mise en exergue.

Rapport de la Cour des comptes

Le département de la sécurité, de la police et de l'environnement a sollicité de la Cour des comptes l'ouverture d'un audit de gestion et de légalité relatif à la gestion des données électroniques de l'OCP. Dans ses recommandations, rendues le 14 décembre 2011, la Cour préconise, en substance, la mise en place d'un point d'entrée unique des courriers et des demandes de permis à l'OCP, ainsi qu'une numérisation de tous les documents en prétraitement. Une feuille de route, comprenant deux phases de mise en œuvre du suivi de l'audit, avec des échéances au 31 mai et au 31 décembre 2012, accompagnait le rapport.

Objets trouvés

Plus de 17'000 contenants ont été déposés au service des objets trouvés et près de 90'000 personnes ont été reçues. 70% des objets avec identité retrouvent leur propriétaire et 35% des objets anonymes. Les ventes aux enchères publiques se poursuivent avec succès.

H02 Sécurité publique

Réorganisation de la police

Le projet de réorganisation de la police PHENIX s'est poursuivi en 2011. Il fait l'objet d'une présentation dans le chapitre Conseil d'Etat du présent rapport de gestion.

Gérer les grands événements et les catastrophes

2011 a été marquée par l'opération JASON DUE. La 8ème conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue du 15 au 17 décembre au Centre international de conférences de Genève (CICG) et au Centre de conférences de Varembé (CCV), avec environ 3'000 délégués. Genève a pu compter sur l'appui du concordat RBT (Romandie, Berne, Tessin) avec deux escadrons (200 hommes) de maintien de l'ordre en réserve et sur l'appui confédéré (100 hommes) pour la protection d'objectifs. L'armée a, pour sa part, notamment contribué au montage des

dispositifs de sécurité et à la sécurisation de l'aéroport de Genève (dispositif Aero Subito).

Gestion des infractions à des dispositions pénales fédérales (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires, enquêtes)

La lutte contre le cambriolage reste prioritaire. Mi-octobre, un flyer de prévention a été diffusé en tout-ménage. Les actions vont se poursuivre en mettant l'accent sur la prévention, visant à protéger les cibles (appartements, etc.) et augmenter la vigilance des résidants. Au sein de la police judiciaire (PJ), la réorganisation MERCURE a augmenté la capacité à gérer les constats et à prélever les traces, de sorte à renforcer l'efficacité de l'enquête judiciaire. La consolidation en cours de l'analyse criminelle opérationnelle s'inscrit dans le même contexte.

Dans le cadre de la réorganisation de la police (PHENIX), le projet de restructuration de la PJ a été établi et validé. Il sera déployé à partir de l'été 2012.

En matière de coopération, les plate-formes RENS GE-VD-01-74 mensuelles contribuent à la coordination des opérations. Mentionnons encore la mise en application des nouvelles possibilités de coopération policière dans le cadre de l'accord de Paris.

Maintenir la sécurité et l'ordre publics par des actions de prévention, de dissuasion et de répression

A la suite de l'opération FIGARO en 2010, le poste de police intégré des Pâquis – qui couvre également le secteur de Cornavin – a été instauré et inclut la BJVP (brigade judiciaire de voie publique). Les activités sont coordonnées par un commissaire de police. Diverses opérations de sécurité publique, notamment en lien avec la LRDBH (loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement) et les éventuels trafics liés, ont été menées.

Deux opérations d'envergures ont été mises sur pied. Dès le 1er avril, l'opération HYDRA se concentre sur la vente, en particulier tenue par le milieu albanais, et la consommation d'héroïne, pour partie liée à un «tourisme» venant de France voisine. A fin décembre, ce sont plus de 500 ressortissants albanais qui ont été interpellés en raison de fortes suspicions de trafic d'héroïne et près de 300 mis à disposition du Ministère public. Plus de 1'400 toxicomanes domiciliés en France ont été

interpellés. 15,5 kilos d'héroïne ont été saisis au niveau de la distribution de rue, ainsi que plus de 70'000 euros et 30'000 francs suisses. Cette opération se poursuivra en 2012.

L'opération MOUSQUETAIRES, avec un effectif dévolu de 22 gendarmes, a commencé le 16 mai 2011, selon un horaire modulé en fonction de l'activité observée. L'objectif est la visibilité des forces de l'ordre afin de lutter contre l'insécurité et la criminalité de rue. Le périmètre défini est le centre-ville et le pourtour de la rade. L'opération va durer.

En matière de police de proximité, outre la collaboration habituelle lors d'événements ou de campagnes routières (PREDIRE ou l'opération StopCar, par exemple), relevons l'intégration d'un représentant des agents de la police municipale de la Ville de Genève et des communes suburbaines aux rapports hebdomadaires «renseignements/opérations» concernant l'opération PATROL+ (augmentation de la présence visible dans les centres urbains, les vendredis et samedis de 22h à 5h dès le 9 septembre 2011). Enfin, le règlement sur les agents de la police municipale (R APM) a été modifié afin de leur conférer la compétence de réprimer les joueurs de bonneteau.

S'agissant de l'activité de convoyage et de surveillance de détenus, 29 assistants de sécurité publique ont été intégrés tout au long de l'année, permettant de réaffecter des gendarmes et des agents de la PSI (police de la sécurité internationale) à leurs missions premières.

Garantir la sécurité du milieu international et de la protection de l'Etat

Notons la poursuite de l'intégration d'assistants de sécurité publique (ASP) pour la protection d'ambassades et l'engagement d'agents de sécurité privés.

Exécuter des tâches relatives à la police des étrangers

Dans le cadre de l'opération HYDRA, plus de 200 ressortissants albanais soupçonnés de trafic d'héroïne ont été refoulés dans leur pays d'origine. Par ailleurs, 1'317 refoulements ont été effectués par voie aérienne.

Emettre et traiter les amendes d'ordre et les contraventions

La nouvelle application informatique AOC (amendes d'ordre et contraventions) sera

déployée en janvier 2012, après d'intenses travaux préparatoires en 2011.

H03 Sécurité civile

Protection civile

L'année 2011 a été marquée par la catastrophe naturelle qui a frappé le Japon et les répercussions mondiales des incidents survenus sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima. La sécurité civile a été particulièrement impliquée dans la mise en place et le suivi d'une cellule de veille composée de spécialistes à même d'évaluer les conséquences et les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour la protection de la population genevoise.

L'utilité de l'existence d'une telle cellule de veille a également été démontrée lors de la flambée de contamination par la bactérie Escherichia coli. Ce constat va amener la sécurité civile à se pencher sur l'intégration de la notion de cellule de veille dans le cadre du dispositif OSIRIS.

L'autre événement marquant de l'année aura été la persistance d'une importante période de sécheresse. Pour y répondre, la sécurité civile a coordonné les travaux d'élaboration des procédures à mettre en œuvre lors d'alertes météo de ce type. Les documents issus de ces réflexions sont désormais prêts à l'usage.

Enfin, un manque a été comblé en matière d'information sur le fonctionnement du dispositif OSIRIS par la rédaction et la diffusion d'une plaquette explicative qui en décrit les rouages destinée aux cellules composant le dispositif.

Protection de la population

Le travail des groupes chargés d'élaborer un concept d'intervention NRBC a commencé. L'objectif est de disposer à terme d'un recueil de procédures en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Les travaux se basent sur les onze scénarios dont les conséquences et les lacunes des services d'intervention chargés d'y répondre avaient été examinées dans le détail en 2009.

Après la publication de la liste des dangers répertoriés dans le cadre de «Kataplan», l'analyse détaillée de trois scénarios particuliers a été initiée. Elle doit aboutir à la détermination de l'adéquation des moyens d'intervention aux risques identifiés.

Protection civile

L'année écoulée a démontré le succès des interventions au profit de la collectivité. Ce type d'engagement constitue un bon outil d'entraînement et de test pour les organisations de protection civile.

La protection civile est entrée dans une phase d'évolution qui a commencé par les processus de révision de la loi fédérale ainsi que de son ordonnance, pour lesquelles la sécurité civile s'est fortement engagée. En outre, en fin d'année, un nouveau rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile à l'horizon 2015-2020 a été mis en consultation auprès des cantons.

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 532 nouveaux miliciens. Huit contrôles organisationnels et opérationnels ont été menés dans les organisations de protection civile. 7'756 jours de service ont été effectués, soit 706 jours d'intervention (9%) et 7'050 jours de cours de répétition (91%). 2'309 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 501 désaffectées.

Protection civile	2009	2010	2011
Personnes instruites et actives	4'753	4'514	4'324
Evolution			-190
Nombre de cours de protection civile	75	68	46 (628
			participants)
Places protégées du canton	357'072	359'150	360'958
Evolution			+1'808

Inspection cantonale du feu

Dans le cadre du recentrage des activités de la sécurité civile sur ses missions de contrôle et surveillance et dans le sillage de la publication du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours, une attention particulière a été portée sur le déroulement des inspections des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires ainsi que sur leur suivi. Par ailleurs, un contact plus intensif s'est établi avec les différentes autorités communales. La réalisation d'une brochure de vulgarisation sur les modalités de rapprochement des moyens d'intervention des compagnies de sapeurs pompiers volontaires a été initiée en 2011.

Fin décembre, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'986 personnes, réparties dans les 45 compagnies communales (1'620 personnes) et huit corps d'entreprises (366 personnes). Cela représente une augmentation de 99 personnes par rapport à 2010. Dix-sept inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires. Les effectifs du service d'incendie et de secours (SIS) et du service de sécurité de l'aéroport

(SSA) étaient, respectivement, de 193 et 198 personnes en uniforme.

En 2011, 482 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, dont 18 ont nécessité une extension; 174 exercices d'évacuation ont été supervisés par les inspecteurs dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 105 dossiers relatifs à des manifestations éphémères, 23 ont nécessité un suivi; 643 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et 570 déclarations de conformité ont été enregistrées et classées; 48 dossiers de chutes de matériaux ont été traités, dont six ont nécessité un suivi.

Enfin, 56 cours de prévention incendie ont été dispensés par les instructeurs professionnels et les inspecteurs de la sécurité civile, pour un total de 1'068 participants.

Inspection du feu	2009	2010	2011
Sapeurs-pompiers volontaires Evolution	2'002	1'887	1'986 +99
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	31	47	32 (683 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés Evolution	16'461	16'759	17'003 +244

H04 Armée et obligation de servir

Concept place d'armes «2015»

Le développement de cet important projet s'est activement poursuivi. Il vise d'une part à permettre à l'armée de disposer d'installations modernes et adaptées à ses besoins prévisibles à l'horizon 2015, et d'autre part à libérer le site de l'actuel caserne des Vernets pour permettre un renouveau urbain majeur de ce périmètre. Le concept proposé, soit la transformation et l'agrandissement de trois sites déjà dévolus à des activités militaires à Epeisses (propriété de la Confédération), Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin (propriétés du canton) pour permettre la libération des Vernets, a été validé sur le principe par le Conseil d'Etat et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Un protocole d'accord de principe a été négocié entre le canton et le DDPS, devant permettre une ouverture du premier chantier de réalisation au printemps 2013 et une libération du site des Vernets en 2016.

Dans l'intervalle, et vu son état de vétusté alarmant, des travaux légers ont été réalisés en 2011 pour maintenir le bâtiment principal de la caserne des Vernets fonctionnel jusqu'à la mise

à disposition des nouveaux locaux transformés à Epeisses, Aire-la-Ville et Mategnin.

Arrondissement militaire

Le canton est chargé de la gestion des conscrits genevois, sur la base du lieu de domicile, de leur recensement à 16 ans jusqu'à leur libération des obligations militaires. Cette tâche est de la compétence du commandement d'arrondissement 3 - Genève, rattaché au service des affaires militaires. En l'espace de trois ans, cette petite entité a vu son personnel renouvelé et rajeuni à 80%, en raison des différents départs à la retraite qui étaient planifiés. Un effort particulier a été fait pour assurer le maintien et le transfert des compétences et savoirs, ainsi que pour assurer une réelle polyvalence au sein de ce secteur. Ce processus s'est achevé en 2011 par l'arrivée d'un nouveau commandant d'arrondissement, qui aura dans ses tâches la modernisation et la dynamisation des journées d'information aux conscrits, premier contact des jeunes hommes (et des jeunes femmes à titre volontaire) avec l'institution militaire.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus/malus est toujours d'actualité et l'on constate qu'il est désormais intégré dans les choix des Genevois lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché va dans le sens de «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2009	2010	2011
Vhc < 121 g.CO2 / avec bonus	1'605	1'930	2'288
% bonus par rapport au total vhc neufs immatriculés	11,63%	12,51%	14,11%
Vhc > 200 g.CO2 / avec malus	2'355	1'681	1'463
% malus par rapport au total vhc neufs immatriculés	17,07%	10,89%	9,02%

Examen pratique payable en ligne

Le projet a été formellement approuvé et lancé dans le cadre de l'administration en ligne (AeL). La mise en production est attendue pour début 2012.

Expérimentation du «design de service» à l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN)

Afin d'optimiser ses prestations, l'OCAN a fait appel au concept de «design de service». Cette réflexion a notamment abouti au développement

de la sensibilisation des experts de conduite à l'intelligence émotionnelle, de l'explication au client du coût d'un permis de conduire, de la formation de base des collaborateurs à l'accueil téléphonique et de la simulation d'un crash-test en collaboration avec le Touring Club Suisse (promotion du port de la ceinture de sécurité).

Sécurité routière

L'office cantonal des automobiles et de la navigation a participé, en collaboration avec le centre universitaire romand de médecine légale, à une étude sur les récidives de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, suite aux résultats positifs des cours de prévention «PRECASIA». L'objectif est d'optimiser l'information dispensée aux personnes ayant conduit une première fois en état d'ivresse.

Parc de véhicules routiers immatriculés 1)	2009	2010	2011	Variation
Voitures de tourisme	215'154	216'078	217'989	0,88%
Cars, autobus	436	445	484	8,76%
Voitures de livraison	14'471	14'986	15'557	3,81%
Camions	2'318	2'295	2'358	2,75%
Motocycles (y c. légers)	48'099	49'180	50'593	2,87%
Remorques (y c. spéciales)	7'992	8'014	8'097	1,04%

1) état au 30 septembre

H06 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

Les travaux visant à renouveler le système informatique de l'office des poursuites (OP) se sont poursuivis en 2011. Un outil d'interface de saisie des réquisitions de poursuite (commandements de payer) a été développé. Il constitue la première étape de ce processus. Le projet de loi visant à obtenir le financement global nécessaire sera présenté dans le courant du 1er semestre 2012.

En termes d'organisation, l'OP a fusionné les activités des huissiers avec celles du service des séquestres, en vue de favoriser la polyvalence et de placer sous une seule direction (direction de l'exécution) des activités fortement semblables.

L'OP a d'autre part organisé, avec le concours du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, des ateliers de sensibilisation à l'endettement à l'attention des jeunes en formation. Par ailleurs, l'OP est, depuis septembre 2011, un partenaire de la direction générale de l'action sociale dans une action de lutte contre le surendettement.

Missions opérationnelles

Le nombre des réquisitions traitées par l'OP demeure à un niveau élevé et a même augmenté de 11'228 par rapport à 2010, toutes réquisitions confondues. Le nombre des réquisitions de poursuite a augmenté de 4,77% pour atteindre son niveau historiquement le plus élevé. Celui des réquisitions de continuer la poursuite a diminué de 1,14%. Enfin, le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par l'office des poursuites a connu une hausse significative de 15,03%.

Les émoluments rapportés par l'OP en 2011 s'élèvent à 33,9 millions de francs, représentant une augmentation de près de 4,93% par rapport à 2010 (32,4 millions). L'activité a, une fois encore, généré un flux financier conséquent. L'OP a ainsi redistribué dans l'économie 524,1 millions de francs en 2011, contre 363,8 millions en 2010 (+44,05%), principalement à titre de dividendes en faveur des créanciers.

En 2011, il a été enregistré 181 contrats de vente avec réserve de propriété (204 en 2010), représentant une valeur de 8,5 millions de francs (13,8 millions en 2011).

Enfin, l'OP a enregistré 295 plaintes (366 en 2010), dont actuellement 22 admises (7,67%), contre 50 en 2010 (13,77%).

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2009	2010	2011	Variation 2010/2011	
Poursuites	273'067	265'870	278'541	4,77%	12'671
Continuations	185'943	182'328	180'251	- 1,14%	2'077
Inventaires	135	142	110	- 22,54%	32
Ventes	2'545	2'697	3'271	21,28%	574
Séquestre	452	612	704	15,0 %	92
Total	462'142	451'649	462'877	2,49%	11'228

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2009	2010	2011	Varia 2010/	
Office des poursuites	37	27	9	-66,67%	18

Faillites

Le développement du futur système d'information de l'office des faillites (OF), réalisé dans le cadre de la loi 10112, s'est poursuivi en 2011, en vue d'une mise en exploitation courant 2012. Afin d'obtenir l'adhésion des collaborateurs, dont le travail sera passablement modifié, un accompagnement spécifique a été organisé et a débuté en octobre 2011. Grâce au nouvel outil, la liquidation des faillites sera assurée par une gestion électronique globale intégrée, mettant fin à l'ère du «tout papier».

En termes d'organisation, l'OF a mené une réflexion visant à optimiser ses ressources par une redistribution des rôles et tâches au sein des groupes d'exécution des faillites. Cette démarche a pour objectif de répondre, d'une part, à la surcharge de travail constatée ces dernières années et, d'autre part, à la modification des méthodes de travail résultant de la mise en œuvre de la future application informatique.

En matière de formation continue des collaborateurs et collaboratrices, l'OF a, conjointement avec l'office des poursuites (OP), poursuivi sa collaboration avec les cantons de Vaud et de Fribourg, avec la finalisation d'un concept de formation global, incluant notamment l'élaboration d'un règlement intercantonal.

Missions opérationnelles

L'année 2011 a été marquée par un recul du nombre de faillites prononcées, qui a atteint 1'508, représentant une baisse de 10,56% par rapport à 2010 (1'686). Malgré cette réduction, le nombre de procédures enregistrées demeure à un niveau élevé par rapport aux années antérieures.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2011 s'élèvent à 2,086 millions de francs, en baisse de 10,31% par rapport à 2010 (2,326 millions). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de 25,5 millions de francs en 2011, contre 56,2 millions en 2011 (-45,29%). Ce recul confirme que la richesse des faillites a diminué, générant des émoluments moins élevés, sans pour autant réduire l'activité de l'OF.

En 2011, l'OF a enregistré 26 plaintes (29 en 2010), dont actuellement une admise (5,26%), contre trois en 2010 (10,71%).

Chiffres-clés des faillites

	2009	2010	2011	Variation 2009/2011			iation 0/2011
Faillites enregistrées 1	1'484	1'711	1'531	+27	+1,91%	-153	-10,52%
Faillites prononcées 2	1'467	1'686	1'508	+41	+2,79%	-178	-10,56%
Faillites ouvertes ³	1'386	1'566	1'413	+47	+3,17%	-180	-9,77%
Faillites définitives	1'049	1'210	1'083	+34	+3,24%	-127	-10,50%
Industriels	48	56	49	+1	+2,08%	-7	-12,50%
Commerçants	188	302	267	+79	+42,02%	-35	-11,59%
Services auxiliaires	97	148	108	+11	+11,34%	-40	-27,03%
Particuliers inscrits	96	103	72	-24	-25%	-31	-30,10%
Particuliers non inscrits	57	42	38	-19	-33,33%	-4	-9,52%
Successions répudiées	490	482	495	+5	+1,02%	13	2,70%
ou insolvable	60	59	43	-17	-28,33%	-16	-27,12%
Total	1'036	1'192	1'072	+36	+3,47%	-120	-10,07%
Refus d'exécuter	81	118	95	+14	+17,28%	-23	-19,49%
Commissions rogatoires	17	23	23	+6	+35,29%	-	-
Exequatur		2		-	-	-2	-

- (1) comprenant également les refus d'exécuter, les commissions rogatoires
- les concordats et les exequatur
- (2) sans les commissions rogatoires et les exequatur
- (3) sans les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les concordats et les exeguatur

¹ Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

Procédures immobilières

Ventes immobilières	2009	2010	2011		Variation 2010/2011		riation 9/2011
Office des faillites	20	15	3	-12	-80%	-17	-85%

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Action pénitentiaire

La planification pénitentiaire a suivi son cours en 2011. Le chantier de Curabilis avance selon le calendrier et sera terminé en automne 2013. Conformément à la décision du Conseil d'Etat, l'établissement sera ouvert par étapes. Le chantier des violons du Palais de justice (VPJ) a débuté en 2011. Le crédit d'étude «Brenaz II» a pour sa part été voté. Quant à New Medico, l'étude de faisabilité se poursuit.

Prison de Champ-Dollon : 100 nouvelles places

La mise en exploitation de la nouvelle aile est de la prison de Champ-Dollon a porté la capacité de cet établissement à 370 places. Le nombre de détenus a cependant toujours été supérieur à ce nombre et une tendance à la hausse est constatée depuis le dernier trimestre de l'année 2011.

CHAMP-DOLLON

	2009	2010	2011
Taux occupation	184%	209%	152%
Moyenne des détenus	497	564	454
- dont prévenus	384	418	340
- dont condamnés	113	146	114

Augmentation du nombre de condamnés

Le nombre de condamnés gérés par le service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) n'a jamais été aussi important. Il a fallu prioriser le traitement des dossiers afin d'optimiser le transfert des condamnés en établissement d'exécution de peine, de manière à soulager en premier lieu la prison de Champ-Dollon. Le manque de places dans les établissements concordataires d'exécution des peines a allongé les listes d'attente pour les transferts.

SAPEM : exécution des peines et mesures

	2009	2010	2011
Peines privatives de liberté			
(nouveaux dossiers)	3'112	3'601	3'857

Quant aux établissements du service de l'établissement de détention et des peines alternatives (SEDPA), ils ont connu un taux d'occupation proche de 100% (situation inchangée par rapport aux années précédentes),

étant précisé que l'établissement de Favra est en situation de surpopulation avec un taux d'occupation de 150%.

On notera enfin une réorganisation du centre éducatif de détention et d'observation La Clairière au bénéfice d'une refonte complète du concept éducatif qui permettra, outre le fait d'intégrer les dispositions du nouveau droit pénal des mineurs, une prise en charge accrue des mineurs durant la journée.

En ce qui concerne enfin la probation, l'introduction du nouveau code de procédure pénale suisse a également fait évoluer la prise en charge des personnes avant jugement. Quant au suivi social des personnes condamnées, un dispositif d'intervention sociale dans tous les établissements de détention pour adultes du canton de Genève a été mis en place.

Visite du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

A l'issue de sa visite en Suisse au mois d'octobre 2011, le CPT a relevé avec satisfaction les mesures prises pour endiguer la surpopulation carcérale de la prison de Champ-Dollon ainsi qu'une amélioration des conditions matérielles de détention y prévalant.

Le CPT a également visité La Clairière et a relevé avec intérêt les mesures prises en vue d'améliorer la prise en charge pédagogique des mineurs détenus.

Recrutement

Un important effort de recrutement a été consenti, plus particulièrement avec l'engagement de 64 agents de détention pour Champ-Dollon et les VPJ, ainsi que de 13 éducateurs pour La Clairière.

Le projet d'unification du corps des agents de détention «Custodis» s'est poursuivi en 2011 et devrait aboutir en 2012.

H08 Droits humains

Lutter contre la traite des êtres humains

Dans le domaine de la traite des êtres humains, le comité de pilotage pluridisciplinaire a tiré un bilan positif de sa première année de fonctionnement. Le réseau mis en place a permis de protéger les victimes, d'assurer leur accompagnement et de transmettre les éléments nécessaires au travail de la police. Par ailleurs,

deux sous-groupes de travail ont été mis sur pied, l'un spécifique pour l'exploitation de la force de travail et l'autre qui a pour objectif de favoriser les formations et l'information sur ce thème. L'année 2011 a également été l'occasion de commémorer, le 6 février, la journée internationale de tolérance zéro envers les mutilations génitales féminines.

Combattre les violences domestiques

Depuis le 24 janvier 2011, suite à l'entrée en vigueur des modifications de la loi sur les violences domestiques, la police cantonale genevoise prononce régulièrement des mesures d'éloignement à l'encontre de personnes auteur-e-s présumé-e-s d'actes de violences domestiques. La majorité des personnes éloignées participe à l'entretien socio-thérapeutique et juridique obligatoire au sein d'une institution habilitée à les recevoir. Depuis le 14 juin 2011, le tram «Stop violences à la maison» circule sur l'ensemble du réseau des TPG. Cette nouvelle campagne poursuit le but d'informer et de sensibiliser la population genevoise. L'observatoire genevois des violences domestiques a livré ses premiers chiffres pour les années 2009 et 2010. Le 7^{ème} forum violences domestiques, qui a réuni plus de 270 personnes, s'est quant à lui déroulé le 13 octobre 2011. Enfin, le canton de Genève a également assuré la présidence de la Conférence latine contre les violences domestiques.

Renforcer l'égalité entre femmes et hommes

Dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, les actions menées ont notamment concerné la prévention des cas de mariages forcés et la promotion des choix professionnels dénués de stéréotypes avec la deuxième édition de la journée «Futur en tous genres» réservées aux filles et aux garçons de 9ème année primaire. Au chapitre politique, des ateliers ont été offerts aux femmes élues aux élections municipales. Plus d'un tiers des élues y ont participé et ont évalué très positivement cette offre. 2011 a en outre été marquée par de nombreux anniversaires commémoratifs. En partenariat avec les associations du Réseau Femmes, l'Université et la Ville de Genève, le projet des Etats généraux de l'égalité a permis de faire un bilan général de la situation et d'établir des recommandations pour le futur. Une brochure sur les dix ans de l'assurance-maternité a aussi été diffusée sous l'égide de la commission consultative de l'égalité. Enfin, le canton de Genève a assuré la présidence de la Conférence romande de l'égalité.

Intégration des étrangers

En matière d'intégration, l'année 2011 a été consacrée à la réalisation des travaux préparatoires visant à la mise en place, d'ici 2014, d'une nouvelle politique de l'intégration. Le bureau de l'intégration des étrangers, avec l'aide de partenaires extérieurs, a débuté des recherches qui visent à établir un état de la situation des étrangers à Genève, à inventorier les mesures déjà entreprises en leur faveur, à évaluer leur pertinence, et enfin à identifier les manques. Le résultat permettra de proposer à l'Office fédéral des migrations un programme cantonal d'intégration. La première étape d'un dispositif d'intégration préscolaire a également été mise en place. De même, la lutte contre le racisme et les discriminations a évolué: la cellule d'écoute des victimes de racisme est sur le point de voir le jour. Enfin, la socialisation de personnes migrantes précarisées s'est concrétisée par un soutien technique et financier accru au concept de «L'école des mamans», complétant ainsi le dispositif d'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant de l'asile.

Solidarité internationale

Un montant de 15'864'041 francs a été attribué à une centaine de projets de coopération au développement et à l'aide humanitaire. Parmi ceux-ci, un million de francs a été alloué aux projets visant à la protection de l'environnement, domaine d'intervention prioritaire.

En 2011, le canton a continué de soutenir des actions en Haïti, dont la situation humanitaire reste préoccupante. Le budget de la solidarité internationale a permis de financer des projets visant à contrôler l'épidémie de choléra, à renforcer le soutien nutritionnel et à protéger des enfants en situation de vulnérabilité Deux évaluations externes ont permis de redéfinir la participation du canton de Genève dans les projets réalisés au Cameroun et de garantir le suivi de projets soutenus par la Fédération genevoise de coopération dans le cadre de son contrat de prestations avec l'Etat de Genève. Un accord avec les Hôpitaux universitaires de Genève a été établi dans le cadre du projet de santé mentale que le canton mène en Bosnie-Herzégovine conjointement avec les cantons de Berne, de Fribourg et du Jura.

Le canton de Genève a également accueilli la cinquième rencontre annuelle entre la Direction du développement et de la coopération et les cantons suisses actifs dans la coopération au développement.

J Mobilité

J01 Transports et mobilité

Transports collectifs, transports individuels motorisés, mobilité douce et stationnement : une planification cohérente

Les lois-cadres de financement H 1 60 (infrastructures ferroviaires) et H 1 70 (mesures du projet d'agglomération) ont été adoptées par le Grand Conseil en janvier 2011, offrant une base indispensable pour le financement d'études et de réalisations d'infrastructures de transport, ainsi que pour l'obtention de contributions fédérales.

En avril, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur de la mobilité douce et en mai, le peuple genevois a accepté l'initiative «pour la mobilité douce». Le règlement d'application est en cours d'élaboration, qui complètera cette base légale nécessaire à la prise en compte et au développement des aménagements piétonniers et cyclistes dans l'organisation de la mobilité.

Dans le domaine du stationnement, après l'adoption en 2010 du plan directeur du stationnement, les discussions ont été menées pour intégrer dans la loi la compensation des places de stationnement créées ou supprimées. Enfin, en décembre, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur du réseau routier 2011-2014, dernier document sectoriel nécessaire à la finalisation du concept multimodal 2030, qui sera présenté en 2012.

Simultanément, les études d'opportunité et préliminaires concernant les infrastructures nécessaires au secteur de Genève Sud ont été finalisées, tout comme les études préliminaires du trolleybus sur l'axe de Frontenex pour permettre d'assurer une desserte de qualité en transports publics pour le nouveau quartier MICA, mais également pour tous les habitants de ce secteur du canton. Au plan transfrontalier, un comité de pilotage est en place pour le projet du tram de St-Julien, dont l'étude d'insertion a été engagée. Par ailleurs, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des autorités françaises et le canton de Genève est désormais opérationnel pour traiter spécifiquement des questions d'organisation juridique et du principe d'exploitation du futur réseau de trams transfrontaliers.

Pour mener à bien ces réflexions, le plan de charges concernant le trafic individuel motorisé a été actualisé et mis à disposition du public au cours de cette année. Par ailleurs, les enquêtes aux frontières ont été à nouveau organisées comme cela avait été le cas en 2002 et 2005, en enquêtant cette fois sur davantage d'axes routiers (34 axes routiers contre 23 en 2005). Cela a permis de mesurer le développement de la mobilité intercantonale et transfrontalière et d'évaluer, en particulier, l'impact du développement des transports collectifs opéré ces dernières années et qui se traduit par un usage accru de ce mode par les usagers résidant dans le canton de Vaud ou en France.

Le comité du Conseil du Léman du 23 mai 2011 a confié au groupe de travail «Loisirs – Mobilité – Tourisme doux» la mission de conduire un projet d'itinéraire cyclable autour du Léman. Le pilotage de ce projet a été confié au DIM. Sur la base d'une évaluation de l'existant, un calendrier de réalisations a été dressé pour les prochaines années. Une étude a pu être effectuée pour la partie genevoise (tronçon Cornavin-rive gauche), partie qui pourra être réalisée sur le terrain en 2012.

Le réseau de transports publics poursuit son développement

Une étape majeure du contrat de prestations 2011-2014 a été franchie, avec la refonte à 70% du réseau TPG en décembre 2011, permise par la mise en service de la ligne de tram Meyrin-Bernex. Parallèlement à la mise en service du tram, des lignes régionales ont été développées pour une augmentation de 25% de l'offre de transport public par rapport à 2010. Sujet à des difficultés de mise en œuvre, le nouveau réseau a fait l'objet de mesures correctives d'optimisation.

L'amélioration de la vitesse commerciale des véhicules des TPG nécessite des interventions sur le terrain, à l'exemple du projet d'adaptation de la route des Acacias. D'autres actions structurantes devront être entreprises en 2012 pour permettre aux TPG d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat de prestations.

Offre et fréquentation	Réalisé			Planifié	
TPG entre 2002 et 2012	2002	2009	2010	2011	2012
Offre en places kilomètres (PK x 1000) Evolution depuis 2002	1'673'107	2'427'785 45,1%	2'603'658 55,6%	2'735'000 63,5%	3'100'000 85,3%
Fréquentation en voyages kilomètres (VK x 1000) Evolution depuis 2002	247'280	395'003 59,7%	409'406 65,6%	423'000 71,1%	452'000 82,8%

		Mesu	ré	Planifié				
ı	2006 et 2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ı	Vitesse commerciale (km/h)	15,75	16,19	16,33	16,24	16,00	16,50	16,75

Dans le domaine ferroviaire, le démarrage du chantier du CEVA a donné une dynamique nouvelle à la collaboration entre autorités et exploitants, de part et d'autre de la frontière, pour l'exploitation du futur réseau RER.

En avril 2011, le Grand Conseil a ratifié le contrat de prestations avec la Société des mouettes genevoises (SMGN) pour les années 2011-2014 et accepté ainsi le développement des services des mouettes en soirée.

Exploitation du réseau routier

La plateforme stratégique chantiers et mobilité, mise en place à la fin 2010 par la direction générale de la mobilité (DGM) pour œuvrer à la minimisation de l'impact des chantiers en matière de circulation et veiller à la mise en place d'une communication adaptée, s'est réunie six fois en 2011 et a directement contribué à une meilleure gestion des effets des divers chantiers, notamment celui du tram Meyrin-Bernex.

Pour une meilleure gestion du réseau au quotidien et, dans le cadre du développement de l'administration en ligne, pour améliorer le travail avec les communes et l'office du génie civil, des outils «en ligne» pour l'approbation des plans de marquage ont été étudiés. 2011 aura permis de définir les besoins et de travailler à la mise en œuvre de ce projet, simultanément à la mise en place d'une démarche de priorisation des projets sur routes cantonales avec cet office.

Par ailleurs, les professionnels du transport et la direction générale de la mobilité se sont réunis en moyenne une fois tous les deux mois pour aborder différents dossiers portant notamment sur les livraisons en ville, la circulations des ayants droits ou l'interaction entre politiques de mobilité et transport professionnel. Ce groupe de travail a notamment permis la mise en place, début 2011, du macaron «multizone plus» pour faciliter le stationnement des professionnels. Le macaron délivré par la Fondation des parkings pour la journée ou la demi-journée autorise les véhicules d'entreprises à stationner dans les zones bleues ainsi que sur les places munies de parcomètres ou d'horodateurs, dans l'hypercentre-ville, soit 85% du territoire de la ville de Genève.

Dans le même temps, 135 nouveaux carrefours à feux supplémentaires en lien avec les nouvelles réalisations en cours ont été créés.

	2009	2010	2011
Demande d'adaptation du réseau routier Préavis sur des dossiers d'autorisation	820	805	800
de construire	920	1'005	915
Arrêtés de circulation ou de chantier	450	490	510
Modifications de feux de carrefours	200	150	137
Nouveaux dispositifs de feux	21	30	53

Mobilité interne et organisation

Le Conseil d'Etat a adopté le plan de mobilité de l'administration cantonale, dont la mise en œuvre, appuyée par une campagne interne de communication, est agendée au mois d'avril 2012.

Un audit de la direction générale de la mobilité a été mené et a abouti à une proposition de réorganisation, dont la mise en œuvre a débuté en septembre 2011. L'objectif principal de cette réorganisation est d'être plus proche des attentes des communes et d'améliorer les transversalités nécessaires au sein de la direction.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

CEVA

En juin 2011, le Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est prononcé en faveur du projet CEVA. Une partie des recours déposés au Tribunal fédéral contre cette décision a obtenu l'effet suspensif sur la creuse du tunnel de Champel et sur le défrichement de la falaise de Champel.

Dans leur grande majorité, les contrats de génie civil ont été signés lors du second semestre, et la plupart des consortiums d'entreprises mobilisés pour un démarrage des travaux progressif dès fin 2011-début 2012.

Le premier coup de pioche du 15 novembre 2011 fut une réussite et a marqué officiellement le début des travaux du «chantier du siècle», lequel s'est limité, à fin 2011, aux seuls travaux préparatoires.

Traversée du lac

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le résultat des études de la traversée du lac et du contournement «est» de Genève a été validé par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011 et envoyé au Grand Conseil le même jour.

Le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat le 23 septembre 2011. Parallèlement au traitement de ce rapport, le Grand Conseil a été saisi, le 12 avril 2011, d'une proposition de résolution demandant l'inscription de la traversée du lac à Genève dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales lors de sa première adaptation.

La résolution a été transmise à l'Assemblée fédérale sous forme d'initiative cantonale. L'office du génie civil (OGC) suit et participe à toutes ces démarches.

Les études menées par l'Office fédéral des routes (OFROU) et suivies par l'OGC et la DGM se sont poursuivies tout au long de l'année, suite à l'arrêté fédéral pour la suppression des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales.

L'étude d'opportunité de l'OFROU pour résoudre le problème de l'engorgement de l'autoroute actuelle de Genève a débouché sur l'approfondissement des études de trois variantes, soit l'élargissement de l'autoroute, une variante par l'ouest et sud-ouest du canton et la traversée du lac, avec plusieurs sousvariantes pour le raccordement au réseau français. Genève préconise que seule la solution de la traversée du lac et du contournement est de Genève soit pris en considération.

Les résultats de ces études seront connus au début de l'année 2012.

Routes nationales

Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex (anciennement de Ferney), liée à la route des Nations, ainsi que celles du complément de jonction de Lancy Sud (anciennement de la Milice), se poursuivent en collaboration avec l'OFROU.

Routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. Les études engagées pour la reconstruction d'une partie de la route de Drize, le réaménagement de la route de Suisse à travers Versoix ainsi que pour la nouvelle liaison route de Jussy-chemin de Mirany en liaison avec les Communaux d'Ambilly sont terminées et les dossiers de requête en autorisation de construire déposés. Sous réserve de l'aboutissement de ces procédures, les travaux pourront être engagés courant 2012.

Une étude a été engagée pour le déplacement de la route de Challex. Les travaux de gros entretien du viaduc et plateformes devant l'aérogare ainsi que ceux du viaduc de l'avenue d'Aïre se poursuivent. Il en est de même pour les travaux de construction de la traversée de Vésenaz en tranchée couverte, engagés en juin 2010, qui se déroulent selon le programme prévu.

En ce qui concerne les aménagements en faveur des cyclistes, des pistes bilatérales ont été réalisées le long de la route de Base, entre la route de Lully et le chemin des Mattines, et les travaux de construction d'une piste bidirectionnelle ont été engagés sur la route de Soral, entre les villages de Lully et de Soral. En outre, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables ainsi que divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se sont poursuivis.

Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement s'est déroulée conformément au programme pluriannuel ouvrant un crédit de 85 millions de francs, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement. La mise en place des décisions approuvées s'est notamment concrétisée par le biais de mesures de modération de la circulation, de pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que d'installation d'éléments et de murs antibruit. Une cinquantaine de dossiers sont à l'étude, dont une trentaine ont été approuvés par les services compétents ou sont en voie de l'être.

Transports publics

Les travaux de la troisième étape du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) en direction du CERN ont été terminés conformément au programme général et la ligne a été mise en service comme prévu le 30 avril 2011. De même, les travaux du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), débutés en novembre 2008, ont également été menés à terme conformément au programme, pour une mise en service le 10 décembre 2011.

K Santé

K01 Réseau de soins

Indemnités et aides financières 2012-2015

Le Conseil d'Etat a adopté, en août 2011, le projet de loi accordant des indemnités et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015. Les institutions concernées sont les suivantes : la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), les sept foyers de jour et le foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive, l'Arcade sages-femmes (Association des sages-femmes à domicile), le Chaperon Rouge (Croix-Rouge genevoise), SITEX SA et la Coopérative de soins infirmiers (CSI). Ces deux dernières institutions ont obtenu une reconnaissance d'utilité publique en 2010 et en 2011.

Dispositif d'accès aux soins et commission de coordination

Le Conseil d'Etat a adopté, en juin 2011, le rapport du comité de pilotage (COPIL) du réseau de soins. Celui-ci avait été mandaté par le DARES pour préciser les modalités de déploiement du dispositif d'accès aux soins et permettre à la commission de coordination du réseau de soins de fonctionner dès sa nomination par le Conseil d'Etat. Le dispositif d'accès aux soins est la pièce maîtresse de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, votée en 2008. En orientant les personnes, en fonction de leurs besoins, vers les bonnes structures tout au long de leur trajectoire de vie, il doit permettre de réaliser des gains d'efficience. Un déploiement par étapes de ce dispositif est prévu. La fondation des services d'aide et de soins à domicile aura la tâche de faire fonctionner le dispositif d'accès aux soins: cette prestation de coordination figure dans son contrat de prestations 2012-2015. La commission de coordination, chargée de mettre en œuvre les propositions du COPIL, a été nommée par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2011 et pourra débuter ses travaux en 2012.

Soutien aux proches aidants

Le 13 octobre 2011, le DARES a inauguré l'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) de Villereuse, qui propose 29 lits et dont la gestion a été attribuée à la FSASD. Ce type de structure intermédiaire contribue au maintien à domicile en offrant une possibilité de répit aux proches aidants. Cette ouverture porte à 52 le nombre de lits d'UATR.

Par ailleurs, suite à la motion 1866 du 26 janvier 2009 «pour des mesures concrètes en faveur des proches aidants de personnes âgées ou en situation de handicap», le DARES a proposé la création d'une commission consultative, composée des acteurs concernés et chargée de l'appuyer dans ses travaux en faveur des proches aidants. Les députés de la commission de la santé ont validé cette proposition.

Elaboration du programme cantonal Alzheimer

Un mandat a été donné à un groupe de travail dont le rapport – attendu pour le printemps 2012 – permettra la mise en place d'un programme cantonal Alzheimer. Dans le canton de Genève, plus de 6'000 personnes sont touchées par des troubles cognitifs liés à l'âge. Ce nombre pourrait doubler à l'horizon 2040. Le groupe de travail, opérationnel depuis le 14 septembre 2011, a pour missions principales de dresser un inventaire des acteurs du domaine, d'identifier leurs prestations et les collaborations en place, ainsi que les besoins non satisfaits. Les besoins des proches aidants seront également analysés.

Finalisation du programme cantonal de développement des soins palliatifs 2012-2014

Sur la base des travaux préparatoires réalisés par les professionnels du domaine, le DARES a finalisé le programme cantonal de développement des soins palliatifs destiné à soulager la souffrance, les symptômes et d'assurer le confort et la qualité de vie des malades en fin de vie et de leurs proches. Il prévoit notamment la mise sur pied d'une unité de soins palliatifs communautaire (USPc). Cette équipe mobile de deuxième ligne, composée de deux médecins et d'une infirmière, pourra offrir, dès février 2012, des consultations ou des conseils téléphoniques aux professionnels de la santé.

Déploiement de la phase pilote d'e-toile

Le projet e-toile a poursuivi en 2011 le déploiement de sa phase pilote financée par La Poste sous l'égide d'un groupe d'accompagnement réunissant les partenaires du réseau de soins. Il a notamment été le premier projet à recevoir le label de conformité à la stratégie nationale. Plusieurs partenaires ont achevé l'intégration d'e-toile dans leur

système (Hôpitaux universitaires de Genève, Coopérative professionnelle de pharmaciens suisses (OFAC), Groupe médical d'Onex), facilitant ainsi grandement l'utilisation de ce dossier médical réparti partagé. Pour pallier les déficiences de la carte d'assuré électronique et simplifier l'inscription des patients, une carte e-toile *ad hoc* a été produite et distribuée.

Cliniques de Joli-Mont et de Montana

Chiffres clés	J	oli-Mor	nt	N	/lontana	1	Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Nombre d'admissions	1'884	2'026	1'875	1'246	1'204	1'250	3'130	3'230	3'125
Nombre de journées d'hospitalisation	34'204	36'794	33'406	23'580	23'255	23'094	57'784	60'049	56'500
Taux d'occupation en %	95,60	102,86	93,39	99,40	98,00	97,34	97,12	100,93	94,97
Durée moyenne de séjours (en jours)	18,24	18,11	17,65	18,76	19,23	18,54	18,45	18,53	18,00

Le nombre de patients admis à Montana constitue le record absolu d'admissions de l'histoire de la clinique. La diminution du nombre d'admissions constatée à Joli-Mont s'explique, elle, par la baisse des demandes d'accueil de résidants en unité d'accueil temporaire (UAT) en raison de l'ouverture, en 2011, d'une institution spécialement dédiée à ce type d'accueil (Villereuse). Le taux moyen d'occupation des deux cliniques reste conforme aux objectifs du contrat de prestations (56'000 journées +/- 1'000). Quant à la durée moyenne des séjours, la tendance à la baisse s'explique par les efforts d'efficience des cliniques qui visent à offrir aux patients les meilleurs soins dans les délais les mieux adaptés.

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

En 2011, les Hôpitaux universitaires de Genève ont préparé l'entrée en vigueur de la modification de la LAMal en réalisant, en collaboration avec le DARES, une enquête sur les critères de choix d'un hôpital. Parallèlement, ils ont négocié avec l'Etat de Genève un nouveau contrat de prestations 2012-2015.

Après l'adoption, fin 2010, du plan stratégique 2010-2015, les HUG ont débuté la mise en œuvre des 52 projets retenus et regroupés en sept programmes d'actions (qualité, soins primaires et secondaires, excellence, prises en charge, ressources humaines, finances, agilité). A fin 2011, trois projets du plan stratégique ont été terminés : la mise en place d'une nouvelle gouvernance opérationnelle, le renforcement des systèmes d'information dans le cadre de la comptabilité et la création d'une structure intermédiaire psychiatrique en dehors des HUG, adaptée à la prise en charge de cas lourds

nécessitant des soins psychiatriques continus. D'autres projets ont connu des développements importants comme la réduction du temps d'attente aux urgences, l'augmentation de la capacité des blocs opératoires et la création d'un centre du sein. Regroupant toutes les consultations traitant des dépendances sur le plan psychiatrique, le Centre ambulatoire d'addictologie psychiatrique (CAAP) a, quant à lui, ouvert ses portes en septembre 2011.

Au-delà de l'évolution des soins, les HUG ont aussi poursuivi la modernisation et la mise à niveau de leur parc d'équipements. Sur le plan des constructions, un pas important a été franchi en 2011 à l'Hôpital des enfants avec la rénovation de l'unité de pédopsychiatrie et de la policlinique pour faciliter l'accès aux consultations spécialisées. L'année a également été marquée par le démarrage de deux chantiers majeurs : la construction du nouveau bâtiment des laboratoires, financée par les HUG et des fonds privés, et celle du futur bâtiment des lits (BDL2), dont la première pierre a été posée le 4 novembre en présence des autorités politiques.

Les HUG ont par ailleurs poursuivi leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) et lancé une quinzaine de projets sur la base de l'écobilan réalisé en 2009. Ils ont été désignés «Meilleure entreprise formatrice 2011, pôle grandes entreprises».

Dans le domaine de la recherche, les HUG, en lien avec l'Université de Genève et le SIB Institut suisse de bioinformatique, ont conclu un partenariat stratégique avec Roche. Trois nouveaux projets d'envergure sur la prévention des infections nosocomiales et la résistance aux antibiotiques ont par ailleurs été lancés au niveau européen et placés sous la coordination internationale des HUG. Point d'orgue de la reconnaissance de l'expertise des HUG dans ces domaines : l'organisation, en juillet 2011 à Genève, de la première conférence internationale sur la prévention et le contrôle des infections (ICPIC). Ce rendez-vous proposé par les HUG sera désormais organisé tous les deux ans en alternance avec le «Geneva Health Forum: Towards Global Access to Health».

Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

La FSASD a participé activement, dans le cadre du nouveau régime fédéral de financement des soins, aux travaux entre l'Association suisse d'aide et de soins à domicile (ASSASD), l'Association suisse des Spitex Privés (ASPS) et tarifsuisse. Une convention administrative en matière de soins aigus et de transition a ainsi pu être conclue à fin 2011. Pour rappel, une convention portant sur les soins de longue durée avait été conclue et ratifiée le 15 décembre 2010.

Au niveau cantonal, la FSASD a négocié et conclu avec l'Etat de Genève un nouveau contrat de prestations portant sur les années 2012-2015. Les objectifs sont fondés sur la planification sanitaire établie par le DARES pour la même période. L'année 2011 s'est aussi illustrée par le vote du Grand Conseil, le 18 mars, du projet de loi du Conseil d'Etat (PL 10500) visant à transformer la FSASD en un établissement de droit public autonome (EPA) afin de lui donner une légitimité politique plus explicite. Cette opération juridique importante va se poursuivre en 2012 en vue de la matérialisation de l'EPA au 1er janvier 2013.

Sur le plan interne, la FSASD a poursuivi l'optimisation de l'organisation des prestations afin de maximiser le temps de présence auprès de ses clients. La fondation a fait office de précurseur dans ce domaine, puisque les services d'aides et de soins à domicile des cantons de Neuchâtel et de Vaud ont récemment décidé de choisir le même progiciel que la FSASD. Cela permettra des rapprochements de pratiques et des comparaisons extrêmement utiles pour une couverture homogène des clients en Suisse romande. La direction générale de la FSASD, sous la conduite de sa nouvelle directrice, s'est également attelée à la problématique de la gestion de l'absentéisme. La stratégie mise en place – qui se décline sur les axes organisationnels, manageriaux, santé au travail et formation - semble porter ses fruits au vu de l'infléchissement des taux d'absences en 2011. Elle se poursuivra en 2012. Tout comme le déploiement de son plan mobilité.

Prestations FSASD	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires	16'577	16'351	16'143
Nombre de personnes en âge AVS	12'359	12'316	12'321
Nombre de prestations (heures) - soins - aide pratique - repas à domicile - sécurité à domicile	444'338 417'819 426'091 3'927	440'399 401'334 416'663 3'980	463'868 382'951 420'807 3'873
Provenances EPM			
- HUG - Joli-Mont - Montana	6'424 1'093 197	6'759 1'121 161	7'203 1'220 177

K02 Régulation sanitaire

Suivi des prestations de santé

Le DARES a continué à publier le «Suivi trimestriel des prestations de santé à Genève». Cet outil a notamment montré que l'augmentation de 3,2% de la prime moyenne adulte pour 2011 n'était pas justifiée: pour rappel, l'augmentation des dépenses des assurés genevois à fin septembre 2011 n'était que de 1,4%. Il a également permis d'analyser les conséquences de la levée de la clause du besoin par la Confédération pour les médecins de premiers de recours.

Rapport de planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015

Adopté par le Conseil d'Etat en mai 2011, ce rapport décrit l'évolution des besoins en soins et dessine les orientations de politique publique pour la période 2012-2015 en mettant l'accent sur la poursuite de la politique de maintien à domicile et la recherche de l'efficience du réseau de soins. Il présente le cadre général permettant le financement des différentes structures, le renouvellement des contrats de prestations, et intègre les éléments principaux de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier. Il comprend la planification médico-sociale, la planification hospitalière, la planification des structures de maintien à domicile, la planification ambulatoire ainsi que la planification préhospitalière.

Adoption de la nouvelle liste hospitalière cantonale

En vue de préparer l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2012, du nouveau régime de financement hospitalier, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil un projet de loi (PL 10832) modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Suite à son adoption le 23 septembre 2011, le Conseil d'Etat a revu intégralement la liste des établissements admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins et a adopté, le 23 novembre 2011, sa nouvelle liste hospitalière cantonale. En plus des établissements qui ont signé un contrat de prestations (Hôpitaux universitaires de Genève et cliniques de Joli-Mont et de Montana), six cliniques privées du canton et une maison de naissance ont été inscrites sur cette liste. Ces établissements seront au bénéfice d'un mandat de prestations avec l'Etat.

Contrats de prestations avec les établissements publics médicaux (EPM)

Le DARES a signé les nouveaux contrats de prestations 2012-2015 avec les EPM (Hôpitaux universitaires de Genève, cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana). Ces contrats s'inscrivent dans le cadre de la planification sanitaire quadriennale établie par le Conseil d'Etat et répondent au nouveau contexte législatif relatif au financement hospitalier.

Pratiques professionnelles et administration en ligne

La finalisation, en 2011, du déploiement, au sein de la direction générale de la santé, de l'application informatique de saisie (ACSANT) des données relatives aux délivrances d'autorisations de pratiquer une profession de la santé et aux attestations d'inscription au registre de pratiques complémentaires permettra une optimisation et une fiabilisation des données dès 2012. En 2011, 1'219 autorisations d'exercer une profession de la santé ont été produites ainsi que 121 attestations d'inscription dans le registre des pratiques complémentaires et quatre attestations d'inscription dans le registre des techniciens-dentistes.

La limitation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire pour les médecins spécialistes (clause du besoin), introduite en juillet 2002, a pris fin le 31 décembre 2011. Le canton de Genève a tenté en vain de la prolonger afin d'optimiser la planification médicale du canton. Par ailleurs, afin de prévenir, respectivement de limiter, la pénurie des professionnels de la santé dans notre région, un groupe de travail DIP-DARES, chargé de proposer une série d'actions, a été mis en place par le Conseil d'Etat et rendra ses conclusions dans le 1er semestre 2012.

Optimisation de la surveillance des institutions de santé

Le service du médecin cantonal a redéfini les modalités des inspections dans les établissements médico-sociaux afin d'optimiser leur surveillance. En 2011, il a effectué cinq inspections d'ouverture, trois inspections de fermeture, huit inspections annoncées, huit inspections inopinées, dix-huit contrôles, dix-huit instructions de plainte et suivi. Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé a par ailleurs traité 150 plaintes : sept ont nécessité une inspection, quatre ont débouché sur une amende du médecin cantonal, trois sur un préavis de retrait final

d'autorisation du médecin cantonal et une sur la suspension d'une autorisation.

L'ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux du 17 octobre 2001, modifiée le 24 mars 2010, donne aux cantons depuis le 1er juillet 2011 le droit d'inspecter les cabinets médicaux. Huit cabinets ont été inspectés après analyse du retour d'un questionnaire d'auto-déclaration envoyé par le service du médecin cantonal.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La commission de surveillance a poursuivi ses travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de deux volets (procédures disciplinaires et volet psychiatrique).

Procédures disciplinaires

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Nombre de plaintes Décisions de classements immédiats par le bureau ou renvoi à une autre	89	79	94
autorité	34	30	38
Renvois en médiation	4	2	3
Décisions de classement après instruction	11	26	26
Décisions d'injonction	1	-	-
Décisions d'avertissement	9	6	10
Décisions prononçant une amende	-	1	1
Décisions de blâme	2	1	1
Décisions de blâme et d'amende	2	-	-
Propositions de suspension ou de radiation	1	4	2
Décisions incidentes	2	2	-

Volet psychiatrique

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Examens d'office des entrées non			
volontaires	1'779	1'624	1'448
Recours c/ entrées non volontaires	18	27	23
Recours c/ refus de sortie	374	314	339
Demandes de levée de mesures de			
contrainte	25	22	20
Cas-ville	72	64	80

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Sécurité sanitaire : poursuite des inspections

Le service du pharmacien cantonal a assuré la surveillance du marché des produits thérapeutiques et des produits chimiques. Il a réalisé près de 350 inspections (28 ont concerné la gestion des médicaments dans les établissements médico-sociaux) et participé à une campagne nationale (présence de métaux lourds dans les composants électroniques).

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires a, lui, contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant plus de 3'800 inspections dont près de 1'300 cafés et restaurants. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 7'300 échantillons ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité de 19%.

Chiffres-clés : nombre d'inspections annuelles	2009	2010	2011
Produits thérapeutiques	229	167	194
Produits chimiques	318	158	142
Fabricants/Distributeurs de DA	1'988	2'953	2'833
Abattage animaux de rente	516	451	427
Manifestations publiques (DA)	620	884	543

Nouvelle loi sur les chiens : évaluation de chiens dangereux et de grande taille

La nouvelle loi sur les chiens et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 30 août 2011. L'effort s'est poursuivi sur les questions de sécurité publique. Il a ainsi été procédé à l'évaluation de plus de 209 chiens dangereux par un éducateur canin étatique. A fin 2011, environ 250 employés des communes genevoises ont suivi huit demi-journées de formation et procéderont en 2012 aux saisies dans le nouveau système en réseau ALANICH (système informatique d'application de liaison administrative numérique des informations sur les chiens).

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Agressions par des canidés	203 (dont 95 sur humains)	218 (dont 108 sur humains)	225 (dont 99 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	143	116	140

Maladies transmissibles et flambées épidémiques

L'année 2011 a vu la plus importante épidémie de rougeole dans le canton de Genève depuis 1999, date à laquelle la déclaration de cette maladie est devenue obligatoire. Plus de 300 cas ont été annoncés à Genève, dont 219 chez des résidents du canton alors que 161 cas avaient été annoncés pendant les huit années précédentes. 12% des patients ont été hospitalisés ou ont présenté des complications. Tous les cas ont été suivis et contrôlés pour limiter la

transmission de la maladie. En 2011, 35 alertes ont fait l'objet d'une investigation/intervention. L'épidémie de rougeole est comptée comme une seule alerte, mais a nécessité 318 investigations pour contrôle d'entourage.

Le programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus (HPV), lancé en 2008 et initialement réservé aux jeunes filles de 11 à 19 ans, a été étendu à celles de 20 à 26 ans. Le programme a été relancé par une information adressée individuellement par courrier à 27'000 jeunes femmes genevoises.

Promotion de la santé : renouvellement du plan cantonal

Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat sur sa première période de mise en œuvre de 2007 à 2010. Le Grand Conseil en a pris acte le 11 février 2011. La planification 2011-2015 du plan cantonal poursuit les orientations précédemment retenues mais élargit les objectifs en tenant compte des besoins des personnes âgées. Elle a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, déposé le 8 juin 2011.

Les activités dans les trois domaines prioritaires se sont par ailleurs poursuivies en 2011. Le programme Marchez et mangez malin! a continué ses activités en ciblant les enfants de 0 à 10 ans. Outre le suivi des projets, la mise en réseau des partenaires a été un point fort de 2011. Le projet de regroupement des associations actives dans la prévention des dépendances «alcool - tabac - jeu» en une institution faîtière dénommée Carrefour prévention s'est ajouté aux activités habituelles durant l'année 2011. Son objectif principal est de renforcer les synergies dans les actions à développer, en particulier pour protéger les mineur-e-s. Enfin, deux campagnes de promotion de la ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation ont eu lieu dans le cadre du programme Alliance genevoise contre la dépression afin de conscientiser la population genevoise à cette action qui favorise la détection précoce de cette maladie.

L Economie

L01 Développement et soutien à l'économie

Conditions-cadre de l'économie : guichet unique «commerce»

Soucieux de renforcer le soutien au tissu économique local, le champ d'action du service de la promotion économique (SPEG) a été élargi en 2011 avec la création d'un axe dédié spécifiquement aux acteurs du commerce. Les missions principales de ce nouveau «pôle commerce» sont les suivantes :

- renforcer la promotion endogène en offrant assistance et expertise aux projets de développement d'activités commerciales;
- offrir une porte d'entrée unique aux partenaires du commerce;

Création d'un pôle *cleantech* : nouvelle étape franchie

Les réflexions entamées courant 2009 visant à développer un pôle d'excellence dédié au secteur des cleantech se sont concrétisées en 2011 avec le dépôt, en septembre, du projet de loi 10871. Celui-ci doit permettre à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), à la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et à l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) de mettre sur pied un incubateur cleantech par l'utilisation des synergies et des compétences existant dans les trois organismes. Un projet de loi d'investissement est venu compléter le dispositif en permettant le regroupement des trois organismes dans des locaux communs. Ces deux proiets de loi sont actuellement à l'étude au sein de la commission des finances du Grand Conseil.

Zones industrielles : objectif mixité

Afin de répondre à une occupation rationnelle des zones de développement industriel et artisanal (DIA), le Conseil d'Etat a adopté, le 31 août 2011, le projet de loi 10861 instaurant un nouveau type de zone d'activités, intitulé «zone de développement d'activités mixtes». Ce projet de loi, élaboré en étroite collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels, a pour ambition de favoriser la mixité entre les activités secondaires et tertiaires et d'assurer ainsi une densification des espaces disponibles et une meilleure intégration des activités aux zones urbanisées.

Crise du franc fort et soutien aux entreprises

La crise de la dette aux Etats-Unis et dans l'Union européenne a eu un impact significatif sur le cours du franc suisse et sur la compétitivité des entreprises de notre région. Afin de soutenir les entreprises durant cette phase sensible et d'avoir une meilleure appréciation de la situation, une «hotline» a été mise en place le 1er décembre 2011. L'objectif de cette ligne téléphonique est de pouvoir orienter les entrepreneurs en difficulté vers les dispositifs de soutien (FAE, Genilem, Fondetec, etc.) adaptés à leur situation. Les entreprises ont été informées de ce service par un courrier à leur attention.

Réforme de la gouvernance des instances touristiques

Entamés en 2010, les travaux sur la réforme de la gouvernance des instances touristiques ont abouti, en décembre 2011, au dépôt d'un projet de loi qui regroupe les instances touristiques (Fondation pour le tourisme, Genève Tourisme & Congrès) en une seule et même fondation de droit privé. Ce projet de loi répond ainsi aux souhaits exprimés par les députés en apportant des réponses à la lourdeur actuelle des processus décisionnels et à la gestion fragmentée des fonds alloués au tourisme.

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Chiffres-clés	2009	2010	2011
Rencontres préliminaires	387	300	268
Taux d'acceptation des demandes	63%	65%	77%
Nombre d'emplois créés ou maintenus	777	808	676

L'activité de la FAE s'est surtout concentrée, en 2011, sur le cautionnement de financement de fonds de roulement (près de 50% des dossiers). Outre les difficultés économiques, l'accroissement des demandes de ce type est lié aux nouvelles recommandations «Bâle III» faites aux banques, qui ont pour conséquence un resserrement de la politique d'octroi des crédits. Parallèlement, et avec plus d'un tiers de ses interventions dans les projets de transmissions d'entreprises, la FAE s'est positionnée aux côtés des acteurs économiques du canton pour faciliter l'accès aux financements destinés à la reprise de sociétés et pérenniser ainsi le savoirfaire local.

Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Chiffres-clés	Zones industrielles gérées par la FTI			
	2009	2010	2011	
Surfaces en %	64	63	60	
Surfaces en ha	523	523	430	
Surfaces en ha de zones DIA	417	417	420	
Surfaces en ha de zones IA	106	106	10	
Patrimoine foncier propriété de la FTI en ha	99	104	105	
Nombre d'entreprises (1)	2'483	2'626	2'703	
Nombre d'emplois (1)	33'477	35'143	35'993	
Surfaces en % gérées par la FTI disponibles				
à court terme (équipées)	2%	3%	0.4%	

1) Y compris zones industrielles de la Praille et des Acacias en zones 2 et de développement 2

Le nombre d'entreprises implantées en zones industrielles connaît une légère hausse en 2011 (+4,2%) pour se porter à 4'002 unités dont 2'703 en zones gérées par la FTI, tout comme le nombre d'emplois en zones industrielles (+0,4%) qui se monte à 52'747 unités dont 35'993 en zones gérées par la FTI. Ces données témoignent de la solidité globale du secteur concerné. L'échange foncier opéré entre l'Etat de Genève et la FTI à fin 2010, dans le cadre du projet de développement Praille Acacias Vernets (PAV), engendre en revanche une baisse des surfaces gérées par la FTI.

Par ailleurs, la FTI a continué sa politique d'acquisition de surfaces industrielles par l'achat d'un bâtiment industriel et artisanal (~ 9'700 m² de surface locative) ainsi que d'un terrain en zone DIA (~ 5'000 m²) afin d'offrir des possibilités de relogement aux entreprises du secteur secondaire, de contribuer au développement des projets PAV et CEVA et de garantir la diversité économique nécessaire à une croissance durable.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Ce programme concerne la mise à disposition et l'exploitation de Genève Aéroport, établissement public autonome, et la participation majoritaire dans les sociétés anonymes Palexpo SA et Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA.

Genève Aéroport

Genève Aéroport a connu en 2011 une fréquentation en hausse de 10,5%, franchissant le seuil des 13 millions de passagers par an. Il a poursuivi ses investissements (inauguration d'un terminal mobile pour répondre aux besoins en cas de forte affluence ou de perturbation

du transport aérien, balisage lumineux des voies du tarmac, rénovation des voies d'accès, construction d'une boutique hors taxes à l'arrivée, etc.) et a déposé une demande d'autorisation de construire pour l'enfouissement de la route d'accès au secteur France dans le cadre du projet de l'aile est. A ce propos, Genève Aéroport a choisi le groupement d'architectes et d'ingénieurs en charge de sa réalisation.

Parmi les ouvertures de lignes significatives en 2011, on relèvera l'inauguration du vol Gulf Air à destination de Bahreïn et du vol quotidien d'Emirates à destination de Dubaï.

Pour la deuxième année consécutive, l'Air Transport Research Society a désigné Genève Aéroport comme l'aéroport le plus efficient de sa catégorie (<15 millions de passagers/an).

Palexpo SA

En 2011, l'Etat de Vaud est entré dans le capital de la société sous forme de bons de participation. Le contrat de transfert de patrimoine avec la Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles, en liquidation, a été signé et la Fondation mixte est entrée dans le capital-actions de Palexpo SA. Enfin, Palexpo a repris l'exploitation du parking P49.

La société a poursuivi les travaux de Vision 20XX selon le programme : finalisation de la création du Centre de congrès 2 (cinq nouvelles salles multifonctionnelles), commencement des travaux de la nouvelle cuisine ainsi que de la halle 6.1.

Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux occupation	Surface brute utilisée/m²	Nombre exposants	Visiteurs total
2009	100	41 %	722'722	4'598	1'438'280
2010	113	38 %	803'633	5'143	1'290'657
20111)	139	38 %	831'990	6'365	1'286'813

¹⁾ chiffres provisoires

Données financières

En milliers de CHF	Charges de francs amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2009	44'332	54'652	524 mios	34 mios
2010	44'102	53'673	545 mios	36 mios
Budget 2011	53'000 ²⁾	68'000 ²⁾	616 mios 2)	40 mios 2)

²⁾ estimation au 29 février 2012

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

L'exercice 2011, malgré une situation économique moins favorable, bat à nouveau celui de 2010, année record dans l'histoire des Ports Francs.

Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage ont débuté en décembre. Il permettra ainsi d'offrir de nouvelles surfaces à l'horizon 2013, le taux d'occupation actuel du site, proche de 100%, ne permettant plus de répondre à la demande.

Quelques surfaces hors du site de la Praille, en régime hors douane (Suisse), ont été louées afin de diminuer les effets de cette situation, rançon du succès de la société.

	2009	2010	2011
Recettes totales (CHF)	21'804'000	22'540'00	23'600'000 1)
Loyer fixe Praille (CHF)	2'060'000	2'501'000	2'501'000
Loyer variable (CHF)	5'094'000	3'847'323	4'227'000 1)
Loyer Genève Aéroport – Halle de fret (CHF)	1'094'741	1'087'495	1'110'000 1)
Taux d'occupation			
Praille	98,92 %	98,99 %	99,19 %
Genève Aéroport – Halle de fret	94,65 %	97,31 %	100 %
Chambres fortes Praille et Aéroport	96,61 %	92,97 %	92,97 %

1) estimation au 29 février 2012.

L03 Régulation du commerce

Réorganisation du service du commerce

Suite au rapport de la Cour des comptes de mi-2010, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) a lancé un plan d'actions en octobre 2010 pour réorganiser le service du commerce (Scom). Ce plan d'actions a consisté à assurer un coaching étroit de la direction du Scom, à renforcer la sécurisation des processus et à procéder à la réorganisation globale des secteurs de ce service.

Cette démarche d'envergure, englobant non seulement les recommandations de la Cour des comptes mais aussi tous les aspects liés à la gestion courante opérationnelle du service, a pour objectif de remettre à niveau ce service. Un nouveau directeur a pris ses fonctions le 1er septembre 2011.

Le Scom a par ailleurs poursuivi ses missions et ses activités. Les inspecteurs ont effectué, toutes lois confondues, 9'499 points de contrôle. Le secteur autorisation a délivré près de 18'000 autorisations. Quant au secteur juridique, il a été saisi de 762 dossiers.

M Finance et impôts

M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le Compte 2011 de l'Etat.

Cela étant, deux éléments contextuels pour ce programme sont à mentionner.

Arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers

Dans le budget 2011, le programme M01 contenait l'objectif d'une adaptation du droit fédéral à l'arrêt du 26 janvier 2010 (ATF 136 II 241) du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers, en vue de l'adaptation subséquente des lois cantonales.

Pour rappel, le Tribunal fédéral a considéré dans cet arrêt que le recourant, domicilié en Haute-Savoie mais travaillant à Genève, devait se voir appliquer le même régime de déductions fiscales que les contribuables soumis au régime d'imposition ordinaire. Il a ainsi fait application du principe de non-discrimination contenu dans l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres (ALCP) et de la jurisprudence communautaire en matière de fiscalité directe, cette dernière fixant par ailleurs à plus de 90% les revenus devant être acquis dans le pays du lieu du travail.

Cette jurisprudence n'a toutefois pas encore fait l'objet d'une modification des lois fédérales concernées, à savoir la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Différents scénarios sont actuellement à l'examen au niveau fédéral. Dans cette attente, le canton de Genève a adapté sa pratique et mis en œuvre la nouvelle jurisprudence, en accord avec la Confédération.

Statuts fiscaux cantonaux

Le programme M01 est en outre concerné par un objectif du programme de législature du Conseil d'Etat, à savoir l'adaptation de l'imposition des personnes morales pour tenir compte d'un éventuel accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Le programme de législature n'a pas fixé d'échéances précises à cet objectif dont notre canton ne maîtrise pas le cadre. Il prévoit néanmoins l'ouverture de consultations avec les communes et les partenaires sociaux en vue du dépôt de projets de loi dès l'adoption par les Chambres fédérales du nouveau cadre fiscal.

De ce point de vue. l'année 2011 a été extrêmement bien remplie. Dès le mois de ianvier. le Conseil d'Etat a entretenu des contacts nombreux et réguliers avec l'ensemble des milieux concernés (partenaires sociaux, communes, entreprises, etc.). L'administration fiscale cantonale a par ailleurs participé activement à divers groupes de travail techniques mis sur pied par la Confédération et traitant des questions relatives à la concurrence fiscale internationale. Enfin. des contacts fructueux ont été noués avec les autres cantons métropolitains qui seraient particulièrement affectés par une abolition des statuts (Zurich, Bâle-Ville et Vaud). Au vu des récents renouvellements de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral ainsi que des fortes pressions que l'UE continue d'exercer sur la Suisse, il est probable que des développements importants surviendront dans ce dossier au cours du 1er semestre 2012.

Il convient de rappeler que notre canton est particulièrement concerné par cette problématique. Genève héberge en effet plusieurs centaines d'entreprises bénéficiant de tels statuts, qui occupent plusieurs milliers d'employés et représentent environ un tiers de l'impôt perçu sur les personnes morales. Une réduction de l'imposition de l'ensemble des personnes morales apparaît ainsi inéluctable si l'on veut éviter la délocalisation de ces entreprises ainsi que la perte des emplois et recettes fiscales qui v sont liés. Il conviendra pour ce faire de déterminer le taux d'impôt effectif concurrentiel au niveau international et intercantonal, d'examiner les mesures permettant de compenser partiellement les pertes de recettes fiscales qu'une telle réforme induira, ainsi que de convenir d'une répartition équitable des pertes non compensées entre la Confédération, le canton et les communes.

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

L'année 2011 s'est déroulée dans la continuité de la stratégie en matière de gestion de la dette, en place depuis plusieurs années.

Les objectifs pour 2011 consistaient en un taux moyen de la dette inférieur à 2,5% (soit un montant des intérêts passifs inférieur à 254 millions), tout en maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25% :

- L'objectif principal, le taux moyen annuel de la dette, a été largement atteint avec un taux effectif de 2,3%, en raison du niveau plus favorable qu'anticipé des taux d'intérêts durant l'année 2011. Par conséquent, le montant des intérêts passifs de la dette de l'Etat s'élève à 248 millions, soit 6 millions de moins que prévu au budget 2011.
- La part d'emprunts à taux variable atteint 17% en moyenne en 2011.
- La part d'emprunts à court terme se monte à 24% en moyenne en 2011.

Toutefois, le niveau de la dette a progressé de façon significative en 2011. Celle-ci s'élève à 11,2 milliards de francs au 31 décembre 2011. La plupart des mesures opérationnelles prises pour réduire la dette sont maintenant pleinement appliquées : contentieux fiscal, optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat et de ses entités contrôlées (caisse centralisée), mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'impôt fédéral direct par mensualités). L'impact de ces mesures sur le niveau de la dette est désormais moins significatif que ces dernières années.

Réduction des risques

S'agissant de la réduction des risques auxquels est exposé l'Etat, une étape importante a été franchie, conformément au programme de législature du Conseil d'Etat. Il s'agit de limiter, dans un premier temps, puis de supprimer la garantie étatique à l'égard des dépôts d'épargne et avoirs de prévoyance déposés auprès de la banque cantonale (BCGE).

Le Grand Conseil a adopté en date du 22 juin 2011 la modification légale nécessaire, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. La suppression totale de la garantie interviendra le

1er janvier 2017. La garantie avait perdu de son importance au fil du temps, un renforcement de la protection des créanciers bancaires ayant par ailleurs été introduit par le droit fédéral, qui a porté la notion de dépôt privilégié de 30'000 à 100'000 francs.

M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dans la mesure où ils ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Le programme de législature du Conseil d'Etat ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière.

En 2011, la facture globale de la RPT pour le canton de Genève s'est élevée à 218,6 millions, en baisse de 2,8 millions par rapport à 2010. Elle se décompose de la manière suivante : le canton a versé 312,2 millions pour la péréquation des ressources, il a reçu 69,2 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes liées à la structure de la population, et 31,2 millions pour la compensation excessive des villes-centres. A cela s'ajoute la compensation des cas de rigueur, pour laquelle notre canton continue de payer 6,9 millions.

Le canton de Genève est le troisième contributeur net pour l'ensemble des instruments péréquatifs, derrière Zurich et Zoug. Pour l'année 2011, sept cantons contribuent au financement de la péréquation des ressources et 19 en sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs extrêmement difficile dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

Genève obtient partiellement gain de

Durant l'année 2011, les éléments qui caractériseront la nouvelle période quadriennale 2012-2015 ont été discutés sur la base du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT.

Parmi les principaux aspects, il faut relever le succès obtenu par notre canton sur un point controversé depuis les origines de la RPT, à savoir le mode de prise en compte du revenu des travailleurs frontaliers, qui constitue l'un des éléments de l'indice des ressources cantonales. Au niveau de la péréquation des ressources, ce revenu est désormais pondéré à 75% (contre une prise en compte à 100% précédemment).

Avec les autres cantons fortement concernés par cette problématique (Bâle-Ville et Tessin), Genève s'était fortement impliquée en faveur d'une telle mesure susceptible d'améliorer l'équité du système péréquatif et de corriger une claire distorsion. La position de notre canton, difficile à imposer dans le cadre des équilibres confédéraux, a notamment été efficacement relayée à Berne par les attachées aux questions fédérales. Genève souhaitait obtenir un abattement de 50%, plus conforme à la réalité de la situation. Le Conseil d'Etat n'en a pas moins salué l'amélioration amenée par cette modification, qui induit une économie évaluée à 13 millions pour l'année 2012.

Au niveau de la compensation des charges excessives, la répartition entre les charges géo-topographiques et socio-démographiques demeure identique. Avec d'autres cantons urbanisés, Genève s'engage depuis les débuts de la RPT en faveur d'une modification de cette répartition, de manière à prendre plus équitablement en compte les coûts effectifs qui incombent aux régions fortement urbanisées.

Enfin, la nouvelle période quadriennale introduit une correction de l'écart constaté par rapport à la neutralité budgétaire entre les cantons et la Confédération, au moyen d'un versement supplémentaire de 112 millions par la Confédération.

M04 Production et perception des impôts

Durant l'année écoulée, les objectifs de production ont été atteints en matière de taxation et perception des impôts. S'agissant de l'organisation et des processus, l'administration fiscale cantonale (AFC) a mis l'accent sur le développement de son contrôle interne. Toutes les activités ont été analysées, ce qui a permis d'établir une cartographie précise des risques classifiés en fonction de leur importance, accompagnée d'une liste des mesures prises

pour les minimiser. En parallèle, une analyse de l'architecture informatique de tous les programmes utilisés par l'AFC a été sollicitée auprès du CTI, afin d'éviter des problèmes dus à des programmes défectueux. Cette analyse est sur le point d'aboutir.

L'organisation a également subi quelques modifications afin d'améliorer son efficacité. Ainsi, les secteurs des remises d'impôts et du traitement des actes de défaut de biens ont été regroupés en une seule entité en février 2011. Ce regroupement doit permettre de mieux suivre les dossiers de contribuables en situation financière très difficile et de leur proposer un répondant unique, ainsi que de mieux traiter les demandes d'assainissements avec les divers partenaires des milieux sociaux. Une séance d'information avec les services sociaux des communes genevoises ainsi que les organismes d'entraide a eu lieu le 30 mars 2011 à l'administration fiscale.

A noter le succès confirmé des prestations en ligne. En 2011, plus de 101'000 requêtes ont été transmises à l'AFC par Internet, contre 63'900 en 2010. De nouvelles prestations suivront dès le premier trimestre 2012.

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Écart (2010/2011)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 (1)	254'221	261'476	265'442	+ 3'966
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 (1)	216'327	227'266	229'432	+ 2'166
Production en francs (impôt cantonal) (2)	1'564'900'000	1'630'100'000	1'418'700'000	- 211'400'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	258'098	264'331	262'121	- 2'210

- (1) Par exemple, période fiscale 2009 pour l'année civile 2010.
- (2) L'écart négatif dans la production en francs entre 2011 et 2010 est dû aux effets de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP).

L'augmentation des taxations automatiques et des taxations semi-automatiques a permis, malgré quelques départs non remplacés, de dépasser l'objectif fixé pour les dossiers de l'année fiscale N-1. La production toutes périodes fiscales confondues est légèrement inférieure en 2011 par rapport à l'année 2010, mais supérieure à celle de 2009. Cela est dû à un manque de dossiers complets à traiter durant les dernières semaines de l'année.

Réclamations	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011
Réclamations traitées	15'426	14'862	104'415
Solde des réclamations à traiter	5'522	5'115	12'196

L'augmentation de réclamations traitées et du solde à traiter est exclusivement due aux effets d'un arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'incompatibilité du rabais d'impôt pour les conjoints exerçant tous les deux une activité lucrative et aux nombreuses demandes de révision des taxations 2001 à 2009 qui s'en sont suivies. L'automatisation du traitement d'une partie des ces demandes de révision et l'engagement de quatre auxiliaires à plein temps ont permis de minimiser l'impact que cela aurait pu avoir sur les autres travaux.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquions, par le passé, les recettes estimées des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2006, 2007 et 2008, pour lesquelles les taxations sont toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2006	618	270'512'000	437'722	64'483'800
2007	648	292'769'000	451'800	89'971'600
2008	692	325'762'000	470'800	88'991'900

La légère baisse de recettes cantonales constatée entre 2007 et 2008 provient de revenus servant aux calculs de contrôle, qui sont moindres en 2008.

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts

calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants :

- a) la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- b) les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- c) les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent:
- d) les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- e) les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- f) les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2010 (taxations faites durant l'année 2011) a augmenté d'environ 600 par rapport à la période fiscale précédente. En quatre ans, l'augmentation s'élève à environ 2'500 contribuables.

Production des services de taxation	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Écart (2010/2011)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 (1)	26'135	26'969	27'579	+610
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 (1)	22'029	21'087	21'947	+860
Production en francs de la période fiscale N-1 (impôt cantonal)	755'000'000	628'000'000	447'000'000	- 181'000'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	27'081	25'343	26'763	+1'420

(1) Par exemple, période fiscale 2010 pour l'année civile 2011.

La baisse notable de la production en francs entamée en 2010 (malgré l'augmentation constante du nombre de contribuables) est essentiellement due au contexte économique et à son impact sur le bénéfice des personnes morales.

Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises

nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

En 2011, cinq allégements fiscaux ont été octroyés, représentant, au cours de cette même année, la création ou le maintien de 664 emplois. Selon les *business plan* remis par les entreprises, les données suivantes peuvent par ailleurs être mises en exergue :

Allégements fiscaux octroyés en 2011

Branche d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois créés ou maintenus en 2011	Impôts exonérés en 2011 (1)	Impôts générés en 2011 (2)	Masse salariale soumise à l'impôt cantonal en 2011 (3)
Production et commerce de biens	3	613	59'616'000	4'227'000	126'208'000
Bio-technologie & Biométrie	2	51	729'000	233'000	9'136'000
Total	5	664	60'345'000	4'460'000	135'344'000

⁽¹⁾ concerne l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) exonéré en vertu des allégements fiscaux octroyés

Allégements accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1er janvier 2012

Sur les allégements fiscaux accordés depuis 1998, 42 déploient encore leurs effets après le 1^{er} janvier 2012. Selon les *business plan* relatifs à ces allégements fiscaux, le montant des impôts exonérés, calculé du 1^{er} janvier 2012 à l'échéance des arrêtés, s'élève à 1'240 millions de francs

Allégements accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 31.12.2011	Montant d'impôts cantonaux exonérés calculés du 1.1.2012 jusqu'à l'échéance des arrêtés (1)
1998	12	0	0
1999	28	0	0
2000	24	0	0
2001	11	0	0
2002	4	3	5'781'000
2003	8	3	3'666'000
2004	3	2	56'603'000
2005	6	1	14'844'000
2006	3	3	3'165'000
2007	8	4	15'784'000
2008	6	6	128'933'000
2009	11	9	71'479'000
2010	6	6	170'789'000
2011	5	5	769'144'000
Total	135	42	1'240'188'000

(1) Le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés calculés selon les business plan fournis - divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux). En regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, par l'intermédiaire des emplois créés, par les impôts de la société en cas d'allégement fiscal dégressif et via la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

Perception

En 2011, l'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 9,86 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré plus de 252'022 courriers de relances et déposés 52'267 réquisitions de poursuites. En outre, 334 séquestres déposés ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou des arrangements de paiement.

Recouvrement des créances	2009	2010	2011
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	139'124	123'798	168'026
Sommations de payer	94'755	83'338	83'996
Réquisitions de poursuite	59'127	52'467	52'267
Réquisitions de continuer la poursuite	42'154	38'599	38'387
Réquisitions de vente	667	951	969
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'352	3'757	3'484
Procès-verbaux de saisie	37'477	38'175	33'771
Séquestres	62	184	334

Escompte

L'escompte a été introduit pour la première fois en 2009 dans le cadre de la nouvelle loi de perception. Il répond à la demande des contribuables qui souhaitent acquitter la totalité de leurs acomptes en une seule fois, tout en favorisant la rentrée d'argent à une période creuse de l'année. L'escompte (taux 1%) a connu un grand succès en 2011, puisque 26'271 contribuables (personnes physiques et

⁽²⁾ concerne uniquement l'impôt sur les sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital) ainsi que la part cantonale à l'impôt fédéral direct

⁽³⁾ il s'agit ici de la masse salariale imposable versée aux résidents genevois ainsi qu'aux personnes soumises à l'impôt à la source dans notre canton

morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 627,33 millions de francs.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

Impôt à la source	2009	2010	2011
Nombre d'inscrits au rôle IS	126'378	133'385	142'226
Nombre de rectifications	41'534	46'939	49'176

Le service de l'impôt à la source enregistre une croissance continue de ses assujettis. Pour absorber la forte augmentation des activités, le système informatique a été modernisé en vue d'accélérer le processus de taxation et de répondre plus rapidement aux demandes des contribuables ou de leur mandataire. En 2011, le service a traité 49'176 demandes de rectification d'imposition à la source.

En outre, depuis 2010, les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. En 2011, 5'700 contribuables ont opté pour ce mode d'imposition.

Contrôle fiscal

Vu les montants importants produits en 2011, la décision de l'AFC d'augmenter le nombre de contrôleurs affectés à l'activité de contrôles externes aléatoires à six personnes en 2011 (quatre personnes en 2010) s'est avérée très positive et justifie une reconduction pour les années à venir.

Production du service	2009	2010	2011
Nombre de contrôles terminés	1'621	1'392	1'415
Montant des reprises ICC + IFD			
yc intérêts et pénalités (francs)	56'691'381	77'386'508	91'211'212

Dénonciations spontanées	2009	2010	2011
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	110	319	263

Enquêtes et mutations	2009	2010	2011
Nombre d'enquêtes traitées (principalement recherches d'adresses)	7'452	7'157	7'930
Nombre de mutations faites	308'354	304'754	300'043

Droits d'enregistrement	2009	2010	2011
Nombre d'actes déposés	25'614	25'595	24'833
Montant des droits d'enregistrement	214'158'220	183'263'804	201'653'780
Montant du droit de timbre cantonal	1'803'665	1'785'264	1'698'370

Droits de succession	2009	2010	2011
Dossiers de succession ouverts	3'592	3'554	3'338
Successions clôturées car considérées déficitaires	334	281	256
Montants notifiés*	192'990'821	316'868'263	109'131'292
Principe d'échéance*	120'532'318	-118'884'081	- 9'139'329
Total production*	313'523'139	197'984'182	99'991'963

*Note : Le premier total («montants notifiés») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

N Culture, sports et loisirs

N01 Culture

Durant l'année 2011, cinq principaux chantiers ont été conduits :

- finalisation du projet de loi sur les arts et la culture et dépôt auprès du Conseil d'Etat en décembre; ce projet ambitieux vise une politique culturelle concertée et un renforcement du rôle de l'Etat;
- dépôt du projet de loi d'investissement concernant la réalisation d'interventions artistiques sur la ligne du TCOB;
- mise en place de la fondation romande pour le cinéma (mutualisation romande des aides au cinéma);
- poursuite du plan d'actions écoles, arts et culture (PEAC) en vue d'une meilleure coordination des prestations culturelles au sein du DIP, reprise du secteur les Arts et l'enfant au sein du service cantonal de la culture, centralisation des paiements et du suivi administratif des activités culturelles du CO;
- entrée en vigueur des contrats de prestations signés avec les 11 écoles déléguées pour l'enseignement artistique de base et de la convention d'objectifs signée avec la Confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze.

Sur le plan du soutien à la culture, du rayonnement, de la diffusion ainsi que de la mise à disposition de lieux culturels, les travaux suivants ont également été menés durant l'année:

- poursuite des évaluations, négociations et renouvellements de 23 conventions de subventionnement dans les différents domaines culturels;
- dernière étape de l'opération conjointe d'art public Ville-Etat «Néons» et inauguration des deux derniers néons de la plaine de Plainpalais;
- réalisation du projet intercantonal «Label+ Théâtre romand» qui régionalise les soutiens à la production et à la diffusion de spectacles de théâtre d'envergure;
- ouverture d'un nouvel atelier d'artistes à Berlin et soutien désormais régulier des

boursiers de l'Institut suisse de Rome;

- inventaire des traditions vivantes les plus représentatives du patrimoine culturel immatériel genevois. Sept traditions genevoises ont été retenues par la Confédération pour l'inventaire national;
- réflexion sur les besoins de lieux culturels à Genève, mise à disposition et ouverture de nouveaux lieux : Maison Baron, Maison Rousseau et de la Littérature à la Grand-Rue, Cité Bleue pour la compagnie Malandro, acquisition de l'ex-usine Sicli en vue de son affectation en un lieu culturel, réhabilitation de l'ancienne fonderie Kugler et location à la Fédération des artistes de Kugler;
- au niveau transfrontalier, coordination au sein du CRFG des rencontres destinées aux professionnels des milieux de la culture et du handicap;
- participation aux différents groupes de travail organisés par la Ville de Genève en vue du Tricentenaire Rousseau; jury ad hoc pour les attributions Rousseau 2012 de l'Etat.

N02 Sports et loisirs

L'année 2011 a été marquée par la mise en place du service cantonal du sport (SCS), qui regroupe désormais l'ensemble des collaborateurs de l'Etat actifs dans le domaine du sport au sein d'une même unité.

En 2011, plusieurs projets ont été conduits dans le domaine du sport :

- travaux préparatoires relatifs à la création d'un concept cantonal du sport et d'une nouvelle loi cantonale sur le sport;
- soutien à la rédaction de nouvelles directives de fonctionnement et à la mise à jour des critères d'attribution du Fonds de l'aide au sport;
- consolidation du programme Sant'Escalade de sensibilisation à l'effort physique et à la diététique auprès de plus de 3'200 élèves des écoles primaires du canton;
- mise à jour de l'offre sport-art-études de l'école primaire aux HES et à l'Université, avec la création de documents d'information

et la révision du processus et des critères d'admission;

- participation à la rédaction du premier contrat de prestations entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et des partenaires sportifs dans le cadre du soutien à l'association Genève Futur Hockey, assorti d'une stratégie globale de soutien à la promotion de la relève dans le domaine du sport;
- participation aux travaux d'étude en vue de la construction d'une nouvelle patinoire dans le canton de Genève;
- finalisation de la rédaction du projet de loi visant à la création de la Fondation de soutien aux manifestations sportives d'envergure;
- représentation active de l'Etat de Genève au sein du comité de candidature de Genève à la Fête fédérale de lutte 2016 et à la préparation aux Jeux de Genève 2012.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Mesures de protection

Six arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été signés :

- Genève : maisons faubouriennes aux Eaux-Vives, Ecole de St-Jean;
- Versoix : Eglise St-Loup et cure, maison Le Château;
- Chêne-Bougeries : villa construite par l'architecte Edmond Fatio;
- Genthod : dépendances rurales du domaine de Pierre-Grise, propriété de l'Hospice général.

Les instances judiciaires ont par ailleurs confirmé une mesure de classement prise en 2010 (Carouge: villa Leclerc). Le Conseil d'Etat a adopté un plan de site au chemin Thury et à l'avenue de Beau-Séjour, complétant celui de La Roseraie—Beau-Séjour. L'arrêté approuvant le plan de site de l'ancien hameau de Grange-Canal est entré en force après arrêt du Tribunal fédéral. Enfin, le Grand Conseil a accepté la création d'une zone de village protégée au Grand-Lancy.

Requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

Les dossiers de requêtes en autorisation de construire ont été préavisés par la commission

des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et par le service des monuments et des sites (SMS). Au total, 3'089 préavis ont été rédigés, soit 12% de plus qu'en 2010.

Préavis CMNS et SMS

Production du service	2009	2010	2011
Préavis CMNS et SMS	2'888	2'759	3'089

En collaboration étroite avec le service cantonal de l'énergie, les problématiques d'économie d'énergie appliquées aux bâtiments protégés ont fait l'objet d'études spécifiques. Ainsi, parallèlement à l'adoption du plan de site du Lignon en mai 2009, l'importante étude de rénovation des façades de ce grand ensemble, réalisée sur mandat par l'EPFL, incitera les propriétaires à améliorer les performances énergétiques de cet ensemble en préservant ses qualités architecturales, tout en facilitant les procédures en autorisation pour la rénovation des façades.

Parmi les chantiers particulièrement intéressants, mentionnons les salons du Palais de l'Athénée, les façades de la Maison des Paons, celles du temple de Satigny, le domaine des Grands-Hutins à Céligny, les canaux et la carpière du domaine de la Gara à Jussy.

Subvention à la restauration de bâtiments

Quarante et une demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB) ont été adressées au département. La commission d'attribution de la subvention s'est réunie huit fois et a statué sur 48 cas. Un montant de 1'332'390 francs a été engagé, alors qu'une somme de 1'756'920 francs a été payée aux propriétaires à l'issue des travaux. Trente-deux chantiers ont ainsi bénéficié de cette subvention. Le Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 816'200 francs et de verser la somme de 526'607 francs pour des chantiers de restauration. En application de la conventioncadre 2008-2011, la Confédération a apporté en 2011 un soutien financier à sept chantiers pour un montant total de 544'510 francs.

Journées européennes du patrimoine

Près de 7'000 visiteurs ont fréquenté les 18 sites genevois ouverts au public, attirés par un thème insolite, «Un monde sous nos pieds». Genève a assuré la coordination romande de la manifestation.

Archéologie

Pour la deuxième année consécutive, les fouilles subaquatiques de la station littorale du Plonjon se sont poursuivies avec une équipe spécialisée de l'Université de Genève sous la responsabilité de l'archéologue cantonal. Signalons que l'UNESCO a inscrit sur la liste du patrimoine culturel mondial l'ensemble des sites palafittes de l'Arc alpin, dont trois sont en territoire genevois. Deux nouveaux chantiers de fouilles ont été ouverts : Corsier (église et presbytère), révélant le développement des sanctuaires chrétiens de l'Antiquité tardive à l'église actuelle; Bernex (village), occupation de la préhistoire au haut Moyen Age. A l'Hôtel de Ville, diverses interventions ont été effectuées en rapport avec le projet de restauration.

Inventaire des monuments d'art et d'histoire

Le quatrième projet de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire porte sur l'étude des espaces et des édifices publics de la Vieille-Ville. Une première série de textes a été soumise à la commission scientifique cantonale, qui a validé chaque contribution. Parallèlement, l'équipe de l'inventaire a poursuivi son travail d'expertise lié à des dossiers de requêtes en autorisation de construire et participé à l'information du public par des visites de sites, conférences et cours.

O Autorité et gouvernance

O01 Grand Conseil O02 Constituante

Pour ces programmes, se reporter aux publications des entités concernées.

O03 Conseil d'Etat

L'accomplissement des fonctions et des engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Secrétariat du Conseil d'Etat

Durant l'année 2011, dans le cadre de sa mission d'appui aux décisions gouvernementales, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation administrative et le suivi de 41 séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles plus 5'500 dossiers ont été traités. Chacune de ces séances a donné lieu à un communiqué ou point de presse afin de rendre publiques les principales décisions gouvernementales. Le Conseil d'Etat a en outre siégé à 14 reprises dans le cadre de la préparation du plan financier quadriennal et de l'élaboration du projet de budget 2012.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a effectué l'enregistrement et le suivi de 2'200 courriers adressés au gouvernement. Un soin particulier a été apporté par la chancellerie pour que toutes les réponses attendues de la part du Conseil d'Etat soient traitées dans les délais impartis.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie ont développé et renforcé en 2011 leur activité de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat. Celle-ci s'est traduite en 2011 par de nombreuses demandes d'avis de droit, analyses, rapports, élaborations et contrôles d'actes normatifs ou de directives, conduites de procédures judiciaires, préparations des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivis de projets en commission parlementaire.

L'activité d'assistance de technique législative, destinée aux différents acteurs du processus législatif, s'est concrétisée en particulier non seulement par la correction formelle de centaines de textes à caractère juridique soumis chaque année au Conseil d'Etat, qui doivent obtenir un visa avant leur adoption, mais aussi, dans une optique de collaboration décloisonnée, par des conseils personnalisés aux départements et des actions de formation pour l'ensemble du personnel de l'Etat (séminaires de technique législative, de maîtrise de la «Solution Internet pour la Législation» (SIL), formations à la demande et organisation pour la deuxième fois en juin 2011 d'une journée scientifique d'actualités juridiques avec publication des actes de la journée), et l'inauguration de conférences transversales des métiers du droit («café-juridique»).

Ont été notamment analysés et corrigés 621 textes de portée juridique pour l'année 2011 et 352 projets d'arrêtés de publication ont été soumis au Conseil d'Etat puis publiés dans la Feuille d'avis officielle.

Chiffres-clé	2009	2010	2011
Textes de portée juridique	724	576	621
Arrêtés de publication	158	159	115
Arrêtés de promulgation	186	149	110
Règlements	114	119	105
Arrêtés divers	53	24	22

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, le recueil systématique genevois (RSG) est présenté sur Internet en version «consolidée», actualisée en continu, offrant ainsi en libre accès l'état le plus récent du droit, enrichi de nombreuses informations supplémentaires, notamment sur les textes légaux en cours d'élaboration. Par ailleurs, la législation est également accessible au moyen de la «Solution Internet pour la Législation» (SIL), publication électronique en constante évolution. De nouvelles fonctionnalités (comparaison de textes, mise en évidence de la partie du texte modifiée) permettent en outre à l'utilisateur de visualiser avec précision les dispositions légales modifiées et de mieux en appréhender la teneur.

Enfin, la nouvelle version enrichie du «Droit genevois 1997-2011» permet une vision «historique» de la législation, en rendant accessible sur un seul support l'équivalent de toutes les versions successives du recueil systématique genevois et du recueil officiel chronologique parues de 1997 à fin 2011, soit 56 versions complètes du RSG.

Permanence et qualité des relations du Conseil d'Etat

Tout au long de l'année, de nombreux événements ont été organisés par le service du protocole de la chancellerie pour permettre au Conseil d'Etat d'assurer la permanence et la haute qualité de ses relations avec la Genève internationale, les autorités fédérales, intercantonales et frontalières, et les différents milieux institutionnels, économiques, culturels, académiques, scientifiques, sportifs et autres qui composent Genève.

A ce titre, une trentaine de repas protocolaires et de rencontres de travail ont réuni le gouvernement et diverses personnalités genevoises, fédérales et internationales. Dans ce même registre, 36 visites de courtoisie ont eu lieu à l'occasion de l'arrivée à Genève de nouveaux ambassadeurs ou consuls ou en l'honneur de personnalités de passage.

Des manifestations de grande envergure ont été mises sur pied par la chancellerie afin de promouvoir le rayonnement de Genève sur son territoire ou à l'étranger. Ainsi, une délégation du Conseil d'Etat accompagnée par une trentaine de représentants des secteurs académique, économique et financier s'est rendue à Washington dans le cadre d'une semaine genevoise. Le point d'orgue de ce séjour été la soirée organisée à l'ambassade de Suisse aux Etats-Unis, lors de laquelle Genève était hôte d'honneur.

Par ailleurs, le gouvernement a honoré la tradition d'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois, en souhaitant par exemple la bienvenue à M. Vladimir Poutine, premier ministre russe, ou à Mme Pratibha Devisingh Patil, présidente de l'Inde.

En outre, le Conseil d'Etat a répondu à quelque 450 invitations à des manifestations diverses qui lui ont été adressées, à 26 demandes de participation à des comités d'honneur, tandis que quelque 120 requêtes financières ont été soumises au Conseil d'Etat en vue de réceptions organisées par des tiers, de mises sur pied de vins d'honneur initiés par le canton ou encore de livraisons de vins de l'Etat.

Défense des intérêts au niveau fédéral

Que ce soit le financement de grandes infrastructures, les questions de sécurité publique, la péréquation financière ou le soutien à la Genève internationale, de nombreux domaines relèvent de compétences fédérales ou intercantonales.

Pour défendre les intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux et intercantonaux majeurs, le Conseil d'Etat s'appuie sur l'action des attachées aux questions fédérales et intercantonales de la chancellerie. Leurs tâches s'articulent autour de trois piliers : les ordres de mission qui leur sont confiés directement par le Conseil d'Etat, la veille informative sur les dossiers qui concernent Genève et l'organisation de rencontres et d'événements. Elles assurent aussi le lien administratif avec la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale.

Les actions de lobby pour le maintien de la clause du besoin, la traversée du lac, les financements nature et paysage, de même que le contre-projet sur les loteries figurent au nombre des missions confiées en 2011 par le gouvernement aux attachées aux questions fédérales.

Le 2 mars 2011, la chancellerie a organisé un grand événement au Palais fédéral, «Genève autrement, Genf anders», auquel ont participé la présidente de la Confédération, de nombreux parlementaires, le Conseil d'Etat *in corpore*, des hauts cadres de l'administration genevoise et fédérale ainsi que des représentants des milieux économiques et académiques genevois. Cet événement a laissé un souvenir très positif auprès des parlementaires, ce qui a contribué au renforcement des contacts en faveur de Genève.

Par ailleurs, au mois de décembre, les désormais traditionnelles marmites de l'Escalade ont été distribuées à tous les parlementaires fédéraux, aux conseillers fédéraux ainsi qu'aux secrétaires des commissions parlementaires.

Avec le soutien des services de la chancellerie, le Conseil d'Etat a accueilli à Genève le Conseil fédéral lors de son excursion annuelle les 7 et 8 juillet 2011. Deux conseillers fédéraux — Mme Simonetta Sommaruga et M. Schneider-Ammann — et sept commissions parlementaires sont par ailleurs venus dans notre canton, permettant des échanges constructifs et positifs avec le Conseil d'Etat.

O04 Services généraux

Evaluation des politiques publiques

La commission externe d'évaluation des poli-

tiques publiques (CEPP) est une commission de milice composée de 16 membres et dotée d'un secrétariat permanent. Elle travaille sur mandat du Conseil d'Etat, des commissions de contrôle de gestion (CCG) et des finances du Grand Conseil ou sur sa propre initiative. En 2011, la CEPP a concentré son activité sur les mandats confiés par la CCG sur les sujets suivants : la loi sur la Genève internationale, la politique d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation, la politique de protection contre le bruit et la politique de formation de la police. La CEPP a adopté et remis à la CCG deux rapports : un rapport préliminaire concernant la Genève internationale et un rapport final concernant les jeunes en rupture de formation. Elle a poursuivi ses investigations dans les deux autres domaines en lançant plusieurs enquêtes et études.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé près de 70 publications de la collection Informations statistiques, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis son site Internet. Il a aussi diffusé sept publications dans les collections Coup d'œil et Communications statistiques, éditées sur papier et téléchargeables. Des éclairages nouveaux ont été donnés sur l'économie genevoise dans deux études : «Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008» et «L'emploi dans les fonctions métropolitaines en Rhône-Alpes et en Suisse en 2008», cette dernière avant été élaborée dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier. Citons de plus l'actualisation des projections de population («Projections démographiques pour le canton de Genève, Population résidante de 2010 à 2040»), celle de l'étude sur les multinationales («Les multinationales à Genève») et une publication sur les résultats de la statistique de l'aide sociale, qui constitue une première pour le canton car elle met en évidence les interactions entre les différentes aides sociales («Statistique suisse de l'aide sociale, Résultats pour le canton de Genève en 2009»).

Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Pour se conformer aux modifications du droit de la prévoyance professionnelle adoptées par les Chambres fédérales 2010, le Conseil d'Etat a proposé un projet de loi transformant le service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance en établissement public autonome. Ce projet de loi concrétise la volonté fédérale de rendre les autorités de surveillance indépendantes des administrations cantonales auxquelles elles étaient jusque là rattachées. Comme par le passé, les autorités de surveillance en matière de LPP assumeront également la surveillance des fondations dites classiques, régies par le Code civil. Le projet de loi en question a été voté par le Grand Conseil le 14 octobre 2011 (loi 10802), pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2012, comme prévu par le droit fédéral.

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le service de la surveillance des communes (SSCO) a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmis aux différents services ou départements concernés pour préavis ou information. Il a préparé les décisions du département de l'intérieur et de la mobilité en la matière ainsi que, le cas échéant, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil.

Il s'est également chargé du suivi de deux procédures disciplinaires ouvertes à l'encontre de magistrats communaux. Il a par ailleurs accompagné les administrateurs provisoires de la commune de Corsier dans la tâche qui leur a été confiée en raison de l'absence d'élu dans la commune.

Durant l'année 2011, le SSCO a annulé ou demandé aux communes de faire voter à nouveau 18 délibérations et a participé à l'élaboration, en appui des communes, de plus de 150 textes communaux compliqués.

Enfin, le service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2012 et des comptes 2010 des 45 communes du canton de Genève.

Туре	2009	2010	2011
Nb de résolutions	78	58	104
Nb de communications	133	131	176
Nb de délibérations	971	949	1031
Total document communal	1182	1138	1311
Nb de pris acte	193	192	212
Nb de transmis pour suite	148	103	159
Nb d'exécutoires	255	263	254
Nb de décisions	109	318 *	635
Nb d'ACE	477	262	51
Nb de dossiers annulés	22	9	18
Nb de remarques	231	198	175 **

la modification de la LAC en 2010 a confié au département l'approbation de la majorité des délibérations communales

^{**} le décompte s'arrête au 30 novembre 2011.

Archives d'Etat

Archives numériques

En 2011, les Archives d'Etat ont débuté un projet pilote d'archivage des données numériques en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI) et les Archives fédérales. Le but est de permettre aux Archives d'Etat de conserver les données qui sont créées et gérées dans des systèmes d'information électroniques de l'administration, comme par exemple celui du Système d'information du territoire genevois (SITG).

Numérisation

Le programme de numérisation s'est poursuivi grâce aux ressources internes du service. Plus de 55'000 images de documents d'archives et d'inventaires manuscrits ont été prises en 2011, ce qui représente aujourd'hui 228'000 images consultables gratuitement, en ligne, via la base de données des Archives d'Etat.

Archives privées

Les Archives d'Etat ont reçu d'importants fonds d'archives de syndicats. Ils documentent ainsi une partie essentielle de l'histoire sociale et économique, genevoise voire romande, du XX° siècle :

- Syndicat des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB) – section de Genève, 1915-2000;
- Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), 1915-2000;
- Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FTCA), 1915- 2000;
- Syndicat industrie et bâtiment (SIB) section de Genève, 1992-2000;
- Syndicat des enseignants romands (SER), 1864-1998.

Protection des données

Les Archives d'Etat et le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence ont rédigé une fiche informative sur l'archivage et la destruction de l'information, destinée aux institutions publiques et parapubliques soumises à la LIPAD. Il s'agit en effet de coordonner l'application de la LIPAD et celle de la loi sur les archives publiques dans le domaine du traitement des données personnelles, soit leur destruction ou leur conservation.

Audits et expertises de l'ICF

L'inspection cantonale des finances (ICF) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, elle a pour mission de contrôler le respect des principes de la gestion administrative et de la gestion financière (légalité, économie, efficacité et efficience) et d'être un pôle de compétence en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance. Elle effectue ses travaux selon les principes généraux de la révision et de l'audit.

L'ICF organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Elle effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'elle remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire :

- selon ses propres choix ponctuels;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat;
- sur mandat conféré par le Grand Conseil, sa commission de contrôle de gestion ou sa commission des finances.

Elle procède à des :

- audits financiers (audit du compte de l'Etat; audit des comptes des filiales);
- audits de gestion;
- · audits informatiques;
- audits de projet;
- audits de fraude.

Ses audits incluent la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration (système de contrôle interne – SCI), qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés, les instruments de mesure du pilotage y relatif et le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixée.

En 2011, l'ICF a émis 38 rapports comprenant plus de 700 observations et recommandations.

O05 Développement durable

Conformément aux objectifs du programme «Développement durable», l'Etat de Genève, via notamment le service du développement durable, a poursuivi en 2011 ses activités visant à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à l'attention des administrations, des entreprises et du public afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable.

Elaboration d'un calendrier de législature

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable du 23 mars 2001 (A 2 60) a été révisée pour la troisième fois par le Grand Conseil le 19 novembre 2010. Afin de traduire les objectifs stratégiques contenus dans ce texte en un programme d'actions concret, un calendrier de législature a été élaboré et adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011. Celui-ci comprend 25 actions articulées autour de cinq pôles d'intervention : sensibilisation, éducation, innovation, management et évaluation. L'accent a été mis sur la dimension opérationnelle des actions que ce soit dans le domaine de l'accompagnement ou de la mise à disposition de prestations d'expertise.

Formation aux achats professionnels responsables

En complément au guide des achats professionnels responsables publié en juin 2010, un module de formation a été développé en collaboration avec le canton de Vaud. Destinée aussi bien aux entreprises qu'aux entités publiques, cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour développer une politique d'achat intégrant des critères de développement durable. Une première formation destinée aux collectivités publiques vaudoises et genevoises a été organisée les 6 octobre et 11 novembre 2011. De nouvelles sessions seront prévues courant 2012, notamment à l'attention des communes genevoises.

Festival du développement durable

Le Festival du développement durable a eu lieu du 12 au 15 mai 2011. Proposant plus de 25 événements répartis sur 13 communes genevoises, cette manifestation a attiré plus de 18'000 personnes. Au programme : expositions, visites guidées, marché du terroir, conférences-débats et spectacles pour petits et grands. Parmi les nouveautés de cette seconde édition du Festival, on notera l'organisation d'événements dédiés au monde de l'éducation («L'école prépare l'avenir» à Uni Mail) et de l'économie (visites d'entreprises, matinée de conférences, etc.).

Soutien à la société civile et aux communes

La Bourse et le Prix cantonaux du développement durable ont été décernés pour la dixième année consécutive lors d'une cérémonie officielle organisée en mai 2011, dans le cadre du Festival du développement durable, au Globe de la science et de l'innovation (CERN) devant 250 personnes. Le canton de Genève soutient également les communes genevoises. Six d'entre elles (Lancy, Vernier, Versoix, Bernex, Onex et Thônex) ont reçu un aide financière en vue de la réalisation de projets visant à intégrer le développement durable sur le territoire communal.

Alimentation saine et durable

Le projet «Cuisinez malin!» s'est poursuivi pour la troisième année consécutive. Mené en partenariat avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle et soutenu par Promotion Santé Suisse, il a pour objectif de sensibiliser les enfants à une alimentation saine et respectueuse du développement durable. L'année 2011 a connu deux temps forts :

- la publication et la diffusion d'un recueil de sept recettes d'été. Plus de 16'000 exemplaires de ce recueil ont pu être distribués grâce à l'appui de nombreux partenaires, dont Migros Genève. Cette opération a été accompagnée par une large campagne d'affichage.
- l'organisation dans cinq centres de loisirs, durant le dernier trimestre 2011, d'ateliers-cuisine de recettes hivernales. Plus de 70 enfants ont ainsi pu jouer les apprentis cuisiniers ou critiques gastronomiques, ceci en vue de la publication du recueil de recettes d'hiver en 2012.

Rencontres du management durable

Depuis 2003, le canton de Genève encourage l'intégration des principes du développement durable au sein des entreprises. C'est dans cette perspective que les «rencontres du management durable» ont été créées en novembre 2011. Organisées conjointement par le service cantonal du développement durable, la Haute école de gestion de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, ces rencontres ont pour objectifs de promouvoir le management durable et de favoriser l'échange d'expériences concrètes. Prévues quatre fois par an, celles-ci traiteront à chaque fois d'un sujet particulier en lien avec le monde de l'entreprise. Consacrée au thème de la gestion de la diversité, la première rencontre organisée le 19 novembre 2011 a attiré plus de 50 personnes.

O06 Exercice des droits politiques

Votations et élections

Alors que de nombreux problèmes techniques et juridiques ont entaché des scrutins dans

plusieurs cantons, Genève a assuré avec succès l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales (Meyrin et Chêne-Bougeries), ainsi que des élections municipales, administratives, du Conseil national, du Conseil des Etats, des juges prud'hommes, des élections complémentaires d'un juge à la Cour des comptes et d'un conseiller municipal à Presinge. La chancellerie d'Etat a également géré le remplacement de 193 conseillers/ères municipaux/ales durant l'année. Elle a aussi organisé les prestations de serment des conseillers administratifs et maires et adjoints ainsi que des juges prud'hommes.

S'agissant du contrôle des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 103'947 signatures pour :

- · 4 initiatives cantonales
- 4 référendums cantonaux
- 10 initiatives communales
- 3 référendums communaux.

En ce qui concerne les initiatives et référendums fédéraux contrôlés par la chancellerie pour le compte des communes genevoises, ce sont 20'772 signatures qui ont été vérifiées.

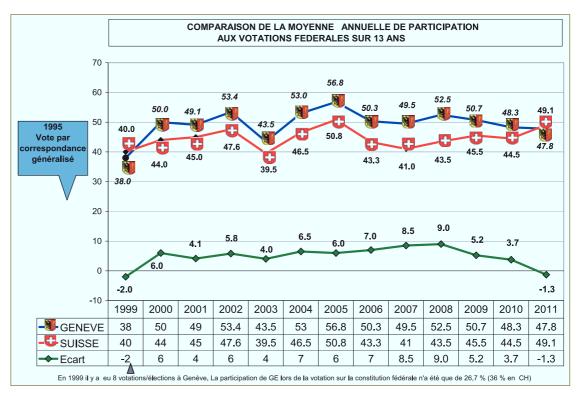
Enfin, la chancellerie d'Etat a traité 542'855 votes par correspondance et 43'603 votes par Internet durant l'année 2011.

Afin de maintenir la qualité du dépouillement des bulletins lors des votations, la chancellerie a achevé en 2011 le renouvellement intégral de son parc de machines à lecture optique (acquises en 2000).

Avancée du vote électronique en 2011

En 2011, le projet de vote en ligne a connu deux avancées importantes. A deux reprises, lors des scrutins des 15 mai et 27 novembre, l'entier de la population genevoise a eu accès au vote par Internet, ce qui ne s'était encore jamais produit en raison des plafonds que la Confédération impose lors des scrutins fédéraux. Or, en 2011, il y a eu deux occasions avec des sujets uniquement cantonaux permettant aux quelque 240'000 électrices et électeurs genevois de voter par Internet. La part des votes électroniques a atteint 22,13% des suffrages exprimés en mai et 18,9% en novembre. Dans les deux cas, ces valeurs sont supérieures aux valeurs enregistrées au cours des années précédentes.

La seconde avancée est l'adoption par le Grand Conseil, le 14 octobre, du projet de loi 10804, modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP A 5 05). Parmi les nouveautés que ce projet introduit figure à l'article 188 la possibilité pour le Conseil d'Etat d'autoriser à titre expérimental l'utilisation du vote en ligne lors d'élections. Une première mise en oeuvre du système genevois de vote par Internet dans le cadre d'une élection politique a eu lieu lors de l'élection fédérale du 23 octobre. Grâce à



l'hébergement mis en place entre Genève et trois cantons affiliés (Bâle-Ville, Berne et Lucerne), les électeurs du canton de Bâle-Ville résidant à l'étranger ont pu élire leurs conseillers nationaux par Internet.

Trois autres élections en ligne, à caractère administratif, ont également eu lieu en 2011 : l'élection des représentants du personnel des bibliothèques de la Ville de Genève, celle de la commission du personnel de l'Université et des conseils participatifs des facultés, ainsi que celle de l'assemblée de l'Université. Enfin, une élection à blanc, reproduisant l'élection du conseil municipal d'Anières, a été proposée aux 100 députés ainsi qu'aux maires, adjoints et conseillers administratifs des 45 communes genevoises.

Comme en 2010, l'usage du système par les Suisses de l'étranger a continué de progresser à chaque opération. Parti de 31% en novembre 2009, le taux d'utilisation par les Genevois de l'étranger est monté à 39,6% en novembre 2010, puis à 44,3% en novembre 2011. Il ne fait donc aucun doute que ce nouveau moyen de voter répond aux attentes des expatriés.

Elections communales et fédérales - dépouillements centralisés

La chancellerie d'Etat a organisé les opérations de dépouillement centralisé des élections des conseils municipaux (13 mars), des conseils administratifs, maires et adjoints (17 avril) et des députés aux Chambres fédérales (23 octobre) avec la collaboration du centre des technologies de l'information (CTI), de l'Université de Genève et de la Haute école de gestion (HEG). Des éditions tous ménages de la Feuille d'avis officielle ont été publiées à l'attention de la population genevoise afin de lui présenter les candidats en lice ainsi que les enjeux de ces élections.

Les opérations de dépouillement centralisé qui ont eu lieu à Uni Mail ont nécessité le déploiement de quelque 10 serveurs, 290 PC, 29 imprimantes noir/blanc, 3 imprimantes couleur, 9 télévisions, 36 bornes de consultation (dont 14 dans la rue centrale), ainsi que la participation de quelque 800 jurés et la présence des médias genevois, helvétiques et européens (retransmission sur *Euronews*).

007 Genève internationale

Mettre en valeur les atouts

L'année a été marquée par un fort développement des activités de communication. Il s'agit de mieux faire connaître aux publics genevois, suisses et internationaux les atouts liés à la présence des organisations internationales (OI) à Genève. Un site Internet de référence a ainsi été lancé. Ce site propose une présentation complète des acteurs de la coopération internationale, de leurs activités et de leur actualité (www.cooperationinternationalegeneve.ch). Des collaborations avec des mandataires externes et les organisations internationales elles-mêmes ont été mises en place afin d'assurer l'animation du site. Par ailleurs, une brochure promotionnelle trilingue (français, allemand et anglais) de 32 pages ainsi qu'une traduction en anglais du livre «Genève, histoire d'une vocation internationale» ont été publiées. Enfin, des efforts ont été engagés pour assurer une présence plus importante des sujets liés à la Genève internationale dans les médias, notamment grâce à des partenariats avec World Radio Switzerland et le Club suisse de la presse (CSP). Le CSP a notamment organisé avec le soutien de l'Etat des rencontres entre des représentants de la Genève internationale et des journalistes alémaniques. Un contrat d'achat de prestations avec le CSP a été conclu pour la période 2012-2015.

La chancellerie d'Etat entretient par ailleurs des liens étroits avec la communauté diplomatique, à l'attention de laquelle elle organise des événements conviviaux (invitations au cirque Knie, aux feux d'artifice des Fêtes de Genève). Elle contribue à des programmes visant à favoriser le rayonnement de Genève et, aussi, les liens entre population et OI: portes ouvertes, diffusion à l'ONU de matériel de Genève Tourisme, etc.

Renforcer le dispositif

Le Conseil d'Etat a renforcé le dispositif de soutien à la Genève internationale créé par la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale. Le rôle du groupe interdépartemental aux affaires internationales a ainsi été consolidé en lui attribuant la tâche de travailler sur la base d'un catalogue d'objectifs opérationnels. La commission consultative sur les relations avec la Genève internationale a quant à elle été relancée avec de nouveaux membres et un programme de travail s'articulant autour de quatre grandes priorités : les conditions cadres, la Genève internationale de l'environnement, les questions académiques et la communication.

Assurer la sécurité

Le groupe permanent conjoint canton – Confédération sur les priorités de la Genève

internationale a porté une attention particulière à la sécurité. Il a ainsi fait rédiger un rapport qui a permis de dresser un état des lieux complet de la collaboration entre le canton et la Confédération en la matière. Diverses mesures de prévention ont d'ores et déjà été prises (caméras de surveillance, audit de sécurité, raccordement à la centrale d'alarme de la police, information de la police à l'attention des internationaux).

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Le résultat prévisionnel 2011 prévoit un léger bénéfice grâce à des recettes d'exploitation supérieures au budget et des charges d'exploitation inférieures au budget.

L'année 2011 a été principalement concernée par l'achèvement de plusieurs bâtiments pour la Genève internationale, à savoir l'inauguration d'un nouveau bâtiment pour les physiciens du CERN, un nouveau centre logistique pour le CICR et un nouveau bâtiment administratif à l'avenue de France pour les missions diplomatiques et les organisations internationales.

La création du site unique pour l'OMC s'est poursuivie avec la rénovation du CWR, l'extension *intramuros* et la création d'un nouveau bâtiment pour 300 collaborateurs, qui a démarré cet été.

Plusieurs études de projets liés à la sécurité périphérique des organisations internationales se sont poursuivies avec l'OMPI, l'OMC et l'OMS. Des études pour une extension du bâtiment de Varembé, propriété de la FIPOI, ont également été entamées pour y accueillir 5'000 m² de bureaux destinés aux organisations internationales.

La FIPOI a également contribué à plusieurs projets envisagés pour la Genève internationale, comme le nouveau siège du Fonds mondial (Campus Santé) prévu dans le Jardin des Nations, la valorisation des terrains du BIT et la rénovation de son siège, la rénovation du Palais des Nations, la Tour des Feuillantines, la nouvelle entrée du CERN et son projet d'amélioration pour l'accueil des visiteurs.

Enfin, la FIPOI a accueilli plus de 300 manifestations principalement internationales, au CICG et au CCV, avec la tenue notamment en fin d'année de la conférence mondiale de la Fédération des Croix rouges et Croissant rouge et de la Ministérielle de l'OMC.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Le service du protocole de la chancellerie d'Etat a poursuivi sa politique d'implantation d'ONG à Genève et favorisé l'ouverture en 2011 d'une trentaine de bureaux dans des domaines d'activité divers dont, particulièrement, la santé. Ainsi, la Fédération internationale des hôpitaux siège désormais à Genève et PATH, partenaire mondial notamment de l'OMS et de GAVI, a créé à Genève un bureau central européen. Ces organisations développent des liens avec des organisations intergouvernementales et, pour certaines, organisent des congrès. En 2011, l'Organisation des Régions Unies, nouvellement implantée, a tenu au CICG sa première conférence de gouverneurs et préfets de régions. La chancellerie a instruit simultanément 24 demandes ponctuelles de financement d'activités, avec réponse favorable pour 12 d'entre elles. Le Bureau ONG intervient également dans la recherche de locaux, le conseil juridique et opère tout lien utile (permis, visas, réseaux, etc) au bon fonctionnement des ONG.

O08 Régional et transfrontalier

Porte d'entrée du canton de Genève pour tout ce qui concerne les relations confédérales, transfrontalières et européennes, le service des affaires extérieures (SAE) a poursuivi en 2011, conformément au programme «Régional et transfrontalier», son rôle transversal, qui consiste notamment :

- à favoriser les relations entre les acteurs du domaine transfrontalier;
- à accompagner, notamment au sein des commissions du Comité régional franco-genevois (CRFG), le développement des politiques de service liées au Projet d'agglomération afin de répondre aux besoins de la population.

Cartographie et planification des actions

L'année 2011 a été consacrée à établir le bilan de l'ensemble des politiques de service et des actions menées depuis 2007, dans l'optique de la remise du projet d'agglomération de deuxième génération à la Confédération le 30 juin 2012. Ce travail de consolidation a permis de dresser les orientations prioritaires pour la période 2012-2014 dans chaque domaine de coopération transfrontalière, sur la base des avancées et des difficultés rencontrées au cours des quatre dernières années.

Dans le cadre de la commission Emploi, économie et formation professionnelle du CRFG, une cellule transfrontalière d'accueil des entreprises, en particulier bilocalisées, a été lancée début 2011. Elle associe le service de la promotion économique du canton de Genève, l'ARC-Syndicat Mixte et le district de Nyon. Sa mission est de valoriser l'attractivité économique du territoire de l'agglomération transfrontalière. Epaulée par un réseau d'experts, cette cellule doit développer des outils de présentation et de marketing du territoire régional à mettre en avant dans les manifestations internationales telles que le MIPIM. Elle doit devenir la référence et la porte d'entrée pour les entreprises souhaitant développer leur implantation dans la région franco-valdo-genevoise.

Gouvernance du projet d'agglomération

Au cours de l'année 2011, les statuts du futur groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont été achevés et approuvés par l'ensemble des collectivités territoriales françaises parties. Le Grand Conseil genevois a voté le 1er décembre 2011 la loi portant sur la création du GLCT qui sera prête à entrer en vigueur, après délai référendaire, fin janvier 2012. Le Grand Conseil vaudois se prononcera quant à lui en début d'année 2012, permettant ainsi le lancement de la nouvelle gouvernance de notre agglomération, sur un modèle juridique précurseur en droit suisse et genevois. Lieu de coordination, de promotion et d'articulation du soutien au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le GLCT permettra à l'ensemble de ses membres une participation cohérente et efficace aux ambitieux développements projetés en commun. Parallèlement au processus législatif, un groupe de travail a entamé l'élaboration du règlement intérieur de cette future instance afin de s'assurer du bon fonctionnement du GLCT dès sa création.

Lancement de la Métropole lémanique

Dans le prolongement de l'accord de 2009 sur les infrastructures d'importance suprarégionale, les gouvernements genevois et vaudois ont lancé, le 9 novembre 2011, la Métropole lémanique. Les deux cantons resserrent ainsi leur collaboration dans le but de développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale, dans un contexte de concurrence croissante entre les métropoles suisses. Les collaborations se concentreront sur quatre axes prioritaires : la mobilité (transports ferroviaires, autoroutiers

et trafic d'agglomération), la formation et la recherche (hautes écoles, hôpitaux universitaires, recherche et développement), l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales ainsi que la promotion du pôle d'excellence dans le domaine de la santé. Le statut juridique de cette entité sera défini au cours de l'année 2012. Il devra permettre d'associer aux travaux de la Métropole lémanique les communes, les cantons limitrophes, voire les collectivités françaises voisines, ainsi que les milieux académiques, les acteurs privées et ceux de la société civile.

P Activités de support et prestations de moyen

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements, dénommés secrétariats généraux, qui ont pour tâches de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur département respectif, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans leurs tâches et devoirs qu'implique l'administration des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations et présentés dans ce rapport de gestion.

En sus de ses réunions hebdomadaires destinées à préparer les dossiers pour la séance du Conseil d'Etat, le collège des secrétaires généraux, présidé par la chancelière d'Etat, s'est réuni 12 fois en 2011. Il a traité des dossiers transversaux comme la décision d'implémenter, dès le 1er octobre 2011, un filtrage généralisé des accès à Internet pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale, la validation de la création du groupe de maîtrise et d'optimisation du parc de véhicules de l'Etat (MOVE) en remplacement de la commission d'achats des véhicules de l'Etat (CAVE), ou l'examen de plusieurs directives transversales telles que, par exemple, la directive sur le secret de fonction partagé ou celle sur la préparation et le dépôt des dossiers pour les séances du Conseil d'Etat.

De plus, un échange approfondi a eu lieu avec l'Inspection cantonale des finances (ICF), en présence des présidents des collèges spécialisés concernés, sur le rapport relatif à la mise en œuvre du contrôle interne, avant sa présentation au Conseil d'Etat. Par ailleurs, des rencontres avec chacun des collèges spécialisés, couvrant les domaines de la finance, des ressources humaines, des systèmes d'information, du contrôle interne et de la logistique, ont permis de faire le point sur l'avancement

des dossiers transversaux d'importance. Les réalisations en 2011 dans les domaines transversaux mentionnés ci-dessus sont développées dans les programmes P02 à P05 qui suivent.

Contrôle interne

Le Conseil d'Etat s'est doté d'un comité d'audit, dont la fonction est assumée par la délégation du Conseil d'Etat aux finances, afin de l'assister dans le pilotage de la surveillance de l'Etat. Ce comité assure le suivi régulier du système de contrôle interne, mais également celui des recommandations de l'ICF et de la Cour des comptes, afin de s'assurer que les recommandations sont effectivement mises en œuvre dans les meilleurs délais.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), objectif 10-04 du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat, s'est poursuivie dans les départements comme dans les domaines transversaux. L'atteinte du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI implique qu'une organisation ait mis en place les lignes directrices sur le SCI, que les processus aient été documentés et que les contrôles soient adaptés. La détermination des prestations prioritaires est presque entièrement achevée et le travail de formalisation s'est poursuivi en 2011, sur la base d'une approche harmonisée. L'état d'avancement consolidé pour les départements et la chancellerie est évalué à plus de 50% de l'objectif final de fin 2012. Dans le domaine du SCI comptable et financier, après la rédaction de l'ensemble des cahiers des charges de la nouvelle fonction finance et la mise sur pied d'un ambitieux plan de formation, de nombreuses directives ont été révisées ou nouvellement rédigées. A fin 2011, il est estimé que l'objectif de fin 2012 est réalisé à plus de 80%.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Fusion des caisses de pension publiques

Plusieurs actions d'envergure ont été menées en 2011 pour assurer la pérennité du système de prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique. L'allongement de l'espérance de vie et la diminution spectaculaire du nombre d'actifs par rapport aux pensionnés mettent en effet en péril les deux principales caisses de pension cantonales, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).

En outre, le nouveau droit sur la prévoyance professionnelle adopté par le parlement fédéral en décembre 2010 oblige les caisses de pension publiques à réformer leur mode de gouvernance et à atteindre, par paliers, un taux de couverture de 80% d'ici 2052. Ce taux était tombé, à la fin 2010, à 56% à la CIA et à 71% à la CEH. A la fin de la même année, les engagements non financés des caisses de pension publiques du canton atteignaient 5,86 milliards. Au cours de l'année 2011, la dégradation des marchés financiers et l'évolution des taux d'intérêts servis sur les obligations ont accru l'urgence de prendre des mesures sous la forme de changements législatifs. Faute de telles dispositions, des mesures drastiques seraient imposées par les instances fédérales de surveillance.

A l'issue de longues et complexes négociations, le Conseil d'Etat a signé début juin 2011 un protocole d'accord avec les organisations représentatives du personnel et des pensionnés, à savoir le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, le groupement Unis pour servir, le Groupement des cadres de l'administration, l'Union des cadres de l'administration cantonale, l'Association des membres pensionnés de la CIA, la Commission du personnel de l'Hospice général et le Syndicat de la police de la sécurité internationale.

Cet important accord visait à assurer la pérennité du système par un ensemble de mesures qui répartissent les efforts financiers entre l'Etat, les cotisants actifs et les retraités. Il a ouvert la voie à des mesures urgentes d'assainissement pour la CIA, concrétisées par un projet de loi adopté par le Grand Conseil le 23 juin 2011. Cette loi fait passer le taux de cotisation de 24% à 27% en trois ans, l'employeur assumant deux tiers de l'effort. Le premier palier (1%) a été franchi le 1er septembre 2011. Parallèlement, l'indexation des rentes versées aux membres retraités est suspendue du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, pour autant que l'indice du coût de la vie n'augmente pas de plus de 1%.

L'accord avec les organisations représentatives a ensuite permis le dépôt devant le Grand Conseil, le 27 juillet 2011, du projet de loi préparant la fusion de la CIA et de la CEH en une nouvelle Caisse de prévoyance du canton de Genève (CPCG). Ce projet de loi, tout en maintenant le principe de la primauté des prestations, ouvre la voie à un plan de prévoyance unique qui impliquera des efforts financiers accrus des employeurs et des employés sous la forme de cotisations plus élevées. Les rentes seront moins généreuses et impliqueront une durée de travail plus longue. La pénibilité physique du métier exercé sera toutefois prise en compte, conformément au protocole d'accord.

Nouveau système d'évaluation des fonctions

La mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a progressé en 2011 selon le calendrier prévu, et conformément au pogramme de législature. Le futur Système COmpétences, Rémunération et Evaluation (SCORE) vise à rendre plus cohérente et équitable l'actuelle grille salariale, qui remonte à 1975 et s'est exagérément complexifiée au fil des années, entre autres par la multiplication d'indemnités dont une partie devraient être intégrées dans le salaire de base.

Accompagné par la société de conseil en ressources humaines GFO, qui a fait aboutir des projets similaires auprès d'entités publiques telles que les CFF, les cantons de Bâle, Lucerne, Neuchâtel et Vaud ou la ville de Zurich, l'office du personnel de l'Etat a réuni et actualisé les données concernant les 200 emplois de référence du «grand Etat». Il a effectué ce travail sur la base de questionnaires détaillés, de cahiers des charges, d'organigrammes et d'entretiens approfondis menés avec un ou plusieurs représentants de chaque emploi. Les exigences ont été évaluées en fonction de quatre types de compétences - professionnelles, personnelles, sociales, d'encadrement et des conditions de travail (physiques, psychiques, sensorielles). Le comité de pilotage du projet, composé de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et de représentants des institutions subventionnées, a adopté une grille de pondération de ces critères identique à celle qu'ont retenue les autres cantons ayant mené l'exercice.

Chaque emploi, en fonction de ses exigences et de leur progression, est positionné sur un ou plusieurs niveaux d'une grille qui en comporte 20. L'établissement de la grille définitive fera l'objet, en 2012, d'une concertation avec les organisations représentatives du personnel, avant son adoption par le comité de pilotage, puis par le Conseil d'Etat.

Bilan social de l'Etat

Un objectif notable a été atteint en 2011, à savoir la réalisation du premier Bilan social de l'Etat (publié en annexe au rapport sur les comptes 2010). Cet instrument nécessaire à un bon pilotage des ressources humaines regroupe de multiples informations et des données statistiques concernant les collaborateurs et collaboratrices du «petit Etat».

Au plan opérationnel, on soulignera que le déploiement du dispositif «Gestion des absences et du bien-être au travail», volet absences de courtes durées, est en voie d'achèvement. Le volet des absences de longues durées a débuté en juin 2011 avec le démarrage d'une phase pilote de trois ans. Le service de santé du personnel de l'Etat (SPE) y joue un rôle central. Il s'est restructuré en conséquence. La coopération avec les départements a été renforcée. L'objectif est de favoriser le retour en emploi. L'année 2012 permettra une première appréciation de la pertinence du dispositif, qui bénéficiera d'une informatisation du suivi des dossiers.

Service de santé de l'Etat

	2009	2010	2011
Médecine du travail (visites, entretiens)	743	712	1'561
Médecin-conseil (expertises médicales)	739	747	16 ¹

(1) La bascule sur des activités de santé-travail est effective depuis 2011.

Formation

Dans le secteur de l'apprentissage, l'objectif des 70 places offertes a été dépassé (76 engagements). Les entités externes ont également augmenté leur effectif. Pour la branche professionnelle, ce ne sont pas moins de 211 apprentie-s qui vont être mené-e-s au CFC d'employé-e de commerce. Des mesures sont en cours pour améliorer le taux de réussite aux examens, jugé insatisfaisant. Ce constat est identique au niveau cantonal. En outre, quelque 80 stagiaires des cursus maturité commerciale professionnelle et formation commerciale pour porteur de maturité ont été engagés en 2011.

L'offre de formations certifiantes pour certains métiers transversaux s'est poursuivie (formation pour le secrétariat mené en association avec la HEG; filière de formation en gestion de projet). Le service de formation de l'Etat (SFE) est devenu «Centre de tests ECDL (*European Computer Driving Licence*)» et peut dorénavant

faire passer les certifications bureautiques. De nouvelles formations continues ont été mises en place et seront disponibles en 2012 (notamment dans le domaine financier, dans celui de la communication de crise ou encore dans le management transversal).

Pour répondre aux exigences «Eduqua» et vérifier l'adéquation de l'offre de formation et son évolution de ces dernières années, une enquête de satisfaction a été menée auprès des participants aux cours et de leur hiérarchie. Les résultats sont attendus pour 2012.

Service de formation de l'Etat

	2009	2010	2011
Nombre de personnes formées (1)	6'421	6'636	6'638
Nombre d'apprenti-e-s	201	203	212
Nombre stagiaires matu-pro	59	58	66
Nombre stagiaires formation			
commerciale	7	6	7

(1) Formations catalogue uniquement.

Service des ressources humaines

	2009	2010	2011
Total des évaluations de fonctions (1)	372	479	209
Evaluations en cours en fin d'année	69	102	14
Nouvelles demandes d'évaluation	332	410	107

(1) La diminution des évalutations est à mettre en lien avec le gel des évaluations collectives décidé au démarrage du projet SCORE.

Gestion administrative et financière

Dans le cadre des recommandations de la Cour des comptes, de nombreuses matrices de contrôles ont été élaborées dans différents domaines RH (paies, administration, indemnités et primes, caisses de retraite, recrutement, etc.). Une directive transversale relative aux débours, frais de représentation, déplacement et autres dépenses en faveur du personnel de l'administration cantonale a été émise.

Un important travail d'analyse a été réalisé pour le développement d'un nouveau module du système d'information des ressources humaines permettant de décentraliser la saisie des données et la production des actes administratifs dans les départements.

A mentionner également, l'élaboration du budget 2012 par programmes et politiques publiques pour le «grand Etat», qui intègre tous les aspects liés aux charges de personnel (mécanismes salariaux, plend, variations des charges sociales, variations des taux de cotisations aux caisses de pension, réduction technique linéaire, etc.).

Au chapitre des paies, outre la gestion et le contrôle des prestations récurrentes telles que le versement des annuités, l'allocation unique de vie chère, la mensualisation de l'impôt, l'imposition à la source, l'indexation et le certificat de salaire, les nouvelles fonctionnalités suivantes ont été mises en œuvre : paiement des salaires au moyen de l'IBAN, paiement des salaires sur un compte à l'étranger, paiement direct des retenues de salaire au bénéficiaire (par exemple les retenues en faveur du SCARPA), virement direct des salaires/pensions en faveur d'un tiers (par exemple les pensions versées sur le compte d'un EMS).

Le versement de la deuxième et dernière tranche du solde d'heures supplémentaires de la police au 31 décembre 2009 a été effectué, conformément au protocole d'accord signé par le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel concerné.

Service des paies

	2009	2010	2011
Nombre de paiements effectués	322'180	327'391	333'393
Montant annuel du net versé (mio francs)	1'839	1'899	1'923

Services des assurances

	2009	2010	2011
Nombre de déclarations accidents	3'697	3'984	3'674
Montant des indemnités journalières (CHF)	8'513'960	8'676'126	8'515'662
Assurance scolaire	2'413	CCA	CCA
RC véhicules à moteur	75	CCA	CCA
Cas incendie	14	CCA	CCA

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat, le Groupe de confiance est chargé depuis le 1er janvier 2009 de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers) B 5 05.10. Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de la démarche d'évaluation externe du Groupe de confiance initiée en juillet 2010, le rapport ayant été rendu en mars 2011. Pour tenir compte tant des recommandations de ce rapport d'évaluation que de l'expérience de terrain du Groupe de confiance depuis trois ans, cette année 2011 a aussi été consacrée à la préparation de propositions de modifications règlementaires qui seront présentées au Conseil d'Etat en 2012. Les axes de développement prévus sont notamment une clarification des divers rôles du Groupe de confiance dans ses démarches informelles et formelles ainsi qu'une amélioration de la procédure d'investigation.

L'année 2011 s'est encore caractérisée par la mise à disposition du public sur le site Internet de nouveaux supports d'information, à savoir des fascicules d'informations sur la médiation et la procédure d'investigation, ainsi qu'une lettre d'information recensant des extraits de jurisprudence récents sur le thème de la protection de la personnalité.

Activités	2009	2010	2011
Nombre de nouvelles situations	118	120	173
Nombre de situations en cours	118	148	195
Nombre d'entretiens	222	264	327
Nombre de médiations initiées	19	21	22
Nombre de médiations effectuées	10	11	6
Nombre de propositions de mesures individuelles	27	25	54
Nombre de recommandations d'intervention collective	5	4	11
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	5	4	6
Nombre d'ouvertures d'investigation	2	1	2
Nombre d'investigations closes	-	3	1
Nombre de demandes d'investigations classées	1	2	2
Nombre d'auditions	21	21	46
Nombre de recommandations d'enquête administrative	-	1	1

Ces chiffres montrent une fréquentation en forte augmentation, les nouvelles demandes ayant augmenté de 43% par rapport à 2010. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation reste limité, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont à travers les entretiens et les démarches informelles.

P03 Gestion financière transversale et achats

Gestion transversale des finances

L'année écoulée a marqué l'achèvement d'importantes réformes législatives et normatives. En avril 2011, l'Etat de Genève a ainsi présenté les premiers états financiers consolidés selon les normes IPSAS. L'exercice 2011 est également celui de la première exécution du budget par politique publique, par programme et par prestation. Ce retour d'expérience permettra d'améliorer le processus d'élaboration et de contrôle budgétaire, et de mettre en œuvre progressivement le contrôle de

gestion transversal consistant à assurer le suivi des objectifs fixés au sein de l'administration cantonale.

D'autre part, conformément à l'objectif fixé dans le programme de législature du Conseil d'Etat, la rédaction d'une nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) par le secrétariat général du département des finances est quasiment achevée à fin décembre 2011. Le texte actuel doit faire l'objet d'une révision totale, pour tenir compte des changements intervenus dans la gestion financière de l'Etat au cours des deux dernières décennies, ainsi que des propositions énoncées dans le cadre de la loi-modèle MCH2. La loi doit également retrouver une cohérence mise à mal par des révisions ponctuelles intervenues depuis son adoption. La réflexion a par ailleurs porté sur la construction d'une «pyramide des normes», actuellement défaillante, en vue de concrétiser à l'avenir le principe selon leguel les dispositions applicables doivent s'articuler du général au particulier, à savoir loi - règlement(s) d'application - directives transversales - directives départementales. Le projet de loi sera soumis au Grand Conseil début 2012, pour une entrée en vigueur au début de l'année 2013.

Sur le plan organisationnel et des processus, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a continué à mener à bien le projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat. Celui-ci vise à harmoniser les processus transversaux, à mieux utiliser les systèmes d'information et à mettre en œuvre le système de contrôle interne transversal comptable et financier. L'objectif est d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'information financière produite. De nombreuses directives transversales ont été rédigées et mises en application en 2011, permettant ainsi d'uniformiser les pratiques et de documenter les contrôles dans le domaine financier. Des cahiers des charges génériques des fonctions comptables et de contrôle de gestion ont été définis. Un plan de formation a été élaboré, il sera mis en œuvre en 2012

La DGFE a démarré les travaux préparatoires à la mise en œuvre du plan comptable MCH2 des collectivités publiques suisses. Un nouveau plan de compte pour le fonctionnement a été mis en consultation auprès des départements à la fin de l'année 2011. La mise en œuvre de ces nouvelles normes comptables est prévue pour 2013 ou 2014.

Gestion transversale des investissements

L'année 2011 a vu officiellement naître la direction générale des investissements (DGI), qui joue un rôle transversal au sein de l'Etat pour les processus de planification financière et de comptabilisation des investissements.

Un effort particulier a été réalisé pour mettre au point et organiser la gestion financière de grands projets d'investissement tels que le programme d'agglomération et le CEVA.

Deux projets de systèmes d'information ont été menés pour doter l'administration d'outils de gestion performants. Le premier, nommé GE-Invest, permet désormais de suivre systématiquement l'avancement de toutes les lois et projets d'investissement à l'aide d'indicateurs. Ce nouveau système, qui est également utilisé pour élaborer les budgets et clôturer les comptes, a été mis à profit pour lancer une campagne d'envergure qui permettra de boucler près de 200 crédits d'investissement d'ici mi-2012.

Le second projet, baptisé «Facture Express», vise à réduire notablement les temps de traitement des factures grâce à un système informatique qui associe tous les acteurs internes et externes du processus dans le domaine de la construction et du génie civil. Actuellement en phase pilote auprès de plusieurs entreprises, il sera progressivement généralisé à l'ensemble des partenaires dès 2012.

Des réévaluations d'immobilisations ont été effectuées pour déterminer la valeur d'environ 200 parcelles et de bâtiments situés notamment dans le périmètre PAV. Ces valorisations, réalisées avec l'aide d'un cabinet d'experts immobiliers, ont permis de générer des plusvalues comptables significatives ainsi que de constater quelques dépréciations d'actifs de moindre importance.

Par ailleurs, la DGI a lancé la mise en place d'un système de contrôle interne transversal des investissements et des immobilisations, qui sera opérationnel d'ici fin 2012.

Acquisition de biens et services

En 2011, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 25,2 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA («grand Etat») et représente l'écart entre les

prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations de la centrale d'achats. A titre de comparaison, on notera que le budget de fonctionnement de la CCA s'est monté à 4,6 millions en 2011.

Pour le reste, l'année 2011 a permis d'analyser et de définir les besoins informatiques ainsi que les procédures de la CCA pour le troisième et dernier lot du projet de gestion électronique des factures (GED). Ce lot a été déployé progressivement dans les départements afin de pouvoir corriger ou résoudre les problèmes rencontrés. A fin décembre 2011, le déploiement couvrait l'ensemble de l'Etat, à l'exception du DIP et de deux services du DCTI (prévu pour mars 2012).

Une intense collaboration a été mise en place avec le DIP en 2011, s'agissant en particulier de la mise en conformité avec la réglementation sur la passation des marchés publics pour les achats de matériel pédagogique. La CCA a pu participer aux réunions de la commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements (COMEFE) et de la commission des fournitures scolaires de l'enseignement secondaire (CFSCO), ce qui lui a permis de disposer d'un accès aux partenaires pour la réalisation des appels d'offres. Cette démarche se poursuivra en 2012 en vue d'appréhender chaque marché. Divers entretiens ont également eu lieu avec les écoles professionnelles. A cela s'ajoute une participation au Groupement romand d'achat de fournitures scolaires (GRAFOUS), qui a permis à la CCA de mieux maîtriser les achats réalisés au niveau intercantonal.

En février 2011 a été déployée une application informatique unique pour l'ensemble des achats. Les procédures et processus ont été revus afin de se conformer aux fonctionnalités de ce nouvel outil qui simplifie la saisie des demandes d'achats pour tous les services demandeurs et fiabilise les imputations comptables.

La CCA a réalisé une étude en vue d'externaliser la gestion des photocopieurs. Cette étude a permis d'identifier des économies potentielles en matière de photocopieurs, principalement une baisse des coûts internes de gestion. De ce fait, un appel d'offre publique a été réalisé afin d'attribuer le marché. Cette externalisation devrait réduire le nombre d'acteurs dans la gestion et devrait faciliter l'activité administrative des services. Sa mise en œuvre est prévue pour mars 2012.

Indicateurs d'activité de la centrale commune d'achats

	2009	2010	2011	Evolution 2009/2010	Evolution 2010/2011
Commandes	28'781	30'311	30'369	5%	0,2%
Lignes de commandes	76'593	77'569	81'593	1%	5%
Demandes d'achats reçues	18'379	18'849	18'248	3%	-3%
Lignes de demandes d'achats	76'203	77'384	77'019	2%	-0,5%
Factures comptabilisées	59'865	62'371	61'675	4%	-1%
Montant moyen d'une demande d'achat	4'828	6'638	4'694	37%	-29%
Montant moyen d'une commande	3'050	3'879	2'807	27%	-28%

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat

Optimisation des locaux OLEG

Deux cents collaborateurs des offices des bâtiments et du génie civil ont emménagé le 1er avril à Lancy Square, entièrement aux normes d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG). La préparation du bâtiment de Montbrillant s'est poursuivie et le regroupement de l'OCE sur ce site est prévu pour août 2012. Les études en lien avec la rénovation de David-Dufour se sont poursuivies; compte tenu du potentiel de surélévation du bâtiment identifié en 2011, il est nécessaire de vider le bâtiment de la totalité des utilisateurs. Une opportunité de relogement à proximité s'est présentée avec le bâtiment Saint-Georges Center. Ce dernier, entièrement mis aux normes OLEG, sera disponible dès l'automne 2012.

Le plan d'actions relatif à la libération de la Vieille-Ville s'est également poursuivi en 2011.

Etudes et constructions de bâtiments neufs Constructions achevées : Cento Rapido, ainsi que cinq EMS (Vandelle, Les Avanchets, Bessonnette, Drize, rue de Lausanne).

Parmi les constructions en cours: Curabilis, Collège Sismondi 2º étape; CMU 5º et 6º étapes; Hôpital des enfants 3º étape; HUG Maternité 3º étape (phase 3.2); Bâtiment des lits 2 (BDL2); La Bécassière (emplacement pour les forains); quatre EMS.

Parmi les études achevées: transfert des jardins familiaux de la Chapelle-Les Sciers; transfert du terrain de football des Fourches; transformation et extension de l'Ancienne Ecole de médecine; HEG Battelle; Collège de Frontenex.

Parmi les études en cours: La Brenaz 2; New Medico; Data Center; extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny; NHP 2; David-Dufour 1 à 5.

Locations auprès de tiers

Les locations de l'Etat locataire auprès de tiers ont évolué comme suit :

	2009	2010	2011
Locations de l'Etat auprès de tiers	42'000'000	49'000'000	48'000'000

Deux nouvelles locations ont été conclues au cours de l'année 2011, soit Rothschild 15 (Espace entreprise & Pôle commerce, DIP) et Montbrillant 38-42 (office cantonal de l'emploi – DSE).

Nouvelles acquisitions

L'année 2011 a été marquée par deux acquisitions importantes : la première comprend deux parcelles d'environ 20'000 m² à Vernier en zone de développement industriel et artisanal, achetées 14 millions de francs. La deuxième est l'acquisition du bâtiment ex-Sicli, pour 7 millions de francs, aux Acacias.

Dans le cadre d'acquisitions ou d'échanges de terrains, il a été recensé 18 autres opérations (dont dix se rapportant au domaine du logement) pour un total de 17,5 millions de francs.

Maintenance et gestion technique du parc

Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

L'augmentation du prix des énergies primaires (+30% pour le mazout et le gaz en 2010), la raréfaction des énergies fossiles et l'effet de celles-ci sur le climat nous incitent à innover, à investir, à diminuer notre consommation tout en substituant la part non renouvelable.

Le projet de loi «efficacité énergétique» a permis, à fin 2011, de réduire les consommations d'électricité de 4,4% (l'objectif est de 7%), d'eau de 5,7% (objectif: 17%) et de thermique de 10,2% (objectif: 23%); 22'553 tonnes de CO₂ ont été épargnées. L'office des bâtiments a également mis en place de nouveaux moyens d'optimisation et de substitution énergétique en encourageant notamment l'installation de cellules photovoltaïques.

Rénovations et transformations des bâtiments existants (crédits de programme)

Parmi les études réalisées: salle du Grand Conseil, aile Jura et Centrale à Uni Bastions, laboratoire Science II et III, postes de police du Castor, de la Fontenette et de Plainpalais.

Parmi les rénovations/transformations réalisées: Collège Calvin; dépendance de la Pastorale; poste de police de la Capite; assainissement et modernisation des ascenseurs; transformation, réaménagement et installations de sécurité de diverses écoles et bâtiments publics; Palais de justice.

Amiante

Plusieurs éléments ou parties de bâtiments du DIP et de l'Université de Genève ont été décontaminés en 2011. Le Palais de justice est quant à lui en cours de désamiantage.

Par ailleurs, pour répondre à une multitude de travaux d'entretien, de nombreuses interventions de désamiantage ponctuelles ont été diligentées pour d'autres bâtiments de l'Etat. Parmi les plus importantes on peut citer l'EMS Terrassière ainsi que le poste de police de la Pallanterie, pour lesquels les assainissements sont terminés.

Toutes les expertises des bâtiments classés en priorité 1 et 2 et plus de 90% des bâtiments en priorité 3 ont été réalisées.

Travaux et contrats d'entretien, nettoyage

Les contraintes budgétaires 2011 n'ont pas permis de réaliser tous les travaux d'entretien des bâtiments souhaités; seuls les travaux urgents ou indispensables ainsi que ceux liés à la sécurité ont été réalisés.

Les dépenses relatives au nettoyage sont en constante augmentation et s'expliquent par de nouvelles constructions/locations de bâtiments à entretenir. Une action auprès des entreprises de nettoyage afin d'optimiser les prestations et de dégager une économie substantielle a été réalisée fin 2011; les effets s'en feront sentir en 2012. Parallèlement, une démarche générique de remise en soumission des contrats est en cours.

Par ailleurs, un nettoyage systématique des tags est effectué sur les bâtiments de l'Etat dans le but d'éviter leur prolifération. Cette démarche a coûté 340'000 francs en 2011; une vingtaine de plaintes ont été déposées.

Gestion du patrimoine de l'Etat

Gestion des baux

Cette année a été marquée par une vacance à la direction de la gérance jusqu'à l'arrivée, le

15 août, du nouveau directeur, ainsi que par un *turn over* et un taux d'absentéisme important au sein de ce service. La *task force* a conduit d'importants chantiers portant principalement sur l'expertise des loyers objectifs des villas, la mise en place des indexations des loyers et des droits de superficie (DDP) et une dynamisation de la gestion des parkings loués ou propriété de l'Etat. L'objectif de gérer avec l'application Quorum la totalité des biens en gestion est en passe d'être atteint. L'état locatif sous gestion, qui comprend les DDP et les loyers faisant office de subvention non monétaire, s'élève à 52'950'000 francs au 31 décembre 2011.

Subventions non monétaires

La pratique de gestion des contrats en lien avec les subventions non-monétaires a été modifiée, de manière à mieux coordonner les contrats de prestations et les contrats de location. Une dizaine de nouveaux baux ont été réalisés selon cette nouvelle pratique.

Inventaire régulier des biens immobiliers

Le parc immobilier représente un total de 1'938 bâtiments et 4'213 parcelles dont 1'224 sont sur le domaine public cantonal (soit environ 17% de la surface du canton). La surface brute des bâtiments gérée par l'office des bâtiments est de 2 millions de mètres carrés, dont 1,61 million de mètres carrés sont relevés dans notre base de données (1'661 plans d'étage).

Valorisation

Afin d'assurer l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat pour améliorer sa rentabilité (valorisation de l'état locatif, location de locaux à des prix compétitifs, suivi de projets stratégiques, etc.), la direction s'est dotée d'un nouveau pôle spécifiquement en charge de la valorisation immobilière. Les premiers projets porteront sur la définition d'une stratégie de valorisation du parc de villas de l'Etat de Genève ainsi que sur la révision et négociation de plusieurs contrats importants.

Ventes et échanges de bien-fonds

Dans le cadre de sa politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu au cours de l'année 2011 trois objets pour un total d'environ 3,55 millions de francs. La liquidation des actifs transférés à fin 2009 de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a été poursuivie.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Le CTI est notamment chargé de concevoir, délivrer et maintenir des solutions logicielles. Parmi les nombreux projets conduits et ayant abouti en 2011, les trois exemples ci-dessous soulignent leur diversité :

DATAPOL: ce projet novateur pour la police permet la représentation des données sur des cartes. L'application fournit des indicateurs statistiques et cartographiques permettant l'analyse et la détection des phénomènes et des séries. Le but est de renforcer l'efficacité en termes de conduite et d'affectation des ressources et de développer des capacités d'évaluation des opérations de police et de dispositifs spécifiques de sécurité ou de maintien de l'ordre public. Il s'agit d'une première en Europe et cette solution a suscité l'intérêt des services de police de plusieurs pays.

PORTAIL RH: depuis 2010, la dématérialisation des bulletins de salaire (~25'000 par mois) et les certificats de salaire annuels (~35'000 par an) démontrent la modernisation de la gestion des ressources humaines. En 2011, de nouvelles fonctionnalités ont été offertes dans des services pilotes: la gestion des absences et la gestion des données individuelles. Les collaborateurs participent ainsi directement à la gestion de leur dossier.

TAMI (Tutelles adultes et mineurs): cette application facilite la gestion de la personne suivie, la saisie unique de l'information, l'harmonisation des processus et pratiques métiers et le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement. Par ailleurs, elle offre des interfaces avec les principaux partenaires: tribunal tutélaire, service des prestations complémentaires, BCGe et caisse cantonale de compensation. Les objectifs fixés dans le cadre de la loi ont été atteints et les exigences de l'Inspection cantonale des finances remplies.

En outre, le développement et la mise en production de prestations de l'administration en ligne se poursuivent. Ainsi, en 2011, le contribuable a pu saisir directement sa déclaration d'impôts en ligne. L'espace «école en ligne» a été mis en place pour six écoles pilotes et la première prestation du portail population permet aux régies d'échanger les informations «population» dans le cadre de leurs obligations légales.

Exploitation courante

Le développement des technologies de l'information et leur utilisation quotidienne de manière de plus en plus intense sont mis en évidence par certains chiffres révélateurs. C'est le cas notamment du nombre de courriels échangés, qui est passé de 55 millions en 2008 à 76 millions l'an dernier, soit une progression de 38% en trois ans.

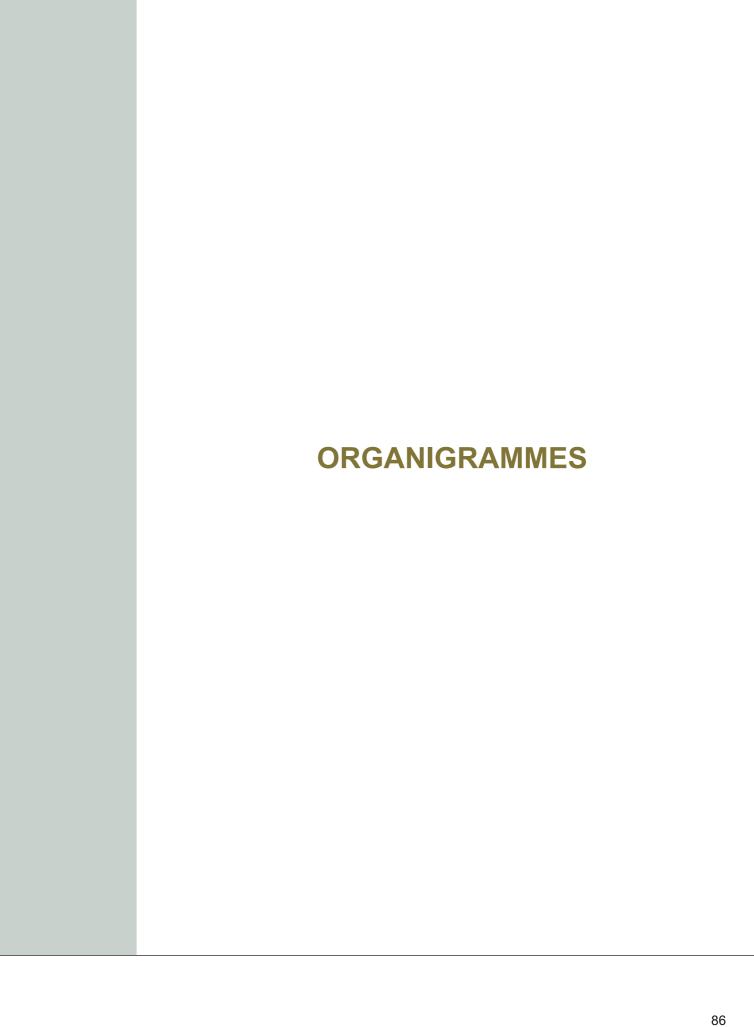
Exploitation courante	2009	2010	2011
Postes de travail	22'800	25'600	28'200
Courriels échangés	59'000'000	68'000'000	76'000'000
Nombre de tickets enregistrés au			
centre de service	42'103	42'366	37'982
Nombre de demandes de support	10'659	13'962	13'842

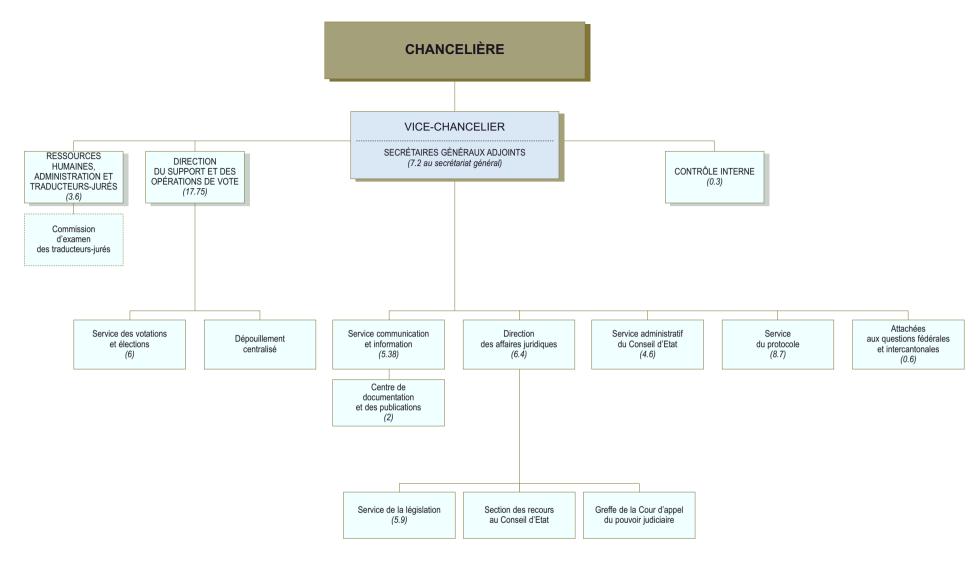
En sus des projets et activités décrites ci-dessus, le CTI a été impliqué dans 45 événements spéciaux, dont sept opérations électorales (quatre élections et trois votations), 18 événements sportifs (course de l'Escalade, matches de football, etc.) et 20 opérations de police (World Economic Forum, réunion ministérielle de l'OMC, etc.).

Enquête de satisfaction

Tous les deux ou trois ans, le CTI procède à une enquête de satisfaction auprès de ses utilisateurs. 2'680 réponses ont été enregistrées à l'enquête effectuée en octobre 2011. Les résultats détaillés sont disponibles sur le site Intranet du CTI, à l'adresse : intracti.etatge.ch/enquetes/enquete-satisfaction-CTI-2011.pdf.

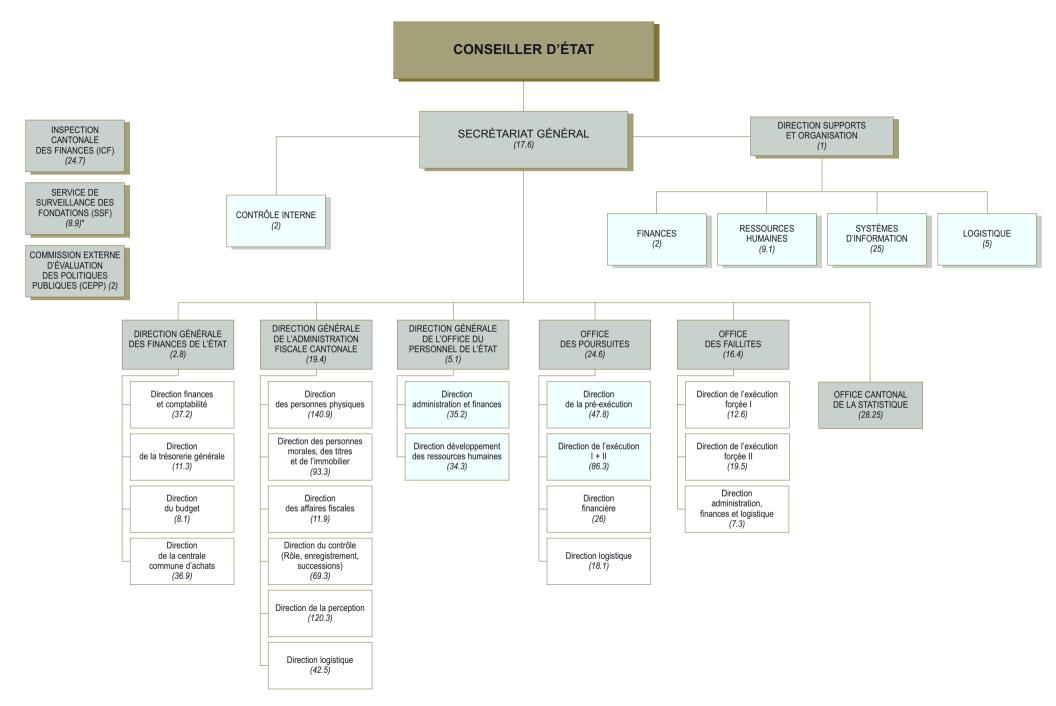
En résumé, l'indice global de satisfaction est bon: il s'élève à 69%. L'assistance, la téléphonie fixe et le support sont particulièrement bien notés. Le poste de travail et la suite bureautique sont également appréciés de manière positive, mais ont fait l'objet de nombreux commentaires. Les deux éléments qui méritent une plus grande attention sont les applications métiers ainsi que l'information et la formation.





Rattachés administrativement à la chancellerie d'Etat

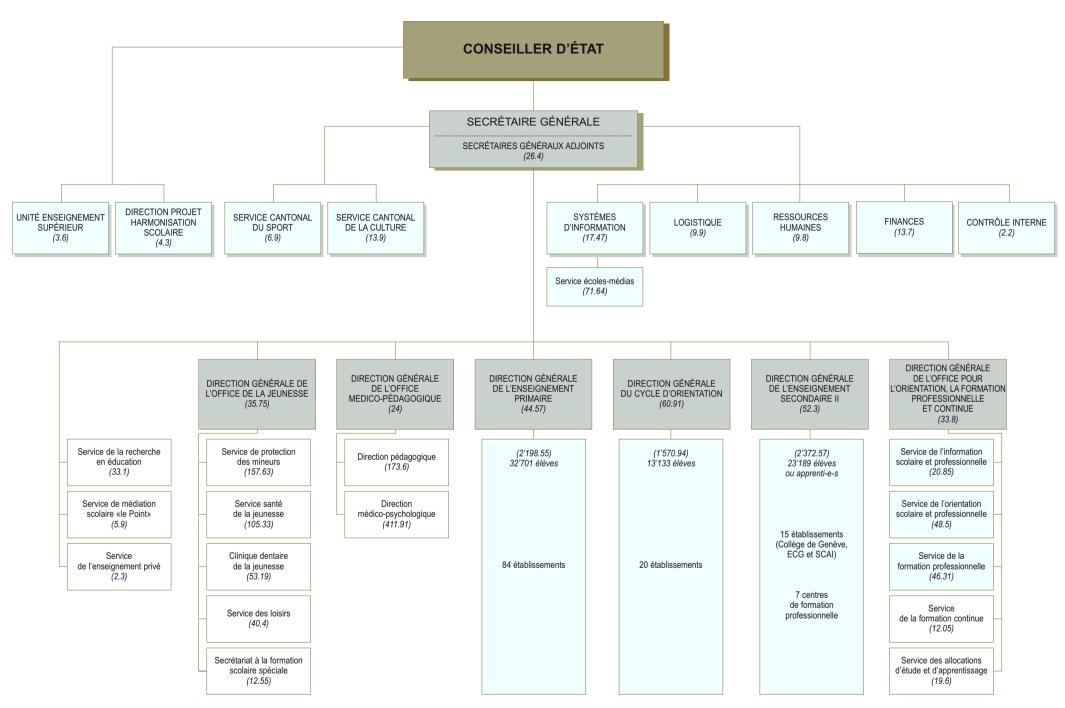
- Groupe de confiance (6)
- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (4)



Organigramme général du département des finances

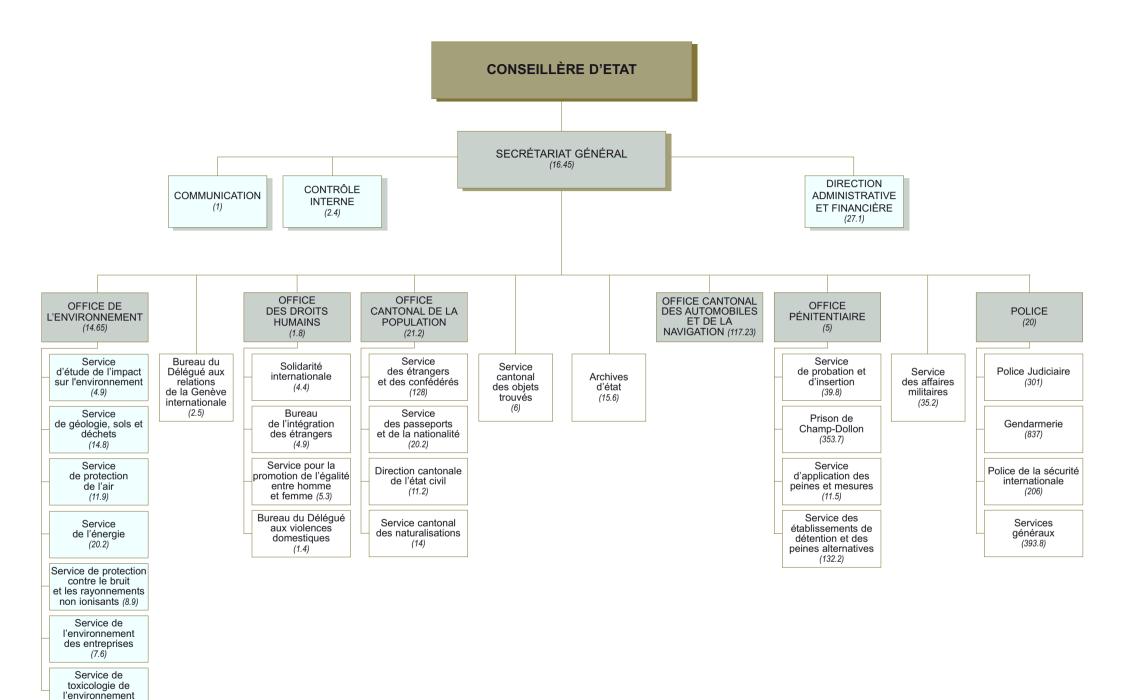
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2011)

^{*} Dès le 1^{er} janvier 2012, les activités du service de surveillance des fondations sont confiées à un établissement autonome de droit public qui constitue la nouvelle autorité cantonale de surveillance. (Loi sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance du 14 octobre 2011).



Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

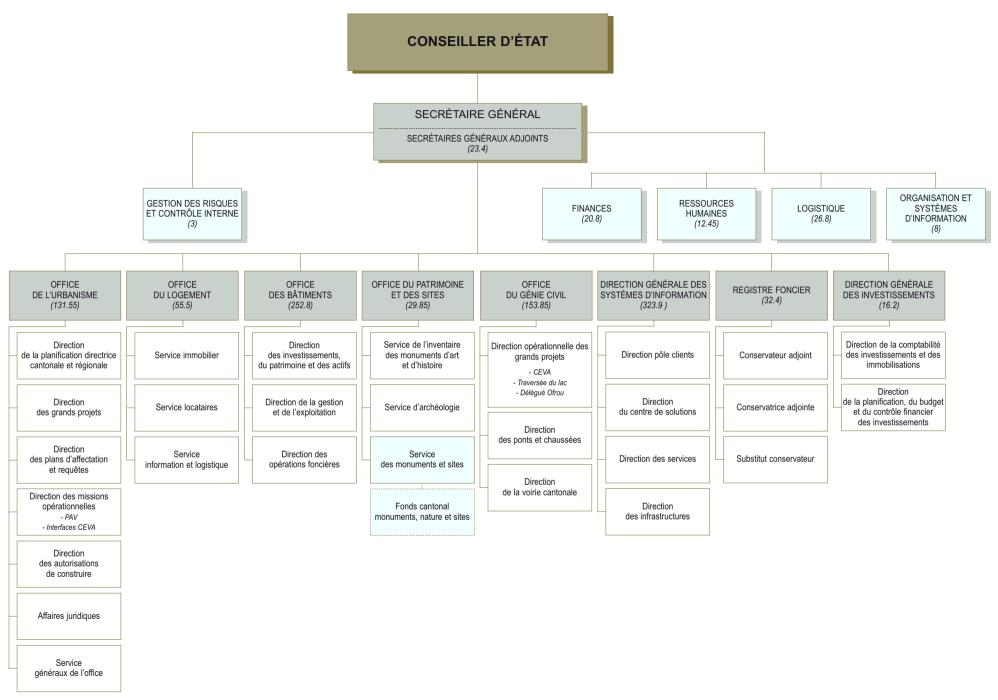
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2011)



Organigramme général du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

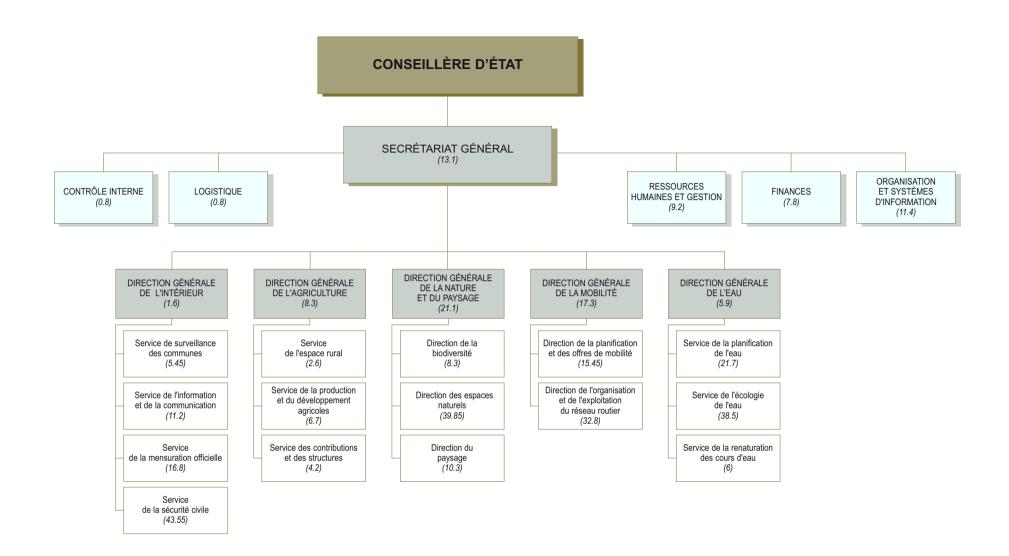
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2011)

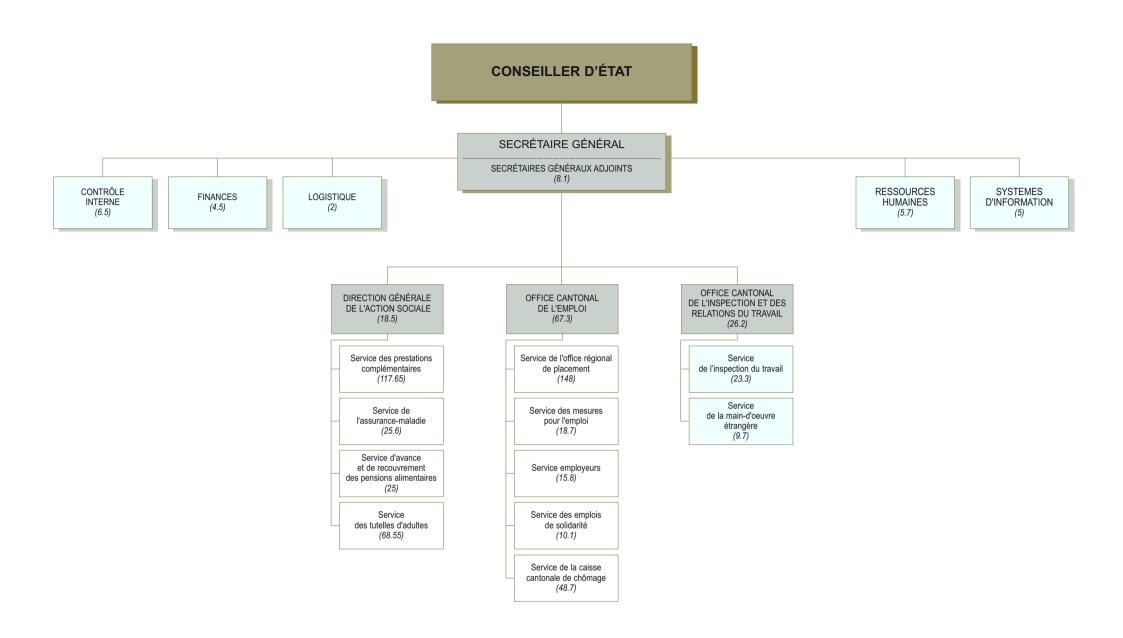
bâti (8.35)



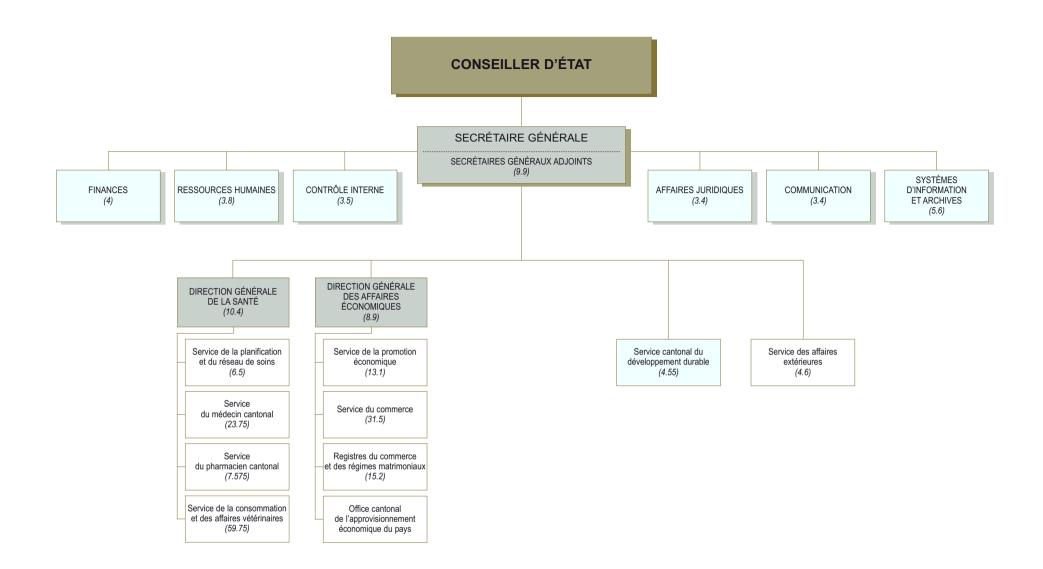
Organigramme général du département des constructions et des technologies de l'information

(avec postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2011)





(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2011)



ANNEXE Suivi du programme de législature
Le suivi du programme de législature est organisé selon la logique des politiques publiques

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.1	Entrée en vigueur du nouveau cycle d'orientation (CO) et du plan d'études romand (PER)	31/12/2011	100%	100%	۵	- Adoption par le Grand Conseil en juin 2011 du PL 10743 (HarmoS) modifiant la LIPMise en place des cycles élémentaire et moyen et de la nouvelle numérotation des années scolaires (de 1 à 11)Introduction du PER avec des moyens d'enseignement pour les premières années de chaque cycle de formation (1P-2P-5P-9CO) Entrée en vigueur du nouveau CO. Les principaux changements sont: *les regroupements en 9CO; *la nouvelle grille-horaire; *l'orientation promotionnelle (passerelles); * le renforcement de l'information et de l'orientation (IOSP); * les modalités des transitions de l'EP au CO et du CO au PO.	- Généralisation progressive du PER lors des prochaines rentrées scolairesDéploiement du nouveau CO (sections) à la 10ème année en 2012 et à la 11ème en 2013.
01-01.10	Mise en place de la loi sur l'intégration et de l'office médico-pédagogique (OMP) et renforcement de l'enseignement spécialisé	31/12/2011	100%	100%	0	-Adoption en 2011 du règlement d'application de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins particuliers ou handicapés (LIJBEP) du 14 novembre 2008, entrée en vigueur le 1er janvier 2010Ouverture de deux classes intégrées de huit places chacune à l'établissement du Bosson à Onex dans le but de répondre aux besoins d'accueil à la journée scolaire d'enfants handicapés mentaux.	 Mise en oeuvre du règlement LIJBEP. Elaboration et adoption par le Conseil d'Etat du concept de pédagogie spécialisée. Ouverture de nouvelles classes spécialisées.
01-01.2	Poursuite du renforcement des mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire (EP)	31/12/2011	80%	100%		- Les élèves ayant accédé à l'année par tolérance ou par dérogation bénéficient d'un suivi particulier dans le cadre des mesures d'accompagnement obligatoires Un bilan de l'évolution des élèves est établi au terme du premier trimestre Taux d'enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP) dans chaque établissement Travaux sur la motion 1983 en commission de l'enseignement,de l'éducation, de la culture et du sport Travaux dans le cadre de la commission faîtière "Soutien scolaire aux élèves en difficultés".	- Elaboration d'une formation spécifique pour la prise en charge des élèves en difficultés en lien avec l'IUFE. - Evaluation des mesures d'accompagnement. - Dépistage des difficultés scolaires dès la 1P.
01-01.3	[Développement du sport-art-études]	31/01/2012	N/A	N/A	(3)	Voir livrable 01-07.	Voir livrable 01-07.

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.
Département rapporteur: DIP
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.4	Entrée en vigueur de la loi sur l'obligation scolaire dès 4 ans révolus en 2011 ou 2012		100%	100%	(3)	 Application de la scolarisation à 4 ans révolus au 31 juillet. Demandes de dérogation pour la rentrée 2011 refusées (tous les recours au TA ont été également refusés). 	Le plan de suppression des dispenses simples se terminera en 2012 avec l'application de la date de référence.
01-01.5	[Adoption de la loi sur le nouvel horaire scolaire à l'EP]	31/12/2011	100%	100%	(3)	Loi 10744 adoptée par le Grand Conseil pour rétablir au cycle moyen de l'enseignement primaire un horaire scolaire sur 4,5 jours avec le mercredi matin d'école.	Référendum sur le mercredi matin d'école (votation en mars 2012).
01-01.6	Mise en place d'une direction de l'enseignement obligatoire	31/12/2011	50%	100%	00	Réorganisation de l'enseignement obligatoire par étapes et réalisations successives en tenant compte des investissements et des priorités à accorder à la continuité de la scolarité des élèves et aux prestations d'enseignement en référence à HarmoS.	- Poursuite de la réorganisation (échéance fixée par le concordat HarmoS au plus tard à la rentrée 2015) Les principaux chantiers en 2012: *Bureau d'accueil unique EP-CO pour les élèves et les familles issues de la migration; *Rapprochement des services Finances et Contrôle interne EP-CO; *Renforcement de l'évaluation commune EP-CO.
01-01.7	Développement de la formation continue des adultes	31/12/2011	100%	100%	0	-Dixième anniversaire de la loi sur la formation continue des adultesElargissement du chèque annuel de formationSuccès croissant du dispositif de perte de gainValidation des acquis Modularisation de l'offre de formation pour faciliter l'accès à la certification.	Examen et vote du PL modifiant la loi sur la formation continue des adultes (PL 10839)
01-01.8	Développement du dispositif EQIP (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle).	31/12/2011	75%	100%	(3)	- Rapport sur les politiques d'information et d'orientation professionnelle de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques et recommandations en faveur des jeunes en rupture de formation: *Qualification professionnelle centrée sur la coordination interinstitutionnelle; *Gestion du suivi individualisé; * Recensement par le SRED (en 2011, environ un millier de jeunes entre 18 et 25 ans sont concernés).	-Mise en œuvre de la réorganisation du dispositif EQIP, qui sera rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation CIFSuivi des jeunes en rupture (15 à 25 ans) par le dispositif "Gestion du suivi individualisé" de l'OFPCSuivi des recommandations de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques.

Objectif 01-01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.

Département rapporteur: DIP

Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-01.9	Ouverture des classes préparatoires scolaires et professionnelles	31/12/2011	100%	100%		 Réorganisation de l'ancien service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) en deux composantes : *l'accueil du PO pour les élèves non francophones; *le centre de transition professionnelle pour les élèves qui n'ont pas obtenu une place d'apprentissage. Ouverture, en 2011, d'une classe préparatoire professionnelle dans le CFP santé et social. 	

Objectif 01-02 Réaliser la rénovation des cycles d'orientation et des collèges. Département rapporteur: DCTI

Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-02.1	Poursuite des travaux prévus dans les crédits de programme 2008-2010 (notamment ouverture du chantier du CO Budé en été).	31/01/2011	100%	100%			Poursuite des travaux du CO Budée et livraison du bâtiment rénové en décembre 2013.
01-02.2	Mise en oeuvre des crédits de programme 2011-2014 selon la planification arrêtée entre le DIP et le DCTI	31/12/2011	50%	50%	9	la planification annoncée, le restant est reporté sur le futur crédit de programme 2015-2019 exceptées les études préliminaires qui resteront sur l'actuel crédit de programme 2011-2014.	Continuation des travaux contenus dans le crédit de programme 2011-2014. Au vu du volume supplémentaire à réaliser, une demande budgétaire complémentaire n'est pas exclue à ce stade. Ce supplément concerne des travaux de rénovation d'importance liés à l'état de vétusté avancé du parc immobilier et qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du crédit de programme 2011-2014.

Objectif 01-03 Coordonner le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-03.1	Petite enfance : introduction du contrat cadre pour maman de jour	31/12/2011	100%	100%		Vote de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée.	Mise en œuvre du dispositif prévu par la loi.
01-03.2	Travaux sur l'IN 143 et dépôt d'un éventuel contreprojet	31/12/2011	100%	100%	٥	Travaux en commission sur l'initiative 143 et adoption par le Grand Conseil de son contreprojet.	Vote populaire sur l'initiative 143 et son contreprojet.
01-03.3	[Accueil à la journée continue : élaboration d'une loi d'application]	31/12/2011	50%	100%	(3)	Elaboration du projet de loi d'application en lien avec les partenaires concernés.	Dépôt du projet de loi au Grand Conseil.
01-03.4	Office de la jeunesse (OJ) : projet de loi sur le suivi éducatif et élaboration du concept de suivi	31/12/2011	75%	100%	0	Elaboration d'un avant-projet de loi, basé sur la documentation et l'analyse des principaux processus relatifs aux prestations. Le but consiste à proposer une organisation facilitant la coordination et le pilotage des prestations.	Dépôt du projet de loi au Grand Conseil.
01-03.5	Education spécialisée : diversification de l'offre	31/12/2011	75%	100%	(1)		Réorganisation de l'ensemble des prestations d'éducation spécialisée sur la base de l'inventaire.

Objectif 01-04 Développer l'enseignement supérieur et la recherche. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-04.1	Autonomisation de l'Université.	31/12/2013	100%	100%	(3)	Réalisé.	
01-04.2	Suivi de la convention d'objectifs.	31/12/2013	100%	100%	٥	- Rapport d'évaluation de la convention d'objectifs 2008-2011. - Elaboration de la convention d'objectifs 2012-2015.	Vote du PL de financement quadriennal comprenant la convention d'objectifs par la commission des finances et par le Grand Conseil.
01-04.3	Synergies entre Université et HES.	31/12/2013	100%	100%	0	Fort développement de synergies entre Université et HES, notamment grâce à deux projets phares: *le centre de créativité; *"la nouvelle Jonction - arts, neurosciences cité".	
01-04.4	Investissements dans la recherche.	31/12/2013	N/A	N/A	0		
01-04.5	Création d'un centre de créativité.	31/12/2013	100%	100%	0	Lancement du centre de créativité (Geneva Creativity Center) par l'Université de Genève et la HES-SO Genève, avec le soutien de l'Office de la promotion des industries et des technologies ainsi que l'Union industrielle genevoise.	Création d'un espace inédit en vue de projets innovants nés de la confrontation des multiples outils et compétences à disposition.
01-04.6	IHEID: négociation de la convention d'objectifs 2013-2016.	31/12/2013	N/A	N/A	③		Négociation de la convention d'objectifs 2013-2016.

Objectif 01-05 Réaliser le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-05.1	Jugement du concours Pointe de la Jonction et lancement des études.	31/12/2011	N/A	N/A	(3)	Différé	Voir livrable 01-05.3
01-05.2	Définition du projet scientifique et culturel	31/12/2011	100%	100%	3	Le groupe de réflexion, constitué des représentants de l'Université de Genève et de la HES SO Genève a rempli le mandat confié. Leur rapport propose un projet novateur pour l'aménagement du site de la Pointe de la Jonction. Celui-ci devrait contenir un espace de recherche et de formation commun aux neurosciences et aux arts, une seule Haute école des arts sous l'égide de la HES SO Genève ainsi que de nombreux espaces d'expositions ou de spectacles « high tech » pour le grand public. Ce projet a été présenté en conférence de presse le 10 novembre 2011.	Voir livrable 01-05.3
01-05.3	Lancement des études préliminaires [Lancement des études préliminaires et projet de loi pour le financement des études et concours]	31/12/2011	70%	100%	(3)		qui permettra de dialoguer avec les acteurs concernés

Objectif 04-06.a Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'école Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs: DCTI DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.a.1	Elaboration d'un budget spécifique aux quartiers concernés par la politique de la ville	31/12/2011	50%	100%	(3)		Catégorisation et valorisation du budget de la politique de la ville.
04-06.a.2	Entrée en vigueur de la loi	31/12/2011	90%	100%	٥	Le projet de loi relatif à la politique de cohésion sociale en milieu urbain a été voté par la commission des affaires sociales.	- Projet de loi à l'ordre du jour du Grand Conseil. -Elaboration du règlement d'application.
04-06.a.3	Extension des déclarations entre l'Etat et les communes	31/12/2011	75%	100%	①		Signature des déclarations entre l'Etat et les communes de Meyrin et Carouge.
04-06.a.4	Développement du réseau de l'enseignement prioritaire (REP)	31/12/2011	100%	100%	0	 17 établissements primaires en REP, dont l'entrée de Cayla et la sortie de Bellavista. 4 établissements du cycle d'orientation en REP : le Renard, les Coudriers, les Grandes communes et Cayla. 	

Emploi, marché du travail

Objectif 08-08 Restructurer l'Office cantonal de l'emploi.

Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Rapport divers sur la loi cantonale en matière de chômage.	31/12/2011	100%	100%	٧	RD 873 déposé le 2 mai 2011 avec un projet de loi modifiant la loi en matière de chômage. Adoption du PL 10821 par la commission de l'économie le 12 décembre 2011.	Vote de la loi par le Grand Conseil.
08-08.1	Décision sur la réorganisation du fonctionnement de l'OCE	31/12/2011	100%	100%	9	présentée lors de la conférence de presse du 10	Mise en œuvre de la nouvelle structure des offices régionaux de placement (ORP) en avril 2012 et déménagement de l'OCE à Montbrillant en août 2012

Objectif 08-09 Développer le dispositif des emplois de solidarité (EdS). Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Rapport sur le potentiel de développement offre emploi de solidarité (EdS) (aide aux aînés, accueil continu, sécurité).	31/12/2011	100%	100%	9	RD 873 déposé le 2 mai 2011 avec un projet de la modifiant la loi en matière de chômage. Adoption du PL 10821 par la commission de l'économie le 12 décembre 2011.	Vote de la loi par le Grand Conseil.
	Conception et mise en place du SI EdS (PL 10539) + 800 EdSdisponibles fin 2011	31/12/2011	90%	100%	٧	I sale case to be shown a second to the second second	Mise en œuvre du SI EdS en mars 2012. Le rythme de création des EdS est soutenu et devrait permettre d'atteindre l'objectif.

C Action sociale

Objectif 02-01 S'attaquer à la pauvreté des familles qui travaillent par des prestations complémentaires adaptées. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-01.1	Entrée en vigueur en 2011 ou 2012	31/12/2011	90%	100%	\odot	PL 10600 (PCFamilles) voté par le Grand Conseil le 11.2.2011. PL 10716 (crédit d'investissement) voté par le Grand Conseil le 17.3.2011.	L'entrée en vigueur de la loi et de son règlement d'application est prévue au 1er septembre 2012.

Objectif 08-07 Accroître les efforts pour les chômeurs de très longue durée.

Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Vote du projet de loi 10599 sur la réforme de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI).	31/12/2011	100%	100%	0	Vote de la loi par le Grand Conseil le 11 février 2011 et rejet du référendum par le peuple le 27 novembre 2011.	Entrée en vigueur de la loi au 1er février 2012.
	Règlement et entrée en vigueur. 100% des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale entre dans le dispositif + 25% des bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) en cours.	31/12/2011	90%	100%	\odot	Le règlement d'application a été préparé et sera soumis au Conseil d'Etat en janvier 2012. Le décalage temporel s'explique par la durée de la procédure référendaire.	Le règlement entrera en vigueur le 1er février 2012.

D Personnes âgées

Objectif 02-02 Assurer un financement équitable du séjour en EMS. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-02.1	Rapport sur la motion 1867	31/12/2011	90%	100%	9		Dépôt du rapport sur la Motion 1867 en janvier 2012. Décision du Grand Conseil sur la solution alternative.

Objectif 03-01 Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-01.1	Mise en oeuvre des nouveaux instruments prévus par la loi (audits obligatoires, contrats à la performance, bonus conjoncturel à l'énergie, etc.)	31/12/2011	80%	100%	Θ		Simplification des procédures d'autorisation de construire en matière de rénovation.

Objectif 03-02 Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-02.1	Etablissement d'un programme de diminution des émissions.	31/12/2011	100%	100%	9		Définir la priorité des mesures du PAE à mettre en œuvre, en fonction des contraintes budgétaires.
03-02.2	Ouverture des chantiers pour l'assainissement de l'enveloppe de quatre bâtiments tests en 2011 ou 2012.	31/12/2011	25%	100%		Sept audits globaux ont été effectués en 2011 sur des bâtiments du DIP, dont le parc immobilier a été considéré comme le plus défavorable. Démarrage de la rénovation du CO Budé en 2011. L'assainissement des autres bâtiments est en attente pour des raisons budgétaires.	Bâtiment Dufour prévu pour 2012 ou 2013.

Objectif 03-03 Développer des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-03.1	Production de chaleur sur l'ancien forage de Thônex rééquipé (si ce choix est retenu)	31/12/2011	10%	100%			Démarrage de campagnes de prospection de surface en 2 dimensions.
03-03.2	Repérage d'autres sites.	31/12/2011	0%	100%	(3)		

Objectif 03-04 Construire le nouveau barrage de Conflan en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier.

Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs: DSPE

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-04.1	Etudes préalables phase II	31/12/2011	100%	100%	٥	l ' '	Décision du Conseil d'Etat attendue pour le 1er trimestre 2012.
	Remplacement des groupes 3 et 4 de Chancy-Pougny entre 2011 et 2012 (+ 40 GWh pour un total de 290 GWh)	31/12/2012	50%	50%	٥		Remplacement des groupes 3 et 4. Le projet respecte les délais et sera terminé en 2012.

Objectif 03-05 Réexaminer l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier dans le cadre d'une politique énergétique durable.

Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-05.1	En fonction des décisions prises en 2010	31/12/2011	100%	100%		Trois sites potentiels pour l'implantation de la centrale ont été sélectionnés.	

Objectif 03-06 Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles.

Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-06.1	Etude des opportunités de valoriser la chaleur des stations d'épuration (STEP)	31/12/2011	80%	100%			Choix d'une stratégie de valorisation intégrée au plan directeur des énergies de réseau.

Objectif 03-07 Construire une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-07.1	Recenser les ressources en biomasse dans un rayon de 50 km autour de Genève	31/12/2011	100%	100%	0		Remise du rapport au Conseil d'État et soutien au développement des projets identifiés.

Objectif 03-08 Améliorer la qualité de l'air à Genève.

Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs: DCTI DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-08.1	Révision du plan Opair	31/12/2011	30%	100%	O	2010 du Plan OPAir. Mandat externe en cours pour le	Adoption du nouveau règlement sur la protection de l'air. Séance du nouveau comité de pilotage pour travailler et valider le nouveau Plan des mesures OPAir. Adoption du nouveau plan prévue en 2012.
03-08.2	Concrétisation du plan de renouvellement des véhicules	31/12/2011	25%	33%	9		Remplacements identifiés en 2012, à mettre en œuvre selon les possibilités budgétaires.

Objectif 03-09 Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales.

Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs: DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-09.1	Autres accords	31/12/2011	33%	33%	9		Groupe de travail avec les Recycleurs genevois pour définir un cahier des charges pour les contrôles.
03-09.1	Accord avec l'union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) pour la branche automobile.	31/12/2011	40%	50%	٥		Finalisation de l'accord avec l'UPSA pour le mois de juin 2012.

Objectif 03-10 Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets.

Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-10.1	Déchets urbains : 48% Entreprises : 62% Déblais : 15%	31/12/2011	50%	100%	Ø	` ′	Poursuivre la sensibilisation des ménages et des entreprises au tri des déchets.

Objectif 03-11 Sensibiliser la population aux problématiques environnementales.

Département rapporteur: DSPE
Département(s) co-rapporteurs: DIP DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-11.1	Poursuite et mise en oeuvre des programmes de campagne grand public "énergie"	31/12/2011	70%	100%	0	communiqué de presse, site Internet, hotline (775 appels et 69 mails du 01.01 au 30.11.2011), articles dans médias spécialisés. Communication "loi sur l'énergie" : plateforme Internet, articles dans médias spécialisés, séance d'information et plaquette "grands consommateurs" Sensibilisation du jeune public : animations pédagogiques "Exploration énergies" dans 150 classes de 7P Plateforme romande www.energie-environnement.ch : développement de nouveaux thèmes, diffusion de cartes postales dans les offices de poste romands	Poursuite de la promotion du "Chèque Bâtiment Energie". Communication "loi sur l'énergie" : publications et séances d'information par publics cibles (architectes/ingénieurs; propriétaires; collectivités publiques), vulgarisation des enjeux de la planification énergétique territoriale. Poursuite des animations pédagogiques "Exploration énergie", avec amélioration des contenus et nouveau cahier de l'élève. Plateforme romande www.energie-environnement.ch : suivi et alimentation de la plateforme. Restitution des résultats de la campagne de thermographie aérienne, avec mise à disposition de conseillers énergétiques.

Objectif 03-12 Favoriser l'innovation dans l'agriculture. Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-12.1	Sensibilisation population et collectivités publiques : définition et mise en oeuvre de projets-pilotes	31/12/2011	50%	50%	9	d'animations didactiques pour les enfants du parascolaire. Parallèlement à cette démarche, approvisionnement d'un certain nombre d'établissements publics en produits agricoles locaux.	Poursuite des animations avec la Ville de Genève et extension du concept auprès des communes. Examen avec le DIP en vue d'intégrer ces animations dans le programme d'enseignement scolaire. "Conceptualisatino d'une marque de garantie ayant trait aux services. Encourager et favoriser l'écoulement de produits agricoles locaux auprès des restaurants collectifs.
03-12.2	PDR : Etudes de documentation	31/12/2011	90%	100%		Etudes de documentation et dépôt auprès du Grand Conseil d'un projet de loi d'investissement.	Adoption du PL de financement par le GC puis mise en oeuvre du projet par étape.

Objectif 03-13 Établir une stratégie cantonale de la biodiversité Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-13.1	Entrée en vigueur de la loi et du règlement	31/12/2011	50%	50%	٥		Poursuite de l'examen du PL et adoption par le GC. Ebauche de stratégie avec le CCDB.
03-13.2	Lancement des actions de sensibilisation	31/12/2011	25%	25%			Actions de formation et coordination des actions entre les acteurs concernés.
03-13.3	Initiation de la réflexion sur la stratégie cantonale d'information et de sensibilisation	31/12/2011	25%	25%	0	Etat des lieux préliminaire avec les acteurs concernés.	Etat des lieux complet avec diagnostic offre/demande. Evaluation de la portée de certaines animations.

Objectif 03-14 Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II. Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Etablissement des contrats corridors biologiques transfrontaliers	31/12/2011	10%	2%	٥		Signature des 2 contrats et poursuite de la préparation pour les autres territoires.
03-14.2	Fin de l'étude paysage	31/12/2011	25%	12%			Soumission à la Confédération avec projet d'agglomération II et montages financiers des mesures paysagères.

Objectif 03-15 Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain. Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-15.1	Communication auprès des acteurs concernés, démarrage des actions à plus large échelle	31/12/2012	25%	25%		quartiers en construction; établissement d'un concept	Finalisation de la stratégie Nature en ville; déploiement dans projets PAV, PSD et nouveaux quartiers en construction; incitation des communes et des privés.

Objectif 03-16 Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues. Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
03-16.1	Réalisation du SPAGE Lac rive droite [Réalisation du SPAGE Arve-Rhône-Nant d'Avril]	31/12/2011	100%	100%	(1)	Approbation par le Conseil d'Etat du SPAGE Lac Rive gauche. Réalisation du SPAGE Lac Rive droite.	Approbation par le CE du SPAGE Lac Rive droite. Lancement du SPAGE Lac-Rhône-Arve. Réalisation des plans d'entretien dese cours des secteurs Arve-Drize, Seymaz et Rive gauche.
03-16.2	Achèvement des plans généraux régionaux PREE	31/12/2011	75%	60%	٥	Lancement procédure approbation PREE Allondon-Champagne. Phase terminale pour les autres PREE.	Achèvement en 2012 de tous les PREE. Approbation par le CE de la plupart des PREE.
03-16.3	Achèvement des plans régionaux : PGEE	31/12/2011	75%	60%	(1)	Lancement procédure approbation PGEE de 6 communes. Phase terminale pour les autres PGEE.	Achèvement en 2012 de tous les PGEE excepté celui de la Ville de Genève (2013). Approbation par le CE de la plupart des PGEE.
03-16.4	Publication de la carte indicative des dangers liés aux crues	31/12/2011	100%	100%	۵	Achèvement de la carte indicative des dangers liés aux crues pour l'ensemble du canton et des cartes de dangers des secteurs à enjeux.	Mise à jour des cartes de danger de la Seymaz et du Foron. Lancement des études complémentaires sur le transport solide de l'Arve. Réalisation des plans d'entretien des cours d'eau des secteurs Arve-Drize, Seymaz et Rive gauche.
03-16.5	Révision du financement de l'assainissement	31/12/2011	70%	70%	(3)	Elaboration d'un nouveau modèle de financement et début de rédaction du projet de loi.	Approbation du PL par le CE et soutien en commission du GC.

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.f.1	voir livrables objectifs 03-15	31/12/2013	N/A	N/A	0		

Objectif 06-06 Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives.

Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-06.1	Levée des recours et début des travaux	31/12/2012	0%	100%	8	Projet bloqué suite à deux recours déposés par le WWF.	Levée des recours et début des travaux

G Aménagement et logement

Objectif 04-01.a Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en nommant un architecte cantonal. Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.a.1	Nomination de l'architecte cantonal.	30/06/2011	100%	100%	٧	Le Conseil d'Etat a nommé M. Francesco Della Casa au poste d'architecte cantonal de l'Etat de Genève. Il est entré en fonction en mai 2011. Cette nomination, intervenue en concertation avec les associations d'architectes, fait suite à l'entrée en vigueur, le 23 février 2010, de la loi instituant la fonction d'architecte cantonal.	-

Objectif 04-01.b Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.b.1	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2011	80%	100%	Θ	Conclusion des discussions entre l'État et les communes, sur le plan technique, et ouverture des négociations politiques.	Dépôt du projet de loi.

Objectif 04-01.c Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en révisant le mode de financement des équipements liés au développement urbain. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.c.1	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci	31/12/2011	60%	100%		l ' '	Mise en place de nouvelles propositions de financement.

Objectif 04-01.d Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en allégeant les procédures administratives. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-01.d.1	Informatisation des procédures et examen des moyens nécessaires pour raccourcir la durée des procédures de recours.	31/12/2011	80%	100%	0	Le périmètre de la prestation 8 de l'AeL, incluant aujourd'hui le guichet requérant et l'étude de recevabilité des demandes déposées (rapport d'entrée), permettra de rationaliser la réception et la recevabilité des requêtes pour optimiser les délais de traitements de cette phase du processus. En terme de réalisation, l'année 2011 est marquée par l'outil développé à 90%. S'agissant des procédures de recours, un projet de loi PL-10689 a été déposé par le Conseil d'Etat en 2010, proposant la suppression du principe de double juridiction lorsque l'autorisation de construire est fondée sur un PLQ en force. Ce projet de loi a toutefois été refusé par le Grand Conseil le 22 septembre 2011.	Mise en service restreinte, prévue pour juin 2012, de la prestation 8 de l'Ael, pour un groupe de requérants sélectionne par la FAI. Poursuite des travaux du premier périmètre et démarrage du projet relatif à l'instruction dématérialisée de l'ensemble du processus.
04-01.d.2	Poursuite de la responsabilisation des mandataires	31/12/2011	100%	100%	(3)	Mise en œuvre de la modification du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01 - RCI), permettant aux mandataires professionnellement qualifiés, respectivement aux requérants dans certains cas, d'attester que les travaux exécutés sont conformes à l'autorisation de construire, aux conditions de celle-ci ainsi qu'aux lois et règlements applicables au moment de l'entrée en force de l'autorisation (suppression partielle du permis d'occuper/d'utiliser)	Reprise des travaux avec la FAI, dans le cadre de l'accélération et la simplification des procédures. Projet de modification de la LCI en vue d'alléger les champs de l'autorisation de construire.

Objectif 04-02.a Planifier le développement à long terme en adoptant le Projet d'agglomération II.

Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs: DARES

N Livrables Délai final Planifié Ind Réalisation(s) Avanct. Prochaine(s) étape(s) Publication des rapports de synthèse PACA. Élaboration et publication de différentes études 04-02.a.1 Élaboration du Projet d'agglo 2e génération 31/12/2012 80% 100% Signature du Projet d'agglo II au 30 juin 2012. Approbation par les partenaires des statuts du thématiques à l'échelle de l'agglomération Groupement local de coopération transfrontalière Préparation d'une première version de la Charte 2012 (GLCT). du Projet d'agglomération. Poursuite des études à l'échelle de l'agglomération et des PACA.

Objectif 04-02.b Planifier le développement à long terme en adoptant un nouveau Plan directeur cantonal. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Procédure d'adoption du PDCn 2030 : information, participation et consultation [Procédure d'adoption : information, participation et consultation]	31/12/2011	95%	100%	9	rapport sur la consultation).	Rapport sur la consultation des communes. Adaptation du projet de plan directeur. Validation par le Conseil d'Etat et transmission au Grand Conseil.

Objectif 04-03.a Concrétiser les projets en cours en concrétisant les efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux communaux d'Ambilly à Thônex. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.a.1	Adoption du plan localisé de quartier Les Sciers	31/12/2011	70%	100%	(1)	Le PLQ Les Sciers (700 logements) a été élaboré sur initiative communale.	Son adoption est prévue en 2012.
04-03.a.2	Requête définitive pour le maillon routier des Communaux d'Ambilly	31/12/2011	70%	100%	(1)	Les études relatives au maillon routier sont en cours.	Établir les dossiers de requête en autorisation de construire dès 2012.
04-03.a.3	Mise à l'enquête publique et adoption des plans localisés de quartier des Vergers et des Communaux d'Ambilly.	31/12/2011	100%	100%	٥	Le plan localisé de quartier (PLQ) Les Communaux d'Ambilly (610 logements) et le PLQ Les Vergers (1070 logements) ont été adoptés par le Conseil d'Etat respectivement le 28 juillet et le 6 avril 2011.	Communaux d'Ambilly : Les études relatives aux espaces publics et infrastructures du quartier ainsi qu'aux constructions sont en cours, en vue des différents dossiers de requêtes en autorisation de construire dès 2012. L'horizon de réalisation des premiers logements est fin 2014. Les Vergers : Un groupe de travail réunissant la commune de Meyrin et les propriétaires, a été constitué, de sorte à établir un projet de remaniement parcellaire et à coordonner les études et les projets définitifs des espaces publics et collectifs, des parkings et des constructions. Le calendrier de réalisation prévoit les premiers travaux courant 2013.

Objectif 04-03.b Concrétiser les projets en cours en concrétisant les derniers périmètres prévus par le Plan directeur cantonal (Les Grands-Esserts, Bernex-Est, Cherpines-Charrotons).

Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.b.1	Elaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Grands-Esserts	31/12/2011	80%	100%		Sur le périmètre des Grands Esserts, les mandats d'études parallèles en vue d'une image directrice ont permis de préciser le programme et de déterminer les principes d'aménagement.	Les études de maîtrise d'œuvre urbaine permettant de réaliser un plan guide débouchant sur un plan localisé de quartier (PLQ) débuteront en 2012.
04-03.b.2	Elaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Cherpines.	31/12/2011	70%	100%	(1)	Sur les Cherpines un plan directeur de quartier (PDQ) est en cours d'élaboration avec les mandataires lauréats et en partenariat avec les deux communes concernées.	Le PDQ sera mis à l'enquête publique courant mi 2012.
04-03.b.3	Élaboration du plan guide	31/12/2012	100%	70%	(3)	La modification de zone de Bernex Est a été mise en suspens dans l'attente de nouvelles études sur l'ensemble du secteur Bernex Nord. Elaboration d'un plan guide en cours qui permettra d'identifier les périmètres successifs à déclasser. Le projet s'appuie sur la requalification de la route de Chancy en boulevard urbain qui profite de l'arrivée du tram Cornavin-Onex-Bernex. Il s'agira d'un véritable cœur de ville, trait d'union entre le nouvel et l'ancien Bernex.	Le plan guide sera achevé fin 2012.

Objectif 04-03.c Concrétiser les projets en cours en réalisant les premières opérations du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-03.c.1	Elaboration du plan directeur de quartier et des plans localisés de quartier.	31/12/2011	46%	50%	٥	Les études urbaines ont progressé dans chacun des trois secteurs. Les études thématiques également. Une nouvelle méthodologie a été mise en œuvre au 4e trimestre et huit groupes de travail ont été lancés dont un groupe PDQ PAV. L'étude des PLQ PAV avance en parallèle.	·
04-03.c.2	Définition d'un concept d'espaces culturels.	31/12/2011	100%	100%	0	Sicli abritera un projet axé sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du design. En attendant le début des travaux d'aménagement, plusieurs manifestations se dérouleront dans le bâtiment, dont certains événements du Festival Antigel ainsi que l'exposition du Pavillon suisse à la Biennale de l'architecture de Venise, "Landscape & Structures" présentée par la Maison de l'architecture. La Maison Baron ouvrira ses portes dès le printemps à un projet de résidences artistiques et d'hébergement d'artistes étrangers mené par Laps. Le 76 Acacias sera géré par l'association Piano Nobile qui poursuivra son activité centrée sur la création artistique émergente, tout en instaurant de nouvelles collaborations avec les lieux avoisinants et dans une démarche de réflexion sur l'espace public.	Dans le cadre de la démarche Art'in PAV visant à créer une identité partagée autour du projet PAV, le DCTI poursuit sa collaboration avec le DIP sur le développement de concepts culturels pour des bâtiments propriété de l'Etat et des projets à vocation culturelle.
04-03.c.3	Vote de la loi de déclassement [Vote de la loi de déclassement et élaboration du plan directeur de quartier]	31/12/2011	100%	100%	0	La loi votée le 23 juin à l'unanimité du Grand Conseil et sans abstention n'a pas donné lieu à référendum. Cinq recours ont été dénombrés mais ils ont été levés avant la fin du délai légal. Ladite loi est entrée en force.	Réalisation d'un PDQ PAV dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de ladite loi.
04-03.c.4	Identification de sites pour les espaces culturels.	31/12/2011	100%	100%	(1)	L'ancien siège de l'entreprise Sicli, au 45 route des Acacias a été acquis par l'Etat de Genève. L'affectation culturelle de la Maison Baron au 45 rue Subilia est confirmée -> Hébergement et résidence pour artistes étrangers. L'affectation culturelle du bâtiment au 76 route des Acacias est confirmée et a fait l'objet d'un mandat d'étude de faisabilité. L'occupation culturelle du lieu est prévue pour l'automne 2012 et sera gérée par l'association Piano Nobile.	Validation du concept culturel pour Sicli Inscription publique pour l'occupation de la Maison Baron et attribution Validation de la programmation culturelle au 76 Acacias Développement d'une cartographie culturelle sur le PAV (GEO PAV) permettant de mettre en exergue les lieux culturels sur le PAV. Cette cartographie serait complétée par l'identification 2012 des bâtiments disponibles pour une occupation culturelle en fonction des besoins répertoriés par le DIP.

Objectif 04-04.a Lancer de nouveaux projets en déclassant de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.a.1	voir livrables 04-02.b.	31/12/2013	10%	15%	0	Voir sous 04.02b	Voir sous 04.02b
	Lancement de la démarche "projets stratégiques de développement"	31/12/2011	100%	100%	9	projets en cours, ont été lancés dans le but de	Mettre en place les démarches de concertation et de consultation auprès des communes et des services cantonaux intéressés afin de faire évoluer dans de bonnes conditions les projets de déclassements à venir.

Objectif 04-04.b Lancer de nouveaux projets en élaborant des plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-04.b.1	Elaboration de 15 à 18 PLQ	31/12/2011	100%	100%	9		Régler blocages sur dossiers problématiques; Enquête publique, Préavis CM, Procédure d'opposition, puis adoption des PLQ initiés en 2011.

Objectif 04-04.c Lancer de nouveaux projets en incitant des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus. Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Initialisation des premières procédures d'expropriation et deuxième action de suivi des périmètres de seconde priorité	31/12/2011	100%	100%	9	Plan d'action "PLQ + de 5 ans". Procédure d'expropriation formelle en cours. Suivi des autres périmètres en cours.	En continu
	Coordination et établissement d'un monitoring de l'action foncière et interpellation des propriétaires	31/12/2011	100%	100%		Coordination et monitoring via le Plan d'action logement (PAL) en coordination avec l'Office de l'urbanisme (Direction des plans d'affectation et requêtes).	Valorisation des terrains de l'Etat de Genève

Objectif 04-05 Veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations, à la promotion d'écoquartiers et à la mobilité douce.

Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs: DIP DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-05.1	Intégration des préceptes du plan directeur mobilité douce (PDMD) dans la conception des aménagements routiers	31/12/2011	25%	25%	٥	Evaluation et décision par le Conseil d'Etat de la réalisation d'un nouveau parking en lien avec la piétonisation du centre Rive gauche en novembre 2011 (Clés de Rive). Compromis sur le stationnement élaboré par le DIM	RD PDMD : résolution GC Adoption par le Grand Conseil du PL en lien avec le compromis sur le stationnement RD PD stationnement : résolution GC. Mise en oeuvre d'un groupe de travail avec la Ville de Genève pour déterminer le concept de piétonisation sur la Rive gauche.

Objectif 04-06.d Elaborer une véritable politique de la ville axée sur l'intégration.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.d.1	voir livrables de l'objectif 09.04	31/12/2013	0%	0%	3		

Objectif 04-06.e Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la sécurité.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.e.1	voir livrables des objectifs 05.01, 05.03, 05.04, 05.05, 05.06 et 05.07	31/12/2013	0%	0%	(3)		

Objectif 05-01 Former et recruter des policiers et des agents de détention supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-01.1	Augmentation des effectifs	31/12/2011	25%	25%	9	postes supplémentaires pour la gendarmerie, 8 postes supplémentaires pour la police judiciaire et 40 postes	

Objectif 05-02 Revoir l'organisation et le fonctionnement de la police.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-02.05-02.1	Dépôt du rapport du groupe d'experts.	31/12/2011	100%	100%	\odot	réorganisation de la police a été déposé comme prévu fin juin 2011.	Les premières étapes de la mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe d'experts ont débuté à l'automne 2011. La mise en œuvre se poursuivra jusqu'en 2014.
	Mise en consultation du rapport des experts et dépôt d'un projet de loi	31/12/2011	80%	100%		Le rapport d'experts a été présenté notamment à la commission judiciaire et de la police.	Le projet de loi sera déposé au début 2012.

Objectif 05-03 Renforcer la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-03.1	Renforcement et évaluation de la coopération avec les APM.	31/12/2011	100%	100%	©	Collaboration lors d'événements particuliers ou de campagnes routières (PREDIRE, opération StopCar, etc.) et contacts opérationnels courants. Grâce au système radio Polycom commun, les opérateurs de la centrale cantonale engagent directement des APM pour assurer des missions de sécurisation (accidents, incendies,). Intégration d'un représentant des APM de la Ville de Genève et des communes suburbaines aux rapports hebdomadaires renseignements/opérations dans le cadre de l'augmentation des patrouilles dans les centres urbains. Adoption le 12.10.11 par le Conseil d'État d'une modification du règlement sur les agents de la police municipale (R APM) afin de conférer à ces derniers la compétence de réprimer les joueurs de bonneteau.	Un bilan de la L APM (loi sur les agents de police municipale), entrée en vigueur le 01.01.2010, sera effectué en 2012, en collaboration avec les communes. Dans le cadre de PHENIX (réorganisation de la police) et du concept de mise en œuvre de la police de proximité au sein de la police cantonale, il sera nécessaire de réexaminer la coordination des missions avec les polices municipales.

Objectif 05-04 Améliorer la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-04.1	Mise en oeuvre des postes de police intégrés	31/12/2011	50%	100%	0		Dans le cadre de PHENIX, création d'une unité dédiée de Police de proximité, chargée notamment de la sécurité du secteur par une présence visible et chargée des enquêtes judiciaires de proximité. 2012 : Définition et concept détaillé de mise en œuvre. 2013-2014 : Déploiement par étapes, en fonction des effectifs et de la mise en œuvre de l'unité dédiée de Police-secours.

Objectif 05-05 Réaliser le nouvel Hôtel de police.

Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-05.1	Dépôt du dossier d'autorisation de construire et du crédit d'investissement	31/12/2011	50%	50%		définitif d'ouvrage (2011-2012).	Dépose de la requête en autorisation de construire pour mars 2012, devis général prévu pour le mois de septembre 2012 et dépôt du crédit d'investissement en janvier 2013.

Objectif 05-06 Renforcer la coopération au niveau régional. Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-06.1	Application de l'Accord franco-suisse de coopération en matière judiciaire, policière et douanière	31/12/2013	25%	25%		Plate-formes de renseignements GE-VD-01-74 mensuelles. Renforcement de l'analyse et de la coordination judiciaire sur les faits, les personnes et les phénomènes transfrontaliers. Engagement au 01.10.2011 d'un analyste criminel au CCPD (Centre de coopération policière et douanière). Mise en application des nouvelles possibilités de coopération policière (livraisons surveillées de stupéfiants et transmissions d'identités par la France lors de comparaisons de profils ADN).	Extension sur toute la frontière de l'accord qui permet d'interconnecter les réseaux radio suisse et français. Finalisation de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, sous l'égide de fedpol, avec la participation de la police genevoise.

Objectif 05-08 Construire des places de prison supplémentaires. Département rapporteur: DCTI

Département(s) co-rapporteurs: DSPE

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Si le Grand Conseil adopte le PL ouverture de l'EDAJ : une centaine de places de détention sont ouvertes	31/12/2011	100%	100%		Mise en service du nouveau bâtiment dans les délais (29 août 2011)	Clôture des comptes en avril 2012
05-08.2	Brenaz II : dépôt de l'autorisation de construire	31/12/2011	10%	20%		, ,	Désignation d'un lauréat du concours et lancement des études (projet de demande d'autorisation de construire à fin 2012).

Objectif 05-09 Créer un centre de détention administrative.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-09.1	Validation du projet	31/12/2011	60%	100%	•		Recherche d'une parcelle pouvant accueillir Frambois 2 et la police de sécurité internationale.

Objectif 05-10 Renforcer les liens avec la Confédération en matière de renvois.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Coopération avec les autorités fédérales dans l'application des accords de réadmission	31/12/2013	25%	25%	9	coopération avec l'Office fédéral des migrations. Présentation du projet lors des séances de la	Associer le Département fédéral des affaires étrangères aux travaux en cours. Proposer une formation à la biométrie aux autorités algériennes (conformément à leur demande).

Objectif 05-11 Améliorer la lutte contre la violence conjugale. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-11.1	Utilisation régulière des mesures d'éloignement administratif par la police	31/12/2011	100%	100%		41 mesures prononcées à ce jour. Le bureau des violences domestiques assure le monitoring de la coordination inter-institutionnelle. Le monitoring se déroule en séances bilatérales ou regroupant les institutions concernées.	Monitoring assuré par le comité de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD).
05-11.2	Arrêté du Conseil d'Etat favorisant la formation des professionnel-le-s	31/12/2011	50%	100%	(3)	Rapport "Violences domestiques: sensibilisation et formation dans le canton de Genève" en cours de finalisation.	Mise en discussion du rapport au sein du Comité de la CCVD puis élaboration de propositions.
05-11.3	Mise à disposition de supports favorisant une meilleure prise en charge des personnes touchées	31/12/2011	90%	100%		Site internet du bureau des violences domestiques complété et traduit en 7 langues. 274 participants au Forum 2011 consacré à: "La violence domestique à travers l'histoire contemporaine: évolution des pratiques judiciaires et policières". Publication des actes du 6ème Forum des violences domestiques : "La violence familiale ne s'arrête pas à l'âge de l'AVS". Les actes du 7ème FVD paraitront durant le 1er trimestre 2012.	Une plaquette de sensibilisation et d'orientation sera réalisée, ainsi qu'un site internet destiné aux professionnel-le-s genevois.

Objectif 05-12 Rationaliser les missions de l'office de la sécurité civile au profit des missions de surveillance et de haute surveillance. Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Analyse et mise à jour des applications informatiques du SSC : terminée à fin 2011	31/12/2011	25%	25%		resources SP. Concept à élaborer en 2011.	Acquisition du logiciel selon planning prévu par la pré-étude. Délai fin 2012.
	Etablissement de programmes de rationalisation Etat-communes	31/12/2011	100%	100%	9	Suivi et initialisation de la mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes : sur 21 recommandations, 7 ont été implémentées ou sont en cours.	Poursuite implémentation sur 2012-2015.

Objectif 05-13 Supprimer les doublons entre l'Etat et les communes et mieux réguler le partage et la gestion des ressources en matériel (camions, pompes) et en ressources humaines.

Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs: DIM

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Concrétisation du projet "ConvergenceS". Dépôt de l'autorisation de construire la nouvelle caserne SIS/SSA	31/12/2011	100%	100%	(1)		Finalisation du projet "ConvergenceS" et mise en parallèle avec institution du comité de pilotage stratégique dans le cadre de l'implémentation des recommandations de la Cour des comptes.

Objectif 09-02 Renforcer l'égalité entre hommes et femmes. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-02.1	Poursuite et développement des actions	31/12/2011	100%	100%	۵	États généraux de l'égalité entre femmes et hommes le 14 mai 2011. Journée Futur en tous genres pour les élèves de 7P Harmos en collaboration avec le DIP. Colloque sur la prévention et la prise en charge des cas de mariages forcés le 24.11.2011. Publication de diverses brochures et flyers. Cours et animations sur la base des outils de la mallette Balayons les clichés et du dossier Profil+, notamment dans les écoles et les associations.	Campagne sur l'égalité professionnelle. Application de la loi sur l'égalité: outils à disposition des entreprises et grille d'analyse, contrôle de l'égalité dans les marchés publics. Violences faites aux femmes: prévention des mariages forcés et des mutilations génitales dans les communautés. Mise à jour de la mallette Balayons les clichés. Journée Futur en tous genres avec extension de l'offre des ateliers. Préparation des travaux sur l'évaluation de l'égalité salariale à l'État (planification 2013).
09-02.2	Journée "Futur en tous genres"	31/12/2011	100%	100%	0	Présentation par le DIP d'une palette de professions à l'enseignement primaire, dont 7 établissements du REP, en collaboration avec l'OFPC, les HES, les HUG, la police et l'aéroport.	Reconduction de partenariats avec des grandes institutions publiques genevoises pour valoriser des métiers atypiques pour les deux sexes.
09-02.3	Elaboration et diffusion d'outils pédagogiques	31/12/2011	100%	100%	(i)	-Elaboration d'outils pédagogiques et d'actions de sensibilisation autour de l'égalité en collaboration avec le festival international du film des droits de l'homme. - Lancement par le DIP d'un prix égalité au post-obligatoire en partenariat avec la fondation Emilie Gourd.	- Extension de la formation initiale genrée du personnel enseignant de l'EP Première édition du prix égalité du post-obligatoire pour consacrer des travaux de maturité ou des certificats abordant le thème de l'égalité (distribution des prix en juin 2012) Elaboration d'un prix égalité pour les filières de formation professionnelle Concept d'orientation professionnelle pour dépasser les préjugés de genre.
09-02.4	Revalorisation des filières scientifiques chez les filles	31/12/2011	100%	100%	0	Organisation avec l'association "Elargis tes horizons" d'une journée d'ateliers scientifiques réservés aux filles de 11 à 14ans: "Sciences : les filles se lancent !"	Poursuite des travaux.

Objectif 09-04 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-04.1	Rédaction du plan d'action 2010 et suivantes	31/12/2011	100%	100%	0	Plan d'action annuel mis en œuvre dès janvier de chaque année.	Mise en œuvre du plan d'action 2012 dès janvier.
09-04.1	Proposition d'une politique cantonale d'intégration	31/12/2011	50%	100%	8	Étude de la situation de l'intégration spécifique et ordinaire à Genève (y compris sur les questions de discriminations) de façon à pouvoir proposer et mettre en place, dès 2014, des mesures validées, proportionnées et pertinentes. D'autre part, au regard de constatations et d'expériences déjà réalisées, mise en place de certaines mesures "test", notamment dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, de la lutte contre le racisme, dans le maintien de la culture d'origine et dans l'intégration préscolaire. Dans cette perspective, un bureau d'accueil de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation permet aux enfants et à leurs familles de trouver les bonnes voies d'orientation, en coordination avec l'ensemble des institutions concernées.	Validation par le Conseil d'État.
09-04.2	Développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire	31/12/2011	60%	100%	8	Travaux pour la mise en place d'un bureau commun d'accueil de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation afin de prendre en considération les besoins des enfants et de leurs familles. Le dispositif doit également s'adapter à l'évolution rapide de la population migrante (observatoire).	Poursuite des travaux.

Objectif 09-05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations.

Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-05.1	Mise en oeuvre du dispositif d'écoute des victimes de racisme et du dispositif d'accueil des étrangers	31/12/2011	80%	100%	(1)	Création du cadre juridique du dispositif. Plan de financement.	Mise en œuvre dès janvier 2012.
09-05.1	Rédaction du plan d'action 2010 et suivantes	31/12/2011	100%	100%	0	Plan d'action annuel mis en œuvre dès janvier de chaque année.	Mise en œuvre du plan d'action 2012 dès janvier.
09-05.2	Suivi des Assises contre l'homophobie	31/12/2011	100%	100%	۵	 Mise en place d'un partenariat entre Genève et le canton de Vaud. Obtention de la certification Health on the Net et extension du site via une plate-forme destinée aux jeunes. Lancement d'un concours d'affiches réservé aux 16 à 25ans sur le thème de l'homophobie. Journées de retour des premières assises genevoises pionnières organisées par la fédération LGBT. Journées de formation sur la question de l'homophobie organisée par le service de la santé de la jeunesse. 	- Lancement de la campagne d'affichage contre l'homophobieElaboration d'un plan d'action contre l'homophobie en lien avec les directions générales d'enseignementExposition sur l'homophobie dans six HES puis dans d'autres établissements genevois et vaudois Poursuite de la collaboration avec la fédération LGBTConsolidation d'un réseau d'alliés pour secourir les jeunes victimes d'homophobie dans les établissements scolaires.
09-05.3	Journée de la Mémoire et prévention des crimes contre l'humanité	31/12/2011	100%	100%	③	Organisation d'évènements dans la cadre de la journée de la mémoire en collaboration avec le théatre de Saint-Gervais (projection, conférence, théâtre).	Organisation de nouveaux évènements.

Objectif 09-06 Renforcer la politique genevoise de solidarité internationale. Département rapporteur: DSPE

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Organisation à Genève de la rencontre annuelle entre la DDC et les cantons suisses sur la coopération au développement	31/12/2011	100%	100%	9	Rencontre organisée le 10 décembre à Genève avec la participation de 8 cantons. La DDC était représentée notamment par son directeur, M. l'Ambassadeur Martin Dahinden. Une délégation de la Fédération genevoise de coopération (FGC) était également présente.	Renforcement financier en 2012

I Justice

Objectif 05-07 Finaliser le projet d'un nouveau Palais de justice. Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
05-07.1	Dépôt d'un crédit d'étude	31/12/2011	N/A	N/A	9	l '	Étude de faisabilité achevée en août 2012. Dépôt du crédit d'études avant mai 2013.

Mobilité

Objectif 06-01 Développer les réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramways) dans le cadre du projet d'agglomération 2. Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-01.1	Inauguration du TCM Meyrin-CERN et direttissima	31/12/2011	100%	100%	0	Inauguration le 30.4.2011	Aucune
06-01.2	Inauguration du TCOB	31/12/2011	100%	100%	(3)	Inauguration le 10.12.2011	Aucune
06-01.3	Mise en oeuvre de l'exploitation simplifiée des tramways (concept des lignes)	31/12/2011	100%	100%	0	Changement d'étape TPG du 11.12.2011	Adaptation des horaires été 2012/Etape 2013
06-01.4	Dépôt de la demande de concession du tram de PLO St-Julien	31/12/2011	100%	100%	0	Extension tram Bernex-Vailly : dépôt dossier PAP à l'OFT le 23.11.2011. Démarrage du projet PLO St-Julien : étude d'insertion urbaine finalisée.	Enquête publique début 2012, décision approbation et début des travaux janvier 2013. Procédure d'appel d'offres mandataires (AVP) été 2012. Demande de concession mi 2013 et dossier PAP OFT fin 2013.
06-01.5	Démarrage du chantier CEVA.	31/12/2011	10%	10%	٥	Le Tribunal Administratif Fédéral (TAF) s'est prononcé en faveur du projet en juin 2011. Effet suspensif obtenu par 2 recours auprès du Tribunal Fédéral. Grande majorité des contrats de génie civil ont été signés et la plupart des consortiums d'entreprises ont été mobilisés pour un démarrage fin 2011-début 2012. Début des travaux marqué officiellement lors du 1er coup de pioche du 15 novembre 2011.	La décision du Tribunal Fédéral devrait tomber ce printemps et le démarrage global des travaux est envisageable d'ici l'été 2012.

Objectif 06-02 Définir une conception cantonale de la mobilité intégrant un plan directeur de la mobilité douce. Département rapporteur: DIM

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-02.1	Mise en oeuvre mesures 2011	31/12/2011	100%	100%	0	Adoption par le CE du PDRR le 21.12.2011. Etudes établissant la conception cantonale de la	RD PDMD, PDRR, PD Stationnement : résolutions GC. Finalisation et validation par le CE de la conception cantonale de la mobilité au printemps 2012. Révision du Plan directeur des chemins de randonnées pédestres.

Mobilité

Objectif 06-05 Achever les études de la traversée autoroutière du Lac. Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-05.1	Analyse des offres et adjudication du mandat	31/12/2011	100%	100%	٥	l'accélération des travaux a permis une réalisation de ce livrable en 2010 déjà.	-
06-05.2	Début des études	31/12/2011	100%	100%	٥	l'accélération des travaux a permis une réalisation de livrable en 2010 déjà.	-
06-05.3	Choix de 3 ou 4 variantes à étudier plus en détail.	31/12/2012	100%	100%	©	Finalisation du rapport du CE relatif au résultat des études cantonales à remettre au GC et à la Confédération. Participation à la suite de l'étude d'opportunité menée par l'OFROU pour résoudre le problème du goulet d'étranglement de la N1 à Genève, notamment à l'approfondissement des études de 3 variantes préférentielles, dont la traversée du lac. Transmission à l'Assemblée fédérale, sous forme d'initiative cantonale n°11.307, de la résolution (R666) votée par le GC qui demande l'inscription de la traversée du lac dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales lors de sa première adaptation.	Dans le cadre du traitement du message du Conseil Fédéral concernant l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, participation à l'information des députés genevois aux Chambres fédérales et à la recherche d'appui, notamment au niveau des commissions des transports du Conseil National et du Conseil des Etats

Objectif 06-07 Construire des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière. Département rapporteur: DIM Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-07.1	Mise en oeuvre des mesures du plan d'actions P+R 2011	31/12/2011	100%	100%	9		RD plan d'actions P+R : résolution GC. Mise en service P+R Anières et P+R F Veigy. Démarrage des travaux P+R Tulette et Trèfle blanc.

Objectif 02-03.a Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant le logement pour les aînés. Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs: DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Lancement de projets de construction d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	31/12/2011	100%	100%	\odot	Finalisation de l'étude de faisabilité pour l'intégration de 4 studios IEPA dans la clinique de Joli-Mont. Sélection d'un POOL de mandataire pour l'étude et la réalisation de l'opération.	Lancement de l'avant-projet, puis projet définitif.

Objectif 02-03.b Répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant leurs soins. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.b.1	Déploiement du PASS, en privilégiant le maintien à domicile	31/12/2011	80%	100%	(I)	Abandon du concept de PASS au profit d'une coordination entre les différents acteurs du réseau de soins. Cette prestation de coordination figure dans le contrat de prestation 2012-2015 de la FSASD. Le Conseil d'Etat a adopté en juin 2011 le rapport du Comité de pilotage du réseau de soins mandaté par le DARES pour préciser les modalités du déploiement par étapes du dispositif d'accès aux soins et permettre ainsi à la commission de coordination du réseau de soin de fonctionner. Celle-ci a été nommée par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2011.	La 1ère séance de la commission de coordination du réseau de soins a eu lieu le janvier 2012.
02-03.b.2	Déploiement du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs	31/12/2011	90%	100%	0	Le programme cantonal de développement des soins palliatifs a été finalisé en 2011. L'Unité de Soins Palliatifs communautaire (USPc) sera inaugurée en février 2012.	Présentation du programme cantonal en janvier 2012 et inauguration de l'USPc en février.

Objectif 02-03.c Répondre au défi du vieillissement de la population en soutenant ceux qui les aident. Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-03.c.1	Définition de mesures de soutien aux proches-aidant	31/12/2011	80%	100%	Θ	possibilités de répit aux proches aidants.	L'adoption d'une définition du proche aidant, un état des lieux et la définition d'un plan d'action pour la suite des travaux constituent les priorités de la commission consultative. Son premier rapport est attendu pour le 30 septembre 2012.

Objectif 02-04.a Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en permettant au patient d'être mieux informé et d'être plus actif dans la préservation de sa santé.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.a.1	Déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention renouvelé ainsi que des objectifs de prévention revouvelés	31/12/2011	100%	100%	9	Le Grand Conseil a pris acte lors de sa session du 11 février 2011 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en oeuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (2007-2010). La planification 2011-2015 du plan cantonal poursuit les orientations précédemment retenues mais élargit ses objectifs en tenant compte des besoins des personnes âgées. Cette planification renouvelée a fait l'objet d'un rapport (RD 877) du Conseil d'Etat au Grand Conseil déposé le 8 juin 2011 et accepté à l'unanimité de la commission de la santé.	Adoption du RD 877 par le Grand Conseil.

Objectif 02-04.b Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en assurant une mise en réseau des prestataires de soins. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Déploiement du projet pilote e-toile et évaluation des modalités de l'implémentation durable du projet e-toile	31/12/2011	100%	100%	0	Plusieurs partenaires ont achevé en 2011 l'intégration d'e-toile dans leur système (HUG, OFAC, GMO) facilitant ainsi grandement l'utilisation de ce dossier médical réparti partagé. Une carte e-toile ad hoc a été produite et distribuée pour simplifier l'inscription des patients. E-toile est le premier projet à recevoir le label de conformité à la stratégie nationale.	
02-04.b.2	Définition de l'intégration de la santé dans le concept d'administration en ligne	31/12/2011	100%	100%	0	Déploiement au sein de la direction générale de la santé de l'application informatique de saisie (ACSANT) des données relatives aux délivrances d'autorisations de pratiquer une profession de la santé et aux attestations d'inscription au registre de pratiques complémentaires.	

Objectif 02-04.c Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en réformant le financement des prestations mises à charge de l'assurance-maladie obligatoire.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Modification de la LaLAMAL/Lsan pour le financement hospitalier	31/12/2011	100%	100%	9	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Objectif 02-04.d Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts de la santé. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-04.d.1	Poursuite de la mise sur pied du groupe d'analyse des prestations de santé à Genève et amélioration de l'outil de suivi afin d'orienter l'action publique sur la base d'analyses partagées par les prestataires de soins	31/12/2013	100%	100%	٥	Le DARES a continué à publier le "suivi trimestriel des prestations de santé à Genève". Cet outil a notamment montré que l'augmentation de 3,2% de la prime moyenne adulte pour 2011 n'était pas justifiée. Il a aussi permis d'analyser les conséquences de la levée de la clause du besoin.	

Objectif 02-05 Mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régional. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
02-05.1	Dépôt du rapport de planification sanitaire régionale	31/12/2011	100%	100%	٥	Le rapport de planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015 a été adopté par le Conseil d'Etat et déposé au Grand Conseil en mai 2011 (RD 875). Il décrit l'évolution des besoins en soins, dessine les orientations de politique publique en matière de santé du canton de Genève pour la période 2012-2015, et intègre les éléments principaux de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier. Les différents services de planification se sont par ailleurs concertés dans le cadre notamment d'un groupe de travail du Groupe romand de santé publique pour confronter leur planification ainsi que leur anticipation des flux de patients dans le cadre du nouveau financement hospitalier. Le RD 875 a été accepté par la commission de la santé.	Adoption du RD 875 par le Grand Conseil.
02-05.2	Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération transfrontalière	31/12/2011	30%	30%	۵	La convention de secours d'urgence transfrontaliers a été pérennisée (vote du PL 10776 par le Grand Conseil le 10 juin 2011). Les contacts ont par ailleurs été renoués avec les autorités françaises, en vue de recréer les conditions favorables à d'éventuels projets transfrontaliers d'échanges de prestations médicales.	Cet objectif se poursuivra en 2012 et 2013 (raison pour laquelle la planification à fin 2011 est de 30% seulement).

Objectif 02-06 Réaliser le nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II). Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Phase préparatoire d'exécution pour l'ouverture du chantier	31/12/2011	100%	100%	٥	La phase préparatoire est terminée.	Poursuite des coordinations et plans d'exécution.
02-06.2	Début des travaux	31/12/2011	100%	100%	9	Le début des travaux le 4 juillet 2007 s'est effectué conformément au planning. Celui-ci est parfaitement respecté.	Poursuite des travaux.

L Economie

Objectif 06-03 Garantir la qualité du service de taxi. Département rapporteur: DARES

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-03.1	Vote et entrée en vigueur de la loi	31/12/2011	70%	100%	0	Le projet de loi a été déposé au Grand Conseil en juin 2010 et renvoyé en commission des transports le 23 septembre 2010 où il est actuellement toujours à l'étude.	Adoption du projet de loi et entrée en vigueur de la loi.

Objectif 06-04 Débuter la construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève.

Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
06-04.1	Poursuite du chantier		100%	100%	9	Inauguration d'un terminal mobile pour répondre aux besoins en cas de forte affluence ou de perturbation du transport aérien, balisage lumineux des voies du tarmac et rénovation des voies d'accès. Dépôt de la demande d'autorisation de construire pour l'enfouissement de la route d'accès au secteur France dans le cadre du projet de l'Aile Est.	Autorisation de construire à recevoir.

Objectif 08-01 S'ouvrir à une finance durable.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-01.1	Soutien à l'association "Sustainable Finance Geneva" avec l'appui de "Genève Place Financière"		100%	100%	1.5	L'arrêté octroyant une aide financière de 25'000 CHF a été adopté le 1er juin 2011.	

Objectif 08-02.a Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant et attirant des entreprises dans le domaine des cleantech

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.a.1	PL pour la création d'un incubateur cleantech	31/12/2011	100%	100%	9	Le projet de loi a été déposé au Grand Conseil le 23 septembre 2011 et renvoyé en commission de l'économie qui a donné, le 19 décembre 2011, un préavis positif à la commission des finances .	Étude du projet de loi par la commission des finances et vote par le Grand Conseil.

L Economie

Objectif 08-02.b Améliorer les conditions-cadres de l'économie en simplifiant les procédures pour favoriser l'innovation économique Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.b.1	Mise en application du PL JEDI	31/12/2011	100%	100%	0		
08-02.b.2	Vote de la LRDBH	31/12/2011	100%	100%	0	Le projet de loi LRDBH (PL 10691-A) a été voté par le plénum le 18 mars 2011.	Dépôt d'un projet de loi ayant pour objectif une refonte totale de la LRDBH. La procédure de consultation des milieux intéressés a débuté en janvier 2012.
08-02.b.3	Administration en ligne : guichet PME-PMI pour la création d'entreprises en ligne	31/12/2011	90%	100%		La 2ème et dernière étape est à bout touchant. La mise en production aura lieu en janvier 2012.	Mise en production (janvier 2012) et lancement officiel (février 2012).

Objectif 08-02.c Améliorer les conditions-cadres de l'économie en créant de nouvelles zones d'activités et en veillant à la mixité d'activités dans les zones urbaines. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-02.c.1	Vote du PL Bernex-Est	31/12/2011	0%	100%	O	Aucun projet de loi n'a été déposé. Le PSD de Bernex englobe désormais les projets de Bernex-Est et Bernex-Nord, dont la planification générale doit être établie via un plan-guide.	L'élaboration du plan-guide est attendue pour décembre 2012. Sur cette base, des requêtes sectorielles - comme le PL Bernex - pourront alors être déposées.
08-02.c.2	Etude sur la zone Colovrex-Vireloup	31/12/2011	30%	100%	V	Le périmètre n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique, mais il a été abordé dans le cadre d'études menées par le projet d'agglomération, à savoir : - études-test du PACA Genève Ferney-Gex et plan de synthèse du PACA Genève St Genis Gex, qui ont localisé les sites préférentiels de développement économique pour la rive droite; - étude "concept agglomération fret 2030" qui a permis d'aborder le potentiel du site du point de vue de la logistique.	
08-02.c.3	Dépôt du PL LGZDI	31/12/2011	100%	100%	(3)	Le projet de loi a été déposé au Grand Conseil le 2 septembre 2011 et renvoyé en commission de l'aménagement où son étude a commencé le 21 décembre.	Adoption du projet de loi par le Grand Conseil.

L Economie

Objectif 08-03 Mettre en oeuvre le concept « Vision 2015 » pour un tourisme durable. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-03.1	Validation du Plan de mesures	31/12/2011	0%	100%	0	Suite à un changement complet de management de Genève Tourisme & Congrès, il a été décidé de stopper cet exercice de validation des mesures.	
	Dépôt du PL sur la réforme de la gouvernance de la Fondation pour le tourisme et Genève Tourisme & Bureau des congrès (GT&BC)	31/12/2011	100%	100%	9	Le projet de loi sur la réforme des instances touristiques a été finalisé en 2011 et adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2012.	Adoption du projet de loi par le Grand Conseil.

Objectif 08-04 Poursuivre la modernisation des installations de Palexpo (opération « Vision 20xx »). Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-04.1	Etapes complémentaires	31/12/2011	100%	100%	9	l	Poursuite des travaux en fonction de la planification des manifestations.

Objectif 08-05 Agrandir les surfaces d'entreposage des Ports Francs et reconstruire leur bâtiment administratif. Département rapporteur: DSE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
08-05.1	Début du premier chantier.	31/12/2011	100%	100%	9	L'autorisation de construire a été donnée en janvier 2011. Les travaux ont débuté en décembre 2011.	Poursuite du chantier.

M Finance et impôts

Objectif 07-01 Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public. Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DSPE DCTI DIM DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-01.1	Budget 2012 meilleur que 2011	31/12/2011	0%	100%	₿	conjoncture et à la force du franc suisse qui pèsent sur les rentrées fiscales, ainsi qu'à des éléments plus structurels, tels que les impacts de la mise en vigueur de nouvelles législations fédérales et cantonales. Par rapport au budget 2011 la croissance des charges atteint 2.3%.	Le CE a présenté un PFQ 2012-2015, avec des mesures impactant aussi bien les charges que les revenus et permettant de rétablir l'équilibre budgétaire en 2014, soit en décalage d'une année par rapport à l'objectif de l'équilibre du projet de budget 2013. Ce PFQ contient des mesures de nature structurelle et conjoncturelle, à caractère temporaire ou durable, qui sont à mettre en œuvre de manière impérative dès l'année 2012. A ces mesures non conditionnelles s'ajoutent une série de mesures supplémentaires qui pourront être activées graduellement, en fonction de l'évolution du contexte, sur la base de l'analyse des prévisions trimestrielles du groupe de perspectives économiques (GPE) et de la prise en compte des autres éléments déterminants.

Objectif 07-03 Réduire les risques auxquels est exposé l'Etat de Genève. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-03.1	Vote du projet de loi (suppression de la garantie BCGe) [Vote du projet de loi]	31/12/2011	100%	100%	③	La loi 10695 a été votée le 10 juin 2011 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2013.	
07-03.2	Réalisation d'un inventaire des risques	31/12/2011	0%	N/A		La réalisation d'un inventaire des risques doit encore être l'objet d'une définition formelle du périmètre pris en considération. A ce stade, il convient de mentionner les risques "catastrophe", qui sont suivis selon la méthode (kataplan) développée par l'Office fédéral de protection de la population (risques sociopolitiques, naturels, technologiques, sanitaires). Les risques opérationnels et de stratégie font l'objet d'un inventaire au regard des prestations prioritaires définies par chacun des départements. Une directive transversale sur la gestion des risques Etat est en cours de rédaction. Son état d'avancement est à 80% à fin 2011.	Finalisation de la directive transversale sur la gestion des risques Etat. Engagement d'un risk manager par l'Etat de Genève.

M Finance et impôts

Objectif 07-04 Adapter l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-04.1	Ouverture d'une consultation avec les communes et les partenaires sociaux en vue du dépôt de projets de loi dès l'adoption par les chambres fédérales du nouveau cadre fiscal		N/A	N/A		Cet objectif n'a pas été assorti d'étapes annuelles, dès lors que le canton de Genève n'en maîtrise pas le calendrier. Toutefois, le département des finances suit d'extrêmement près l'avancement de ce dossier. Les derniers éléments font apparaître que l'UE vise à ce que la Suisse adopte son code de conduite, ce qui signifierait la disparition du statut de société auxiliaire. Le canton de Genève fait en sorte d'être prêt à adopter le moment venu un nouveau cadre fiscal garantissant le maintien des entreprises concernées avec les milliers d'emplois qu'elles génèrent, tout en préservant un équilibre acceptable avec les communes et des effets supportables pour les finances publiques cantonales. Le processus sera mené en étroite concertation avec toutes les parties concernées, dans l'optique de trouver une solution consensuelle pour la défense de l'intérêt général du canton.	

Objectif 07-05 Simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-05.1	Rédaction des projets de loi	31/12/2011	60%	100%		Deux projets de loi ont été rédigés, le troisième est en voie de finalisation.	
07-05.2	Consultation des milieux intéressés	31/12/2011	0%	100%	(3)		Février - mars 2012.
07-05.3	Dépôt des projets de loi	31/12/2011	0%	100%	(3)		Avril - mai 2012.
07-05.4	Adoption par le Grand Conseil	31/12/2011	0%	0%	(3)		

N Culture, sports et loisirs

Objectif 01-06 Elaborer une politique culturelle cantonale. Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-06.1	Mise en place et exécution d'une politique cantonale de la culture	31/12/2011	100%	100%	0	Finalisation d'un projet de loi sur les arts et la culture, se basant notamment sur les travaux de la CELAC.	
01-06.2	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture	31/12/2011	60%	60%	0	Adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi sur les arts et la culture.	Examen, vote du projet de loi et mise en œuvre.
01-06.3	Mise en oeuvre du [dispositif d'enseignement artistique de base]	31/12/2011	100%	100%	0	Entrée en vigueur des contrats de prestations signés avec les écoles déléguées pour l'enseignement artistique de base et de la Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM). -Travaux de la commission cantonale pour l'éducation et l'enseignement artistiques (CCEEA).	-Evaluation du dispositif et proposition de mesures correctrices. -Réflexion sur la formation pré-professionnelle. - Dispositif sport-art-études. -Renouvellement de la convention d'objectifs CEGM.
01-06.4	Développement du projet cinéma	31/12/2011	80%	80%	(i)	- Création de la Fondation romande du cinéma: projet intercantonal de mise en commun des soutiens à la production cinématographique en Suisse romandePL 10791 adopté en juin 2011 par le Grand Conseil qui attribue un capital de dotation à la FondationExamen en commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport ainsi qu'en commission des finances du projet de loi accordant une aide financière à la fondation romande pour le cinéma.	-Vote du projet de loi par le Grand Conseil. -Evaluation du projet en 2013.
01-06.5	Interventions artistiques sur le tracé du TCOB (art public)	31/12/2011	60%	60%	0	Examen du projet de loi relatif aux interventions artistiques sur la ligne de tramway Cornavin Bernex en commission des finances.	Vote du projet de loi par le Grand Conseil.

Culture, sports et loisirs

Objectif 01-07 Elaborer une politique du sport.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs: DCTI DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
01-07.1	Concept cantonal du sport et nouvelle loi en collaboration avec les milieux sportifs et les communes.	31/12/2013	50%	50%	(3)	Conduite des travaux préparatoires relatifs à la création du concept cantonal et d'une nouvelle loi cantonale sur le sport.	Dépôt et vote du projet de loi.
01-07.2	[Valorisation du sport dans le parcours parascolaire et périscolaire]	31/12/2013	50%	50%	0	Travaux menés sur l'intégration du sport dans l'accueil à la journée continue, en lien avec les associations.	Poursuite des travaux.
01-07.3	[Mise en place du dispositif sport-art-études]	31/12/2013	50%	50%	0	Renforcement du dispositif sport-art-études au cycle d'orientation et au post-obligatoire.	Développement de projets spécifiques pour les sports d'équipe au cycle d'orientation.
01-07.4	Mise en place d'une fondation pour le sport et d'une politique d'accueil pour les grands événements		50%	50%	(3)	Dépôt du projet de loi visant la création de la Fondation de soutien aux manifestations sportives d'envergure.	Vote du projet de loi et mise en oeuvre.
01-07.5	Promotion du sport pour chacun-e	31/12/2013	30%	50%	(1)	Extension du projet Sant'Escalade.	Développement de projets de soutien à la pratique sportive dans les quartiers à besoins prioritaires.
01-07.6	Organiser à l'échelle régionale avec l'Association genevoise des sports nouveaux "Jeux de Genève"	31/12/2013	50%	50%	0	Mise en place de l'association des Jeux de Genève et réalisation du concept des jeux de Genève.	Organisation des jeux de Genève les 12 et 13 mai 2012.
01-07.7	Réalisation, avec les communes et le secteur privé, d'infrastructures sportives et d'une patinoire		50%	50%	③	Participation au groupe de travail Etat-Ville-communes pour la construction d'une nouvelle patinoire.	Mise en place d'un concept sur les infrastructures sportives d'importance cantonale.

Objectif 04-06.b Elaborer une véritable politique de la ville axée sur la culture.

Département rapporteur: DIP Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.b.1	voir livrables de l'objectif 01.06	31/12/2013	N/A	N/A	0		

Objectif 04-06.c Elaborer une véritable politique de la ville axée sur le sport.

Département rapporteur: DIP

Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
04-06.c.1	voir livrables de l'objectif 01.07	31/12/2013	N/A	N/A	0		

Autorité et gouvernance

Objectif 08-06 Développer des politiques publiques coordonnées ou communes, au niveau transfrontalier. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
	Evaluation des actions 2007-2010 et rédaction du volet politiques publiques pour le projet d'agglomération II.	31/12/2011	100%	100%	٥	L'année 2011 a été consacrée à établir le bilan de l'ensemble des actions (politiques de services liées au projet d'agglo) menées depuis 2007.	Remise à la Confédération du Projet d'agglomération de deuxième génération le 30 juin 2012.
08-06.2	Mise en oeuvre des actions à moyen et long terme.	31/12/2011	100%	100%	۵	Le travail de consolidation mené en 2011 (cf. 08-06.1) a été l'occasion de dresser les orientations prioritaires pour 2012-2014 dans chaque domaine de coopération transfrontalière, sur la base des avancées et des difficultés rencontrées au cours des quatre dernières années.	
	Entrée en force du groupement euro-régional de coopération (GEC).	31/12/2011	70%	100%	①	La structure juridique du GEC ne sera pas disponible avant 2012 (en voie de ratification par les États en 2011). Dans cette attente, une convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) "Projet d'agglomération franco-valdo-genevois" a été approuvée par le Conseil d'Etat en date du 20 avril 2011 puis acceptée par le Grand Conseil le 1er décembre 2011 (PL 10848-A).	Entrée en vigueur du GEC courant 2012, une fois la ratification par les États achevée.

Autorité et gouvernance

Objectif 09-01 Renforcer la présence à Genève des organisations internationales. Département rapporteur: DSPE Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-01.1	En fonction des décisions prises en 2010	31/12/2011	100%	100%		En janvier 2011, le Conseil d'État a adopté de nouvelles dispositions d'application de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale dans lesquelles les rôles des organes créés par la loi et du service du protocole sont précisés. Le Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI) a travaillé à la rédaction d'objectifs opérationnels pour l'ensemble des départements de l'administration cantonale qui seront soumis au Conseil d'État. Le Conseil d'État a soutenu la réalisation de plusieurs projets immobiliers pour les organisations internationales qui se sont concrétisés dans le courant de l'année 2011 (extension de l'OMC, hall logistique du CICR, maison de la paix, notamment). Les activités de promotion de la Genève internationale se sont développées, notamment avec le lancement, le 1er juillet 2011, d'un site internet de référence sur la coopération internationale.	Un appel à projets a été lancé, en vue de la création sur le site de Penthes d'un centre pour la coopération internationale.

Objectif 09-03 Réaffirmer notre attachement à une société laïque. Département rapporteur: DSE

Département(s) co-rapporteurs: DF DIP DCTI DIM DARES DSPE CHA

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-03.1	Exposition "Genève, patrie de la liberté religieuse et de la laïcité"	31/12/2011	10%	75%	\sim	Pré-étude, par un groupe spécialisé, d'un concept et des lieux d'exposition.	Poursuite des études.

Autorité et gouvernance

Objectif 09-07 Intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes. Département rapporteur: DARES Département(s) co-rapporteurs: DIP

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
09-07.1	Organisation du festival du développement durable	31/12/2011	100%	100%	٥		Organisation de nouveaux événements pour la promotion d'un développement durable.
09-07.2	Organisation de formations "achats professionnels responsables" à l'attention des entreprises et des administrations	31/12/2011	100%	100%		Une 1ère formation destinée aux collectivités publiques genevoises et vaudoises a été organisée les 6 octobre et 11 novembre 2011.	Nouvelles sessions prévues courant 2012, notamment à l'attention des communes genevoises.
09-07.3	Réalisation de projets d'Agenda 21 dans les écoles	31/12/2011	75%	100%	0	-Accompagnement de projets d'écoles en lien avec le développement durable Constitution d'une plate-forme d'échanges, réunissant les établissements de la commune de Lancy, les trois degrés d'enseignement et l'administration communale, pour la réalisation de projets concrets en cohérence avec l'agenda 21 communal.	Poursuite de la réalisation de projets d'écoles en lien avec le développement durable.
09-07.4	a supprimer	31/12/2011	0%	0%	8		

Objectif 07-02 Atteindre l'objectif de l'équilibre à moyen terme.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DCTI

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
07-02.1	Dépôt du projet loi de refonte LGAF	31/12/2011	95%	100%	0	L'avant-projet de loi a été discuté en séance du Conseil d'Etat en décembre 2011.	La mise en consultation auprès des départements se fera fin janvier et le dépôt fin février 2012.
07-02.2	Vote du projet de loi	31/12/2011	0%	100%	(3)		
07-02.3	Rédaction du règlement d'application	31/12/2011	0%	100%	(3)		
07-02.4	Adoption de la nouvelle organisation finance, du nouveau plan MCH2 (modèle de comptes organisés et manuel comptable)	31/12/2011	50%	50%	٥	L'adoption de la nouvelle organisation finance avance à grands pas : les cahiers des charges ont été rédigés, un plan de formation est maintenant intégré au catalogue de l'Etat, et le degré d'avancement de la rédaction du SCI par macro-processus est évalué à plus de 80% de l'objectif. En ce qui concerne le nouveau plan MCH2, la DGFE fait ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif de 50% fin 2011, avec une mise en œuvre du nouveau plan de comptes en 2012 dans le cadre de la préparation du PB2013. A ce stade, le plan de comptes est en consultation depuis le 20 octobre dernier auprès des départements. Une rencontre avec l'ensemble des départements à mi-décembre 2011 a permis de faire le point.	Adoption complète fin 2012 de la nouvelle organisation finance et du nouveau plan MCH2.

Objectif 10-01 Garantir que l'Etat-employeur reste compétitif en adoptant un nouveau système d'évaluation des fonctions. Département rapporteur: DF Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-01.1	Définition du nouveau système d'évaluation des fonctions [Définition du nouveau système]	31/12/2011	50%	100%	3	d'exigence des filières et guide de collocation.	Négociations avec les représentants des associations de personnel, collocation des postes dans la nouvelle grille des emplois-référence, règles de gestion, modification législative.
10-01.2	Négociation avec les associations représentatives du personnel et des cadres	31/12/2011	0%	100%	8	Les négociations commenceront lorsque la définition du nouveau système d'évaluation des fonctions sera terminée.	Début des négociations.
10-01.3	Dépôts des projets de loi	31/12/2011	0%	100%		Les consultations, préalables au dépôt des projets de loi commenceront lorsque la définition du nouveau système d'évaluation des fonctions sera finalisée et traduite sous forme de projets de loi.	Finalisation du nouveau système, rédaction de projets de loi.
10-01.4	Refonte de la législation concernant les ressources humaines	31/12/2011	30%	100%	3	Retard important faute de ressources nécessaires pour conduire tous les projets à la fois.	Poursuite de la rédaction d'un projet de loi.

Objectif 10-02 Fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH, adapter la législation genevoise au nouveau droit fédéral et adopter un plan de prestation et de financement assurant l'équilibre de la nouvelle caisse à long terme.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DSPE

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-02.1	Dépôt du Projet de loi de fusion CIA-CEH au Grand Conseil [Dépôt du Projet de loi au Grand Conseil.]	31/12/2011	100%	100%	0		Après la conclusion d'un protocole d'accord avec les principales associations représentatives du personnel, le projet de loi instituant la caisse de prévoyance du canton de Genève a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 27 juillet 2011.
10-02.2	Vote du projet de loi de fusion CIA-CEH par le Grand Conseil [Vote du projet de loi par le Grand Conseil.]	31/12/2011	50%	100%	⊗	Le projet de loi a été déposé le 27 juillet 2011.	Son adoption par le GC se fera en 2012 en fonction des travaux parlementaires.
10-02.3	Adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de prestations	31/12/2011	0%	100%	8		L'adoption initiale du règlement général de la CPCG, qui fixe le niveau des prestations interviendra dès que la loi aura été promulguée en vue de son entrée en vigueur.
10-02.4	Election de l'assemblée des délégués et du comité	31/12/2011	0%	100%	8		L'organisation d'élections est planifiée pour se dérouler à l'automne 2012 de manière à permettre à la CPCG de disposer des instances requises au 1er janvier 2013, jour de la fusion de la CPCG, de la CIA et de la CEH. Le règlement électoral sera initialement adopté par le Conseil d'Etat après la promulgation de la loi.

Objectif 10-03 Adapter les statuts et le plan de la Caisse de la Police à l'élévation de l'âge à la retraite et instaurer un pont-LPP. Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: DSPE

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-03.1	Entrée en vigueur des lois	31/12/2011	100%	100%	9	Entrée en vigueur de la loi concernant un pont-retraite en faveur du personnel assuré par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (LPRCP) le 1er janvier 2011.	

Objectif 10-04 Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DSPE DCTI DIM DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-04.1	Suite du travail de documentation et test du fonctionnement du système de contrôle interne [Suite du travail de documentation et test du fonctionnement du système]	31/12/2011	55%	100%	0		

Objectif 10-05 Réformer la gouvernance des établissements publics.

Département rapporteur: DF

Département(s) co-rapporteurs: CHA DIP DSPE DCTI DIM DSE DARES

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-05.1	Vote et entrée en vigueur de la loi sur la gouvernance des EP [Vote et entrée en vigueur de la loi.]	31/12/2011	100%	100%	\odot	La loi 10679 a été votée le 19 novembre 2011 avec un délai référendaire au 9 janvier 2012. Le référendum a abouti le 13 janvier 2012.	Le peuple votera en juin 2012.

Objectif 10-06 Mettre en oeuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG). Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-06.1	Poursuite libération Vieille-Ville	31/12/2013	25%	35%	☺	Les départements ont identifié les collaborateurs susceptibles de demeurer à proximité de la Vieille-Ville. L'identification d'un bâtiment pour les besoins du DIP (nouvelle acquisition), mis aux normes OLEG a été réalisée (Onex Jardins II). L'identification d'un bâtiment susceptible d'accueillir les collaborateurs devant demeurer à proximité de la Vieille-Ville a été identifié (Glacis-de-Rive 4-6). Une étude de valorisation des bâtiments libérés en Vieille-Ville a été lancée par la DGE en décembre 2011.	Résultats du mandat de valorisation / Analyse et réalisation des travaux pour les Glacis-de-Rive 4-6 / A initier partiellement la libération possible de certains bâtiments
10-06.2	Poursuite des 5 opérations pilotes	31/12/2011	50%	50%	۵	Pilote réalisé: Lancy Square / Pilote en cours de réalisation: Montbrillant / Pilotes annulés: Marbrerie + rénovation de Hofin 1 / Pilote redimensionné: David-Dufour avec surélévation / nouveau pilote: Saint Georges Center	Emménagement à Montbrillant en août 2012 + Réalisation du Saint Georges Center (libération de David-Dufour) et de Montbrillant d'ici fin 2012 + libération de la Marbrerie si possible d'ici fin 2012
10-06.3	Rapport intermédiaire au CE	31/12/2011	30%	50%	(I)		Rapport de valorisation. Validation par département de la liste des personnes susceptibles de libérer la Vieille-Ville / Le rapport intermédiaire sera présenté au CE avec les conclusions de l'étude de valorisation Concepts architecturaux en cours pour deux bâtiments Préparation des bâtiments susceptibles d'accueillir les collaborateurs
10-06.4	Décision CE sur poursuite mise en oeuvre	31/12/2011	80%	100%	(1)		Le bilan définitif ne pourra être réalisé qu'après une année courante d'exploitation et d'habitation du bâtiment. Par conséquent, ce bilan définitif de Lancy Square sera à présenter au collège des secrétaires généraux puis au Conseil d'Etat d'ici au 30.09.2012
10-06.5	Identification des besoins des utilisateurs.	31/12/2011	80%	100%	(1)	Obtention des l'expression des besoins utilisateurs de 4 départements (DCTI, DIM, DARES, DF)	En fonction des pilotes et des nouveaux projets d'aménagements de locaux, les départements transmettent les profils et besoins spécifiques. La date d'obtention de l'intégralité des données est fixée au 31.12.2012

Objectif 10-06 Mettre en oeuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG). Département rapporteur: DCTI Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-06.6	Suivi du plan d'actions et du plan de communication [Mise en place et suivi du plan d'actions et du plan de communication]	31/12/2012	40%	50%	(visites organisées par les responsables logistiques	Révision du plan d'actions : compte tenu de l'évolution des pilotes (annulation ou ajout), le plan d'action sera mis à jour en 2012.

Objectif 10-07 Administration en ligne (AeL) : - stimuler la création d'entreprises - faciliter l'activité commerciale - simplifier l'accès du public aux prestations. Département rapporteur: DCTI
Département(s) co-rapporteurs:

N	Livrables	Délai final	Avanct.	Planifié	Ind	Réalisation(s)	Prochaine(s) étape(s)
10-07.1	Livrer la fin des prestations complémentaires, à savoir : P5 - service des automobiles en ligne. P3 - portail social. P9 - guichet droits de pratiques	31/12/2011	N/A	N/A	(1)	Suivi au 31.12.2011 par taux de réalisation de prestation P3 : 5% P5 : 95% lot 1 P9 : 10%	Terminer le développement des prestations prioritaires dans le cadre de la fin de la loi 10177.
10-07.2	Livrer les prestations prioritaires de l'année 2010, à savoir : p8 - autorisations de construire. P7 - guichet PME/PMI. P10 - Espace école en ligne. P4 Portail populations.	31/12/2011	85%	100%	0	Suivi au 31.12.2011 par taux de réalisation de prestation : P4 : 50% P7 : 100% P8 : 100% lot1 P10 : 100% lot 1	Terminer le développement des prestations prioritaires dans le cadre de la fin de la loi 10177.
10-07.3	Livrer la structure LHR (loi sur l'harmonisation des registres) pour préparer le recensement fédéral.	31/12/2011	85%	95%	0	LHR 1 : 100% LHR2 : 100% LHR3 : 70% (Recensement de la population automatisé échanges sur numéros de logements / numéros de bâtiments)	Conclusion du programme LHR